



centre
d'études
et de recherches
sur les
qualifications

FORMATION-QUALIFICATION-EMPLOI

CAHIERS DE
L'OBSERVATOIRE NATIONAL
DES ENTRÉES DANS
LA VIE ACTIVE

**Cahier 5-6 : les anciens élèves des classes de BEP;
analyse par spécialité et comparaison avec les CAP**

COMITE DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES ENTREES DANS LA VIE ACTIVE

L'Observatoire national des entrées dans la vie active étant une réalisation interministérielle confiée au Centre d'études et de recherches sur les qualifications, l'orientation, la programmation et le contrôle des différentes opérations auxquelles il donne lieu ont été attribuées à un Comité siégeant auprès de la Direction du Centre.

Ce comité est composé des représentants des directions d'administration et organismes nationaux suivants :

- Direction générale de la Programmation et de la Coordination du Ministère de l'Education ;
- Direction des Affaires générales et financières du Ministère des Universités ;
- Direction des Enseignements supérieurs du Ministère des Universités ;
- Délégation à l'Emploi du Ministère du Travail et de la Participation ;
- Service des études et de la statistique du Ministère du Travail et de la Participation ;
- Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité ;
- Délégation générale à la recherche scientifique et technique ;
- Secrétariat général du Comité interministériel de la Formation professionnelle et de la Promotion sociale ;
- Institut national de la statistique et des études économiques ;
- Direction générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'Agriculture ;
- Direction générale de l'Industrie du Ministère de l'Industrie ;
- Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale
- Service des études informatiques et statistiques du Ministère de l'Education ;
- Office national d'information sur les enseignements et les professions ;
- Agence nationale pour l'emploi ;
- Association nationale pour la Formation professionnelle des adultes ;
- Centre d'études de l'emploi.

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, institué par le titre III du décret n° 70-239 du 19 mars 1970, est un organisme public, placé auprès de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions, dont disposent en commun le Ministère de l'Education, qui en assure la tutelle, le Ministre des Universités, le Ministre du Travail et de la Participation et les Ministres de l'Industrie et de l'Agriculture. Le Centre est également chargé d'apporter sa collaboration au Commissariat général du Plan d'équipement et de la Productivité, à la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale et au Comité interministériel de la Formation professionnelle et de la Promotion sociale.

**LES ANCIENS ÉLÈVES DES CLASSES
DE BEP : ANALYSE PAR SPÉCIALITÉ
ET COMPARAISON AVEC LES CAP**

*Cette étude a été réalisée dans le cadre du
Département Formations et Carrières par
Guy Ruban*

© La Documentation Française — Paris 1981
ISBN : 2-11-000680-3

AVANT-PROPOS

L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE INSTRUMENT DE LIAISON ENTRE L'ÉDUCATION ET L'EMPLOI

Pour les élèves et leurs familles, pour les professeurs et les administrateurs chargés des enseignements et de leur organisation, l'information professionnelle doit avant tout répondre à la question des « débouchés » que trouvera l'étudiant à la fin de ses études.

Particulièrement préoccupant lorsque le chômage menace, ce sujet commande toujours plus ou moins les scolarités, puisqu'il permet d'associer le choix des disciplines d'enseignement à celui des projets de l'adolescent pour sa vie d'adulte. Ce lien entre l'orientation scolaire et l'objectif professionnel est d'autant plus étroit que les études sont plus spécialisées, plus proches de leur terme ou conduisent à des qualifications qui exposent à la sélection et à la concurrence sur le marché du travail.

Jusqu'à ces dernières années, l'opinion courante faisait dépendre ces débouchés des besoins de l'économie. Mais, en vérité, ceux-ci ne se sont jamais exprimés avec une précision et une certitude suffisantes pour fournir l'information attendue.

Il est dans la tradition des établissements scolaires ou universitaires, des grandes écoles et des associations d'anciens élèves, de tenir des annuaires qui informent sur le devenir des promotions, leur répartition dans les secteurs d'activité, et permettent de suivre les carrières. Malheureusement, ces repères biographiques n'existent pas partout, sont généralement sommaires et d'une actualisation irrégulière.

L'interrogation des anciens élèves recèle pourtant les descriptions le plus directement utiles aux générations suivantes, dès lors qu'elle permet d'organiser

autour d'une formation, elle-même bien connue, des données sur l'emploi suffisamment détaillées, concrètes et actuelles (1).

C'est pourquoi les pouvoirs publics ont pris, en 1976, la décision de généraliser et de systématiser l'information sur l'insertion professionnelle et les carrières après les formations initiales ou complémentaires.

Le CEREQ a été chargé de mettre en place l'organisation administrative et technique que représente aujourd'hui l'Observatoire national des entrées dans la vie active (Observatoire EVA), réalisation interministérielle qui couvre la totalité du champ des formations organisées en France, de l'apprentissage aux universités et grandes écoles.

Les Cahiers de l'Observatoire publient les résultats des enquêtes qui sont conduites en permanence dans le cadre de ce dispositif, selon des programmes pluriannuels. Pour chaque formation, ils décrivent les chances ou les difficultés rencontrées sur le marché du travail par les anciens élèves, leur place dans l'agriculture, les services, les entreprises industrielles ou artisanales ainsi que le déroulement de leurs premières années d'activité.

Ainsi, l'Observatoire fournit, au premier chef, l'information régulière, actuelle et scientifique qui faisait défaut sur les débouchés professionnels réellement offerts par les diverses formations qui composent le système éducatif français.

Mais, au fur et à mesure que cette analyse se construit, on voit s'en dégager une nouvelle image des relations qui s'établissent effectivement entre la formation et l'emploi. La correspondance simple entre une spécialité de formation et un métier n'y apparaît plus comme une donnée certaine, sauf dans le cas relativement rare des professions réglementées par un statut. Les comportements des personnes et des entreprises s'y manifestent avec force et diversité. La notion même de qualification acquise par une formation s'y trouve renouvelée par la nature des compétences véritablement mises en œuvre dans le travail et le rôle joué par l'expérience qui s'y acquiert.

L'Observatoire est donc bien l'outil spécialement adapté par le CEREQ à l'étude du lien que l'on peut décrire et tenter de prévoir entre l'éducation et l'emploi, dans nos sociétés où la formation et le travail des hommes et des femmes se modifient profondément.

Gabriel DUCRAY
Directeur du Centre d'études et de recherches
sur les qualifications

(1) Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications en a fait l'expérience lors des grandes enquêtes nationales qu'il a conduites de 1971 à 1975 auprès : des jeunes gens et des jeunes filles sans formation professionnelle ; des diplômés des enseignements technologiques ou des anciens étudiants des universités. Le compte rendu en a été publié par la Documentation Française dans la collection des « Dossiers » du CEREQ :

Dossier n° 3 : « Les emplois tenus par les jeunes de 17 ans », mai 1972.

Dossier n° 7 : « L'accès à la vie professionnelle à la sortie des instituts universitaires de technologie », juin 1973.

Dossier n° 14 : « Les universités et le marché du travail », mai 1977.

Dossier n° 19 : « Les conditions d'emploi des anciens élèves des classes de BEP », mars 1979.

Dossier n° 22 : « La formation par la recherche et l'emploi — Les docteurs de troisième cycle », novembre 1979.

L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE

DONNÉES TECHNIQUES

Pour observer les premières années de vie professionnelle, les enquêtes rétrospectives ne sont pas assez significatives. Aussi, le dispositif choisi repose sur le suivi de cohortes d'anciens élèves et étudiants. Chaque cohorte est interrogée périodiquement.

Les panels sont tirés des fichiers des derniers établissements scolaires fréquentés.

Le programme des enquêtes prévues recouvre pour chaque formation :

- une interrogation des jeunes quelques mois après leur sortie du collège, du lycée, de l'école ou de l'université (enquête d'accès à l'emploi) ;
- la réinterrogation des mêmes individus quatre ans plus tard (enquête de cheminement) ;
- la prise en compte, tous les quatre ans, d'une nouvelle promotion sortant du système éducatif.

L'Observatoire concerne chaque année le quart des formations de telle façon que l'ensemble de l'appareil éducatif soit couvert en quatre ans.

L'harmonisation avec les enquêtes nationales portant sur l'emploi de toute la population active a une particulière importance. L'Observatoire est bâti pour pouvoir servir d'agrandissement à ces enquêtes, en ce qui concerne les jeunes.

Les relations entre formations et emplois sont analysées au niveau national ou inter-régional. Les aspects locaux ou portant sur les formations suivies par un très faible nombre d'élèves ne constituent pas les déterminants du dispositif. Toutefois celui-ci apporte un cadrage et de nombreuses indications.

CALENDRIER DES INTERROGATIONS

Durant la période expérimentale, compte tenu des contraintes existantes, le découpage de l'ensemble des formations était le suivant :

1976

- Enseignement technique de niveau V, classes terminales de CAP ou BEP (diplômés et non-diplômés).
- Enseignement technique de niveau III, classes terminales de BTS, BTSA, DUT (diplômés et non-diplômés).
- Enseignement universitaire scientifique ; abandons en cours ou en fin de cycle de tous niveaux.
- Ecoles d'ingénieurs (volontaires).

1977

- Enseignement spécialisé, SES ou ENP.
- Enseignement général de niveau VI, classes de sixième (1), cinquième (1), quatrième, troisième.
- Enseignement technique de niveau VI, classes de CEP, CPA, CPPN, et classes non terminales de CAP ou de BEP.
- Enseignement agricole de niveau VI et V, classes de quatrième, troisième, de CAPA, BEPA, BAA.
- Enseignement universitaire littéraire, de sciences humaines ou artistique, abandons en cours ou en fin de cycle de tous niveaux.
- Ecoles d'enseignement supérieur littéraire, en sciences humaines ou artistique (volontaires).

1978

- Enseignement général et technique, abandons au niveau des classes de seconde, première, terminale.
- Enseignement technique, abandons en classes non terminales de BTS, BTSA, DUT.
- Enseignement universitaire de sciences juridiques, politiques ou économiques.

1979

- Apprentissage.
- Enseignement universitaire médical (diplômés de pharmacie et doctorat en médecine).
- Enseignements relevant du ministère de la Santé. (Enquête expérimentale).

Par ailleurs, est systématiquement observée l'entrée dans la vie active des jeunes dont le cursus scolaire a été précédemment suivi par le SEIS (2) dans le cadre de son « Panel d'élèves ».

De 1980 à 1983, les enquêtes d'insertion sont renouvelées en même temps qu'a lieu, dans le cadre des enquêtes de cheminement, la réinterrogation des populations précédemment observées.

NOUVELLES ENQUÊTES D'INSERTION

1980

- Enseignement technique de niveau V, classes terminales de CAP, BEP, CAPA, BEPA.
- Enseignement universitaire scientifique, abandons en cours ou en fin de cycle de tous les niveaux.

(1) Uniquement dans les académies de Grenoble et Toulouse.

(2) Service des études informatiques et statistiques du ministère de l'Éducation et du ministère des Universités.

1981

- Enseignement technique de niveau III, classes terminales de BTS, BTSA, DUT.
- Enseignement général, technique et agricole, abandons au niveau des classes de seconde, première, terminale.
- Enseignement technique, abandons en classes non terminales de BTS, BTSA, DUT.
- Enseignement relevant du ministère de la Santé, niveau III.

1982

- Enseignement général et technique de niveaux VI et V bis.
- Enseignement universitaire de droit et sciences économiques.

1983

- Apprentissage.
- Enseignement universitaire littéraire, de sciences humaines ou artistique.

ENQUÊTES DE CHEMINEMENT

1980

- Enseignement technique de niveau V.
- Enseignement technique de niveau III.
- Enseignement universitaire scientifique.
- Écoles d'ingénieurs (volontaires).

1981

- Enseignement général et technique de niveau VI.
- Enseignement universitaire littéraire, de sciences humaines et artistique.
- Écoles d'enseignement supérieur littéraire, de sciences humaines et artistique (volontaires).
- Enseignement agricole de niveaux V et VI.

1982

- Enseignement général, technique et agricole, abandons en classes de seconde, première, terminale.
- Enseignement technique, abandons en classes non terminales de BTS, BTSA, DUT.
- Enseignement universitaire de droit et sciences économiques.

1983

- Apprentissage.
- Enseignement universitaire médical et paramédical.
- Enseignement universitaire scientifique.

SOMMAIRE

Introduction	13
Première partie : Les qualifications acquises par les jeunes	17
I. Les spécialités de formation suivies par les jeunes : les effectifs sont principalement concentrés dans un petit nombre de spécialités où les formations tertiaires dominent	19
II. L'admission des jeunes filles dans les sections industrielles. La faible mixité des formations	21
III. La répartition géographique des formations : élément important à prendre en compte dans l'analyse de l'insertion professionnelle	23
IV. La proportion des diplômés varie largement selon les spécialités	24
Deuxième partie : Situation des jeunes à l'issue de la préparation au BEP ..	29
Chapitre I : <i>Le maintien dans le milieu scolaire, le service national et l'inactivité</i>	32
I. Les prolongations de la scolarité à temps plein sont nombreuses	32
II. L'accomplissement des obligations militaires	33
III. L'inactivité correspond à des situations extrêmement diverses	34
Chapitre II : <i>Les prises d'activité, le chômage et la mobilité géographique</i> ...	35
I. Sur 101 000 élèves recensés en classe terminale de BEP au cours de l'année scolaire 1974/75, 70 % déclarent exercer une activité ou rechercher un emploi en mars 1976	35
II. Le marché du travail ne répond pas d'une manière uniforme à l'offre de qualifications représentée par le flux des jeunes « actifs disponibles »	36
III. La mobilité géographique peut être diversement analysée	52
Chapitre III : <i>Les emplois occupés par les jeunes : spécialités et classifications</i>	54
I. Variation du degré de correspondance apparente avec la formation reçue	54
II. Classification, sélectivité et qualification des emplois occupés	62
III. Appréciations portées par les jeunes interrogés sur leur statut d'actif	70
Chapitre IV : <i>Les secteurs de recrutement</i>	72
I. Configuration des recrutements effectués par les secteurs	72
II. La concentration ou la dispersion sectorielle des emplois occupés par les jeunes	82
Chapitre V : <i>Les salaires</i>	90
I. Les écarts observés sont systématiquement à l'avantage des jeunes gens	90
II. Les disparités de salaires selon les spécialités de formation sont importantes	91

III. Les disparités de salaires sont également importantes entre les grandes régions économiques.....	91
IV. L'espérance d'un gain plus élevé dépend directement de la réussite à l'examen.....	93
Troisième partie : Examen comparé de l'insertion professionnelle des jeunes à la sortie des filières du BEP ou du CAP	95
Chapitre I : <i>Les limites de la comparaison</i>	98
I. Certaines spécialités sont préparées exclusivement dans l'une ou l'autre des deux filières.....	99
II. L'inégal développement des formations se traduit, dans un certain nombre de groupes, par des disproportions.....	99
III. Bien que figurant dans un même groupe de formations, certaines spécialités présentent une grande hétérogénéité.....	100
Chapitre II : <i>L'analyse comparative des profils d'insertion par spécialité</i>	102
I. Dans les spécialités de la mécanique, la relation entre le métier appris et le métier exercé est encore plus faible pour les BEP que pour les CAP.....	103
II. Dans les spécialités de l'électrotechnique, les anciens élèves de BEP semblent avoir une meilleure insertion que les élèves de CAP.....	107
III. Pour les spécialités de l'imprimerie et des arts graphiques, l'accès à l'emploi des jeunes BEP se présente dans des conditions très différentes de celles des CAP.....	112
IV. Pour les spécialités de la sténodactylographie, les jeunes issus des classes de CAP subissent un handicap certain.....	115
V. Dans les spécialités de la comptabilité, les difficultés grandissantes pour trouver du travail sont moins fortes pour les diplômés et pour les jeunes gens.....	119
Conclusion	125
Annexe 1 : Liste des tableaux, graphiques et cartes.....	131
Annexe 2 : Codes et nomenclatures utilisés.....	134
Annexe 3 : Sources statistiques.....	136
Annexe 4 : Bibliographie.....	137

Quelque 100 000 jeunes achèvent chaque année une formation préparatoire au Brevet d'études professionnelles (BEP). Les élèves de BEP représentent ainsi 12 % des jeunes quittant le système éducatif. C'est dire l'importance de ces sections pour l'appareil de formation professionnelle. Avec les élèves ayant préparé le Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) (1), ils sont destinés à fournir la main-d'œuvre qualifiée de base des activités industrielles et tertiaires.

D'autre part, les BEP constituent une innovation dans l'appareil de formation qui est toujours l'objet de jugements nuancés. C'est pourquoi, à travers ses programmes successifs, le CEREQ s'est tout particulièrement intéressé au devenir professionnel des jeunes issus des classes de BEP (2).

Mais les BEP constituent en eux-mêmes un ensemble très diversifié de formations : une minorité de spécialités regroupe l'essentiel des effectifs, les formations tertiaires sont majoritaires mais certaines professions industrielles sont fortement représentées. Certaines spécialités de BEP ont leurs homologues dans la filière CAP, d'autres lui sont propres, alors que les sections préparant au BEP devaient à l'origine remplacer celles préparant au CAP.

C'est pourquoi le présent Cahier se fixe un double objectif :

— *explorer la diversité des conditions d'entrée en activité des jeunes issus de BEP et comparer ces conditions à celles que connaissent les jeunes issus de CAP là où la comparaison peut avoir un sens* (3).

Le parti adopté a été de regrouper ces deux analyses dans un Cahier double. Son contenu préfigure les analyses transversales plus générales en préparation sur l'ensemble des niveaux V et VI, y compris l'apprentissage, qui feront l'objet de publications ultérieures.

(1) Les flux d'élèves traversant ces deux filières sont maintenant d'importance à peu près équivalente.

(2) Voir en particulier le Dossier du CEREQ n° 19 « **Les conditions d'emploi des anciens élèves des classes de BEP** », Pierre GRAPIN et Jean LAMOURE, La Documentation Française, mars 1979.

(3) Des préoccupations analogues ont conduit à comparer la situation des jeunes issus des Instituts universitaires de technologie et des sections de techniciens supérieurs. Cette comparaison fera l'objet d'un prochain Cahier de l'Observatoire.

INTRODUCTION

1. Largement exposées dans d'autres publications — rapports du Commissariat Général au Plan, textes réglementaires, travaux d'études (1) — **les conditions et les modalités de la création des brevets d'études professionnelles** ainsi que les dispositions relatives à leur mise en place ne seront que brièvement rappelées ici.

Ouvertes progressivement depuis l'année scolaire 1967-68, les préparations aux BEP sont orientées soit vers les activités agricoles (elles sont organisées dans des établissements relevant du ministère de l'Agriculture), soit vers des activités industrielles, administratives, commerciales, hôtelières, sanitaires ou sociales.

Bien que situés au même niveau de qualification que les certificats d'aptitude professionnelle (CAP), les BEP s'en différencient par la finalité, le contenu, l'organisation et le recrutement :

— **La finalité et le contenu** : l'objectif poursuivi est de former des ouvriers et des employés qualifiés sur des bases assez larges pour faciliter, d'une part, les passages entre les spécialités connexes à l'intérieur de familles professionnelles centrées sur des métiers fondamentaux (par exemple, en mécanique ou en électricité) et, d'autre part, l'adaptation à l'évolution ou à l'innovation technologiques génératrices de nouvelles fonctions professionnelles (ainsi, dans les fabrications en série ou à processus qui requièrent la maîtrise d'ensembles complexes). *Favoriser les mobilités en donnant au contenu de la formation un caractère « polyvalent », telle est la caractéristique majeure du projet portant*

(1) Citons, en particulier :

— le *Rapport de l'inter-groupe de formation-promotion professionnelles*. Commissariat Général du Plan d'équipement et de la productivité, Services des affaires sociales, mai 1967 ;

— les textes officiels : décret n° 59-57 du 6 janvier 1959 modifié par les décrets n° 63 793 du 3 août 1963 et n° 68 639 du 9 juillet 1968 ;

— les travaux du Centre d'études et de recherches sur les qualifications, de l'Institut national de recherches pédagogiques, du Service d'études informatiques et statistiques des ministères de l'Education et des Universités.

création des brevets d'études professionnelles. Dans cet esprit, les programmes des examens correspondants sont conçus de telle manière que les enseignements dispensés (généraux, techniques et pratiques) apportent une capacité technique plus large que celle requise pour l'exercice du métier appris.

— **L'organisation et le recrutement :** organisées sur deux années scolaires complètes dans des établissements publics ou privés du type collèges d'enseignement technique (devenus lycées d'enseignement professionnel), *les préparations au BEP constituent une filière scolaire qui s'articule sur la classe de troisième*, à la fin du premier cycle, parallèlement aux filières du second cycle long (baccalauréats, baccalauréats de technicien, brevets de technicien) alors que les certificats d'aptitude professionnelle sanctionnent généralement une formation de trois années suivie par des élèves recrutés au niveau des classes de cinquième ou de quatrième (2).

2. Depuis l'année 1971, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications a entrepris des enquêtes sur l'insertion dans la vie active des jeunes à la sortie des classes terminales de BEP (3).

Inscrite au programme d'enquêtes établi pour la première année de fonctionnement de l'Observatoire EVA, l'interrogation des jeunes sortant de l'enseignement technique court, au niveau V de la nomenclature des niveaux de formation, a porté simultanément sur les élèves sortis en 1975 des classes terminales de BEP ou de CAP (4).

Ainsi se trouvent rassemblées, à partir de plusieurs enquêtes portant sur le devenir des jeunes formés aux métiers d'employé ou d'ouvrier qualifié, des données relativement homogènes qui se prêtent à des analyses comparées des conditions de l'entrée dans la vie active, soit sur une période donnée pour une même filière, celle des BEP entre 1973 et 1976, soit au sortir de deux filières pour une année déterminée, celles du CAP et du BEP en 1976.

3. Pour rendre compte le plus précisément possible du comportement des jeunes formés, parvenus au terme de l'apprentissage d'un métier ouvrier ou d'employé qualifié, ces analyses comparées dont le développement constitue l'essentiel de l'étude qui suit, sont conduites au niveau des spécialités ou des groupes de spécialités de formation (5).

L'objectif poursuivi est de mettre en évidence, au moyen d'un certain nombre d'indicateurs, les modalités différenciées, selon le type de formation reçue, de

(2) Coexistant avec ces deux structures, à l'intérieur du second cycle d'enseignement professionnel court, la filière du CAP en deux ans qui recrute des élèves issus des classes de troisième, doit être progressivement remplacée par celle qui prépare aux BEP.

(3) Les étapes successives et les résultats des premières enquêtes réalisées par le CEREQ sont présentés dans plusieurs de ses publications :

— Note d'information n° 4 : *Résultats d'une enquête préparatoire à une étude sur les brevets d'études professionnelles : résumé des principaux résultats*, mars 1972.

— Document CEREQ n° 20 : *Accès à la vie active des élèves des classes préparatoires de BEP. Résumé des principaux résultats*, février 1974.

— Dossier CEREQ n° 19 : *Les conditions d'emploi des anciens élèves des classes de BEP*, op. cit.

(4) Sur l'organisation des enquêtes, leur méthodologie, les données recueillies et leur validité, on se reportera au volume n° 2 des Tableaux de l'Observatoire national des entrées dans la vie active : *formations techniques courtes secondaires CAP - BEP*, La Documentation Française, Avril 1978.

(5) Les analyses descriptives du devenir immédiat des jeunes à la sortie de la filière scolaire des BEP, pour chaque spécialité ou groupe de spécialités professionnelles, sont présentées dans une autre publication du CEREQ : Document n° 35 : *La situation des jeunes à l'issue d'une préparation au brevet d'études professionnelles en 1975*, février 1979.

l'ajustement quantitatif et qualitatif entre l'offre potentielle de qualifications représentée par le flux des effectifs sortant d'un cycle d'enseignement technologique court, ici la filière des brevets d'études professionnelles, et les capacités de recrutement des activités économiques exprimées à travers les caractéristiques de fonctionnement du marché du travail.

La nature des données disponibles trace les limites de l'analyse, plus descriptive qu'explicative, s'appliquant aux effets et non aux causes d'un ensemble de mécanismes complexes dont l'interaction détermine la structure de l'offre de qualifications et les relations qui peuvent s'établir dans un contexte économique et social donné, entre formations et emplois.

D'ordre statistique, l'étude ne porte pas, en particulier, sur les aspects psychosociologiques, ni sur les procédures institutionnelles de l'orientation des jeunes vers les diverses spécialités des brevets d'études professionnelles. Elle rend compte, sur la base des observations recueillies, de certains des phénomènes qui se produisent au moment du passage des jeunes à une nouvelle étape de leur vie, sans pouvoir isoler ni expliciter le rôle des facteurs multiples qui interviennent soit, en amont, dans le processus de leur préparation à l'exercice d'une activité professionnelle soit, en aval, dans la définition de la demande de qualifications. C'est donc une réponse partielle qui est apportée au problème posé de la capacité du système scolaire de formation professionnelle, dans le cas particulier des BEP, à garantir aux jeunes une qualification effective qui soit à la fois conforme à leurs aspirations et réellement utilisée au début de leur activité d'agent économique.

Première partie

**LES QUALIFICATIONS ACQUISES
PAR LES JEUNES**

Parmi les facteurs qui interviennent dans la structure des qualifications acquises par les jeunes orientés vers une préparation à un diplôme d'enseignement technologique comme le BEP, la carte des spécialités offertes joue un rôle central en ce qui concerne à la fois le type ou la nature des fonctions professionnelles que les jeunes sont appelés à exercer, et l'importance quantitative des flux d'effectifs formés, telle qu'elle peut être déterminée notamment par la capacité d'accueil et la répartition géographique des moyens de formation (1). Dans le processus complexe qui conduit les jeunes vers telle spécialité du brevet d'études professionnelles, la représentation sociale des activités économiques et du statut des professions et la persistance des stéréotypes qui sous-tendent la demande des élèves et des familles, constituent également des déterminants majeurs.

De la combinaison de ces variables, en particulier, découle la composition par type de spécialité et par sexe de la population étudiée. Comme dans la filière scolaire de préparation aux CAP, on observe un double phénomène : la concentration des effectifs dans un nombre réduit de spécialités et leur partition entre des formations à dominante masculine ou féminine, la mixité n'étant réalisée effectivement que d'une manière assez marginale.

A cela s'ajoute l'influence variable d'autres facteurs, d'ordre pédagogique par exemple, qui agissent sur le déroulement des scolarités, la fréquence des abandons en cours de cycle, le taux de réussite à l'examen et, par conséquent, la proportion de diplômés et de non-diplômés.

I. Les spécialités de formation suivies par les jeunes : les effectifs sont principalement concentrés dans un petit nombre de spécialités où les formations tertiaires dominent

Les brevets d'études professionnelles préparés en 1974-75 présentent une gamme relativement étroite de spécialités en nombre sensiblement inférieur à celui des CAP (environ 60 contre 310, en comprenant les options mais sans les mentions complémentaires) et pourtant très inégalement suivies par les jeunes (Tableau I).

Plus que les CAP (qu'ils soient organisés par la voie scolaire ou dans le cadre de l'apprentissage), les BEP portent la marque d'une « tertiarisation » fortement accusée : à elles trois, les spécialités qui relèvent de la compétence de la Commission professionnelle consultative des « techniques administratives et de gestion » regroupent plus de la moitié des jeunes formés (2) : 54 % des effectifs (3) sont recensés dans les sections de sténodactylographe-correspondancier (23 740 élèves), comptable-mécanographe (17 510) et agent administratif (13 490).

(1) Sur ce point, il faut souligner que l'offre des formations qui conditionne, en partie, les choix professionnels des jeunes, procède des décisions prises par les instances éducatives sur la base d'avis et propositions formulés notamment par les Commissions professionnelles consultatives et les Commissions académiques de la carte scolaire.

Instituées par l'arrêté du 15 avril 1948, les Commissions professionnelles consultatives créées auprès du ministère de l'Éducation ont été redéfinies par le décret n° 62 - 607 du 4 juillet 1972 et un arrêté du 28 décembre 1972. Leurs attributions et compétences concernent :

— la définition des formations susceptibles de préparer aux fonctions ou emplois des diverses branches d'activité, en précisant leurs éléments et leur durée, quelle que soit la nature de ces formations : scolaire, apprentissage en entreprise ou formation professionnelle continue ;

— la détermination, compte tenu des perspectives d'évolution des professions de leur compétence, des besoins de formation aux différents niveaux et la mise en place de nouveaux moyens de formation ;

— les programmes, les méthodes de formation et les règlements des examens qui sanctionnent chaque type de formation.

(2) Il s'agit, rappelons-le, des élèves présents en dernière année de BEP à la rentrée scolaire 1974-75.

(3) Contre 30 % pour les CAP préparés par la voie scolaire.

TABLEAU 1

Typologie des préparations aux examens du BEP en 1974/75 : situation des spécialités par rapport aux effectifs et au sexe

Taille des spécialités \ Sexe	Spécialités à dominante masculine		Spécialités mixtes (15 % au moins de jeunes gens ou jeunes filles)	Spécialités à dominante féminine
Moins de 100 jeunes formés (recensés en classe terminale de BEP)	<ul style="list-style-type: none"> - métiers de la pierre - constructeur en génie civil et éléments industrialisés (les 2 options) - peinture et revêtements - fonderie - règleur de machines et d'outillages (les 2 options) - modelage mécanique 	<ul style="list-style-type: none"> - carrosserie (les 3 options) - micromécanique (3 options) - agent d'exploitation des équipements audiovisuels - industrie et commerce des boissons - laboratoire des industries graphiques - industrie des pâtes, papiers et cartons 	<ul style="list-style-type: none"> - industries textiles (option D) - monteur-vendeur-opticien 	<ul style="list-style-type: none"> - vêtement : mesure et création - cuirs et peaux : option maroquinerie, activités connexes
De 100 à 499 jeunes formés	<ul style="list-style-type: none"> - métré du bâtiment - opérateur, géomètre, topographe - installations sanitaires et thermiques - ouvrages métalliques - constructeur d'ensembles chaudronnés industriels - micromécanique (options 1 et 2a) 	<ul style="list-style-type: none"> - mécanicien-réparateur de matériels - électrotechnique : option monteur en télécommunications et courants faibles - conducteur d'appareils - bois (construction, agencement, mobilier) - impression (métiers de l'imprimerie) 	<ul style="list-style-type: none"> - composition (métiers de l'imprimerie) 	<ul style="list-style-type: none"> - industries de l'habillement
De 500 à 1 500 jeunes formés	<ul style="list-style-type: none"> - constructeur de bâtiment - automobile, technique et service - hôtellerie et collectivités : option cuisine 		<ul style="list-style-type: none"> - agent du transport - commerce : option employé des services de vente - hôtellerie, collectivités : option service 	
Plus de 1 500 jeunes formés	<ul style="list-style-type: none"> - mécanicien-monteur - électrotechnique : options électricien d'équipement et électromécanicien - électronique 		<ul style="list-style-type: none"> - dessinateur en génie civil - commerce : employé des services commerciaux - agents administratifs - comptabilité et mécanographie 	<ul style="list-style-type: none"> - sténodactygraphe correspondancier - préparation aux carrières sanitaires et sociales : option sanitaire et option social

NOTA

- 1) Dans deux spécialités au moins, on ne recense ni effectifs en formation, ni candidats à l'examen (industries extractives ; industries textiles - option : production).
- 2) Les BEP agricoles n'ont pas été retenus dans le champ de l'étude : les jeunes issus d'une préparation à ces examens forment un groupe distinct dont l'insertion professionnelle a été étudiée séparément par le ministère de l'Agriculture avec les instruments et les procédures mis au point pour l'Observatoire national des entrées dans la vie active.

Nettement plus diversifiés, les BEP industriels se répartissent entre les différentes branches d'activité industrielle parmi lesquelles trois grands groupes peuvent être distingués :

— *métallurgie, première transformation des métaux, mécanique* (11 % des effectifs) : mécanicien-monteur (8 230), automobile - technique et services (940), constructeur d'ensembles chaudronnés industriels (470), mécanicien-réparateur de matériels - option : tracteurs et machines agricoles (470), micromécanique - option : applications mécaniques et outillages (380), ouvrages métalliques (360)...

— *électricité, électrotechnique, électronique* (14 % des effectifs) : électrotechnique - option : électromécanicien (8 980), électricien d'équipement (2 270), électronique (2 180), monteur en télécommunications (450)...

— *bâtiment, travaux publics, bois* (4 % des effectifs) : dessinateur en génie civil - bâtiment et travaux publics (1 630), constructeur de bâtiments (660), métré du bâtiment (470), opérateur-géomètre topographe (330), bois - construction, agencement, mobilier (320)...

Plus développées que dans la filière des CAP, **les formations aux métiers du commerce, de la distribution et des services ont accueilli près de 15 % des jeunes :**

— *technique de commercialisation, transports* (4 % des effectifs) : commerce - option : employé des services commerciaux (2 400) ; option : employé des services de vente (1 210), agent du transport (500)...

— *tourisme, hôtellerie* (2 %) : hôtellerie - option : cuisine (1 250), option : collectivités (1 020) ;

— *secteur sanitaire et social* (9 %) : préparation aux carrières sanitaires et sociales - option : sanitaire (7 180), option : social (1 690).

La faiblesse numérique d'un nombre important de formations — près de la moitié des examens de BEP ne sont préparés chacun que par quelques dizaines d'élèves — illustre, a contrario, la polarisation des effectifs vers un petit nombre de spécialités qui accueillent plusieurs milliers de jeunes. La contradiction apparente entre, d'une part, la définition large des examens de BEP et, d'autre part, la faible fréquentation observée dans certains cas peut s'analyser et s'interpréter diversement : ou bien les métiers sur lesquels débouchent normalement les formations sont rares et correspondent même parfois à des fonctions professionnelles « pointues » ; ou encore, l'ouverture récente de certaines sections se trouve limitée à quelques académies et revêt, de fait, un caractère expérimental ; ou enfin, le processus de substitution des BEP aux CAP de la même famille professionnelle ne se développe que lentement en s'inscrivant dans une longue durée. (A titre d'exemple, on peut citer le BEP de « peinture et revêtements, sols et murs » qui, créé par un arrêté du 15 février 1971, ne concerne que 70 jeunes en 1974-75 et 140 seulement en 1977-78, effectifs recensés en classe terminale).

II. L'admission des jeunes filles dans les sections industrielles. La faible mixité des formations

L'organisation d'un nouveau type de diplôme de BEP, novateur dans ses objectifs et son contenu, pouvait être le moyen de promouvoir, en lui donnant une dimension significative, la politique de « féminisation » des sections industrielles de l'enseignement technique court.

Plusieurs circulaires ministérielles, prises notamment entre 1966 et 1969, ont rappelé régulièrement le principe de l'égalité d'accès des jeunes filles et jeunes gens aux enseignements techniques et professionnels, prônant un effort systématique d'information des familles sur les possibilités de formation technologique offertes aux jeunes filles pour des activités industrielles autres que celles vers lesquelles une tradition dépassée tend à les diriger exclusivement (4). Au-delà du rappel des principes généraux, diverses recommandations ont concrètement indiqué les voies et moyens susceptibles de favoriser l'accès des jeunes filles aux formations et aux emplois de type industriel :

- diffuser le plus largement possible, tant auprès des familles que des divers échelons d'information et d'orientation, les listes de formations industrielles ouvertes sans restriction aux jeunes filles ;
- sélectionner un certain nombre d'établissements pour lesquels un effort particulier de recrutement féminin est possible ;
- éviter que la recherche d'une mixité de principe n'aboutisse à insérer dans certains établissements un trop petit nombre de jeunes filles ;
- entreprendre un recensement des emplois susceptibles d'être occupés par du personnel féminin ou qu'il serait souhaitable de faire occuper par ce personnel ;
- rechercher avec les représentants des organisations professionnelles et ceux des services de l'emploi les moyens à mettre en œuvre pour assurer aux jeunes filles les emplois auxquels les auront préparées les formations reçues... (5).

L'analyse des données statistiques laisse à penser que les objectifs poursuivis n'ont été que très partiellement atteints : *dans les classes de BEP comme de CAP, la mixité n'est réalisée significativement que dans quelques rares spécialités* (Tableau 1). A dire vrai, les seules formations industrielles auxquelles accèdent majoritairement les jeunes filles sont celles de l'habillement, conformément au schéma habituel des orientations prises par les jeunes gens dans l'enseignement professionnel court. En définitive, *sur 100 jeunes filles qui achèvent leur formation initiale en BEP, 98 se sont ou ont été dirigées vers des métiers tertiaires ou des services.*

TABLEAU 2
Répartition des jeunes filles entre les spécialités de BEP

Spécialités de formation	Sur 1 000 jeunes filles
- Sténodactylographe correspondancier	411
- Comptabilité mécanographie	201
- Agent administratif	168
	} 780
- Carrières sanitaires et sociales	151
- Employé de commerce et de la vente, agent de transport	39
- Hôtellerie - Collectivités - Option : services	6
- Dessinateur en génie civil	5
- Industrie de l'habillement, vêtement	12
- Autres formations industrielles	7

(4) Circulaire n° 66 - 344 du 10 octobre 1966.

(5) Circulaire n° 67 - 370 du 12 septembre 1970.

Parmi les jeunes filles (qui représentent 57 % de la population observée), près de quatre sur cinq reçoivent une qualification dans les trois spécialités tertiaires de sténodactylographie, comptabilité et agent administratif, ce qui démontre bien l'hétérogénéité de la filière BEP à travers la relation de dépendance qui peut exister entre le sexe et le type de la formation suivie : donnée importante que ne peut ignorer l'analyse du comportement des jeunes, considéré dans son ensemble, au stade des premières insertions dans la vie active. Du plus ou moins grand degré d'ouverture du marché de l'emploi aux jeunes filles formées en vue d'exercer des métiers administratifs vont dépendre en effet, pour une large part, les taux moyens de prise d'activité et de chômage concernant globalement la population des jeunes sortis des classes terminales de BEP.

III. La répartition géographique des formations est un élément important à prendre en compte dans l'analyse de l'insertion professionnelle

La mise en évidence des caractéristiques moyennes de l'insertion professionnelle, en fonction de la spécialité suivie, risque de masquer des situations particulières d'ajustement ou, au contraire, d'inadaptation qui peuvent être le résultat de déterminismes régionaux. C'est à l'échelon local ou régional, dans la zone géographique où les jeunes ont reçu leur formation que se situe généralement le point de rencontre entre l'offre et la demande d'emplois d'ouvriers ou d'employés qualifiés (6). Dans l'analyse de l'insertion professionnelle, il importe donc de prendre en considération le facteur géographique comme l'une des principales variables explicatives du mode de passage de la formation à la vie active.

Difficilement isolables, de multiples paramètres économiques et sociaux entrent en jeu dans la configuration de l'offre d'emplois (en volume et en qualifications) à l'intérieur d'un espace déterminé et sur une période donnée : structure de l'appareil productif et des emplois, besoins sectoriels de recrutement, taille des entreprises, politique d'embauche des employeurs (7)... Tout au plus, peut-on s'efforcer ici, dans les limites de cette étude, de faire ressortir par la confrontation des données sur les effectifs des jeunes formés et les conditions de leur prise d'activité, des déséquilibres particulièrement accentués qui traduisent des situations d'inadaptation, quantitative ou qualitative, conjoncturelle ou structurelle : ainsi les formations correspondant à tel examen du BEP apparaîtront-elles excédentaires dans certaines zones géographiques à travers l'observation d'un taux de chômage élevé ; à l'inverse, la convergence des flux migratoires sera indicative de l'ouverture mais aussi de la spécificité de marchés régionaux du travail. Il semble, par exemple, que l'accroissement des formations en électronique dans les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest qui s'inscrit sans doute dans la logique de l'aménagement du territoire et de l'affirmation de priorités régionales de développement industriel, se soit heurté à une insuffisante capacité de recrutement des entreprises locales ; ainsi, peuvent s'expliquer à la fois le fort pourcentage des jeunes électroniciens qui se trouvent sans emploi, à la date de l'enquête, dans les deux zones concernées et la fréquence des départs vers la Région parisienne où restent concentrées les activités de construction électrique et électronique.

En tout état de cause, le fait géographique doit nécessairement être pris en compte dans l'examen de l'insertion professionnelle des jeunes lorsque les

(6) Il n'en va pas de même pour les formations à recrutement national inter-régional.

(7) L'influence de certains de ces paramètres sur l'insertion professionnelle des jeunes est analysée dans d'autres études effectuées par le CEREQ (Dossier 19, *op. cit.*) et par les Centres inter-régionaux qui sont associés à la réalisation de l'Observatoire national des entrées dans la vie active.

formations, peu développées, qui intéressent de faibles effectifs, ne sont pas organisées dans toutes les régions, voire dans toutes les académies : tel est le cas notamment de certaines des spécialités du BEP qui définissent à elles seules les groupes de formations constitués pour les besoins de l'analyse (8) : installations sanitaires et thermiques ; peinture et revêtements - sols et murs ; bois - construction, agencement, mobilier ; monteur - vendeur - opticien ; règleur de machines et d'outillages de moulage - option : plasturgie.

Plus largement, la part très variable prise, selon les spécialités, par les différentes régions (zones d'étude et d'aménagement du territoire) dans la préparation des jeunes aux BEP (Tableau 3) appelle une analyse interprétative : les différences observées ne sont pas, en effet, la simple traduction de l'inégal développement des enseignements techniques courts liés aux particularités des économies régionales. Dans un schéma explicatif de l'insertion professionnelle à l'échelon d'une région, il faudrait cerner les phénomènes de complémentarité ou de concurrence qui peuvent se manifester entre les diverses filières de formation des ouvriers et employés qualifiés (qu'il s'agisse des voies scolaires de préparation aux CAP, aux BEP ou à d'autres diplômes, de l'apprentissage, de formations continuées au titre de la promotion sociale...) à partir d'une approche et d'une explication de la logique sous-jacente à la création et à l'évolution des capacités d'accueil dans chacune d'elles : recherche d'une adaptation des flux de sortie aux besoins de recrutement recensés ou prévisibles ; formation d'une main-d'œuvre qualifiée comme élément incitateur à l'installation sur place de nouvelles activités ; politique générale de promotion sociale, de lutte contre le chômage des jeunes, lois du marché pour certains établissements privés, etc.

IV. La proportion de diplômés varie largement selon les spécialités. Les doubles candidatures aux BEP et CAP sont très nombreuses

La raréfaction des embauches, en période de ralentissement de l'activité économique, a comme conséquence une plus grande sélectivité du marché de l'emploi qui peut se traduire par une discrimination renforcée, de la part des employeurs, entre les jeunes formés en fonction de la réussite ou de l'échec à l'examen. Dans l'accès aux emplois *qualifiés* d'ouvrier ou d'employé, la possession du diplôme prend une valeur particulière, qu'elle n'avait pas forcément en période de plein emploi, dès lors que les employeurs y voient la reconnaissance d'une qualification. Dans le choix que font ces derniers entre les jeunes, candidats à un poste, la prise en compte de l'obtention d'un diplôme de l'enseignement technologique est susceptible de primer, dans certains cas, sur le type d'examen préparé, CAP ou BEP. Il n'est donc pas indifférent de savoir dans quelle mesure les élèves de la filière BEP ont mis à profit la faculté qui leur est donnée de poser leur candidature, au terme de la formation reçue, à la fois au BEP qu'ils ont préparé et à un CAP appartenant à la même famille professionnelle. Or, il apparaît à l'évidence qu'ils usent largement d'une telle possibilité au point que, dans plusieurs spécialités (électromécanicien, commis de restaurant, sténodactylographe, électronicien d'équipement, aide-comptable, dessinateur du bâtiment...), ils se présentent plus nombreux aux CAP que les jeunes issus des classes préparatoires à ces examens (9). *Au total, près des trois quarts des élèves de la filière BEP peuvent se prévaloir de la réussite à l'un au moins des deux examens (BEP ou CAP) et bénéficient de ce fait d'un avantage certain sur les anciens élèves de CAP* parmi lesquels on compte environ 65 % de titulaires de ce diplôme.

(8) Voir en annexe II la liste des groupes de formations et des spécialités dominantes qui les composent.

(9) Cahier n° 2 de l'Observatoire national des entrées dans la vie active : **Les CAP**, page 23.

TABLEAU 3
Répartition géographique des effectifs formés
(en pourcentage, par groupe de formations)

Régions (ZEAT) Groupes de formations	Paris- le-de- France	Bassin parisien	Nord	Est	Ouest	Sud-Ouest	Centre-Est	Méditer- ranée-Corse	DOM- TOM	Total	Effectifs
Bâtiment, travaux publics, génie civil.....	19,6	18,0	8,2	5,1	9,6	16,7	9,7	11,8	1,3	100	1 570
Plomberie, chauffage.....	12,3	22,8	14,2	—	22,3	14,2	14,2	—	—	100	198
Peinture en bâtiment.....	7,5	31,4	11,9	—	32,8	16,4	—	—	—	100	67
Menuiserie, charpente.....	10,1	22,6	12,6	9,1	19,8	7,2	13,5	—	5,1	100	318
Métallurgie, fonderie, chaudronnerie.....	3,1	20,6	15,9	6,0	27,6	9,1	15,7	1,0	1,0	100	1 001
Mécanique.....	13,5	15,4	10,9	13,2	12,9	12,6	12,9	7,4	1,2	100	10 552
Electricité, électrotechnique...	14,7	15,5	10,1	11,8	16,5	10,4	10,0	9,2	1,8	100	11 760
Electronique.....	28,8	8,4	8,7	4,1	17,2	14,1	9,1	9,6	—	100	2 184
Verre.....	65,3	—	—	34,7	—	—	—	—	—	100	51
Imprimerie et arts graphiques .	40,0	23,3	—	—	15,8	14,3	6,6	—	—	100	336
Chimie.....	21,2	4,7	23,5	—	—	—	45,9	4,7	—	100	86
Habillement, textile.....	9,2	17,6	7,8	6,7	20,9	13,0	7,7	17,1	—	100	715
Dessinateur (en génie civil) ...	14,5	20,3	5,1	8,7	11,7	15,1	5,5	13,5	5,6	100	1 628
Formations industrielles diverses	14,1	15,6	8,3	15,6	—	10,6	17,2	18,6	—	100	424
Techniques administratives ...	10,9	16,6	9,2	10,7	15,1	12,0	10,5	11,1	3,9	100	13 490
Sténodactylographie.....	15,4	16,1	8,3	9,9	16,4	10,7	12,3	9,1	1,8	100	23 739
Comptabilité, mécanographie .	16,1	17,9	8,8	8,5	14,9	10,1	11,6	9,5	2,6	100	17 516
Commerce, vente, distribution	19,3	11,2	7,3	9,1	15,8	17,3	6,0	8,8	5,2	100	4 156
Secteur sanitaire et social	15,8	18,2	5,0	12,5	13,0	9,9	11,0	11,2	3,4	100	8 873
Alimentation, cuisine.....	6,5	15,4	7,8	11,4	17,4	15,8	12,6	13,1	—	100	1 251
Hôtellerie, collectivités (services)	4,3	12,0	5,2	15,1	15,8	15,5	11,9	20,2	—	100	1 022
Ensemble des formations.....	14,9	16,3	8,6	10,3	15,2	11,5	11,2	9,6	2,4	100	100 936

Comme dans les résultats aux CAP, on enregistre à l'examen du BEP des écarts parfois considérables d'une spécialité à l'autre entre les pourcentages reçus, les points extrêmes étant les mêmes qu'en CAP : réussite à 80 % au BEP d'hôtellerie - cuisine et de 50 % seulement dans la spécialité électronique. Les doubles candidatures ont pour effet à la fois de relever la proportion de diplômés parmi les jeunes venant des classes de BEP et de réduire l'amplitude des écarts entre spécialités (de 30 à 21 points) (10).

TABLEAU 4
Pourcentage de diplômés dans chaque groupe de formations

Spécialités ou groupes de spécialités de formation	Pourcentage de diplômés		
	BEP au moins (1)	CAP sans BEP (2)	Total (3)
Cuisine - Alimentation (Hôtellerie, Collectivités - Option : cuisine)	79,9	9,2	89,1
Plomberie, Chauffage (installations sanitaires et thermiques)....	69,2	17,7	86,9
Hôtellerie, Collectivités - Option : services.....	70,7	14,1	84,8
Métallurgie, Chaudronnerie, Forge.....	71,4	9,4	80,8
Formations industrielles diverses (conducteur d'appareil - Option : industries...)	65,0	14,6	79,6
Menuiserie, Charpente en bois (Bois - construction, agencement, mobilier).....	68,5	10,1	78,6
Sténodactygraphe, correspondancier.....	63,6	12,8	76,4
Electrotechnique.....	60,3	15,6	75,9
Comptabilité et mécanographie.....	60,2	15,0	75,2
Bâtiment, travaux publics, génie civil.....	65,8	7,8	73,6
Habillement, textile.....	66,5	6,4	72,9
Dessinateur en génie civil (bâtiment et travaux publics).....	59,1	13,5	72,6
Secteur sanitaire et social (préparation aux carrières sanitaires et sociales).....	72,0	0,2	72,2
Imprimerie, Industries graphiques.....	59,9	11,6	71,5
Commerce, Distribution.....	66,0	3,8	69,8
Mécanique.....	60,4	9,3	69,7
Electronique.....	50,0	19,6	69,6
Agent administratif.....	56,9	10,7	67,6
Spécialités de formation à faibles effectifs (inférieurs à cent)			
Peinture en bâtiment (peinture et revêtements, sols et murs) ...	100,0	—	100,0
Chimie (régleur de machines et d'outillages de moulage - plasturgie)	59,5	8,3	67,8
Verre (monteur - vendeur - opticien).....	38,5	9,6	48,1
Ensemble des spécialités de formation.....	62,3	11,3	73,6

NOTA : Les pourcentages de diplômés établis à partir des enquêtes de l'Observatoire national des entrées dans la vie active peuvent différer de ceux enregistrés dans les statistiques nationales des examens (session 1975 du BEP) du fait que, d'une part, la population observée comprend des élèves qui, inscrits en année terminale de BEP, ne se sont pas présentés à l'examen et que, d'autre part, font partie de cette population, les jeunes qui ont obtenu leur diplôme à la session complémentaire du BEP organisée en février - mars 1976.

(10) Sont exclus de la comparaison, les groupes de formations à effectifs faibles (inférieurs à cent) : peinture en bâtiment, verre (monteur, vendeur-opticien) et chimie (régleur de machines et d'outillages de moulage, option : plasturgie).

La lecture des données statistiques sur le pourcentage de diplômés dans la population observée (Tableau 4), apporte diverses indications sur le degré de proximité ou de spécificité des examens du BEP par rapport à ceux du CAP, sur leur difficulté relative et aussi sur l'intérêt plus ou moins grand que les jeunes manifestent à l'égard de l'obtention du CAP et la valeur qu'ils leur accordent implicitement.

On constate, par exemple, que les élèves du BEP en électronique subissent une sélection très sévère à l'examen (50 % de reçus) mais qu'ils en compensent partiellement les effets négatifs par la réussite obtenue au CAP dans la spécialité d'électronicien d'équipement.

Deuxième partie

**SITUATION DES JEUNES
A L'ISSUE DE LA PRÉPARATION AU BEP**

Après l'achèvement du cycle de formation sanctionné par la réussite ou l'échec à l'examen du BEP, les itinéraires suivis par les jeunes vont se diversifier en fonction des caractéristiques individuelles (âge, sexe, projet professionnel...), des résultats scolaires obtenus, de l'origine socio-professionnelle, de l'environnement économique dans la zone de résidence et spécialement, de la situation de l'emploi. Aussi, les positions occupées par les jeunes, environ dix mois après leur sortie de l'école, telles qu'elles ont pu être observées en mars 1976, doivent-elles être appréciées comme la résultante, à un moment donné, d'un ensemble d'éléments qui ont influencé, d'une manière variable, les orientations prises : maintien dans le milieu scolaire, départ au service militaire, entrée dans la vie active ou inactivité.

Position occupée en mars 1976	Jeunes gens (43 720)	Jeunes filles (57 218)
Maintien dans le milieu scolaire	18,4	16,8
Service national	24,3	—
Entrée dans la vie active	56,1	80,6
Inactivité	1,2	2,6
Total	100,0	100,0

LE MAINTIEN DANS LE MILIEU SCOLAIRE, LE SERVICE NATIONAL ET L'INACTIVITÉ

I. Les prolongations de la scolarité à temps plein sont nombreuses à l'issue d'un BEP (1)

Au prix d'une certaine simplification, on peut considérer que la poursuite d'études à temps plein se résume au redoublement, c'est-à-dire la répétition de la classe terminale du cycle d'enseignement technologique court, ou à la préparation par la voie scolaire et dans un cycle différent d'un diplôme situé normalement à un niveau supérieur au BEP (2).

1. POUR PLUSIEURS RAISONS QUI TIENNENT NOTAMMENT AU CONTENU DES FORMATIONS ET A L'EXISTENCE DE FILIÈRES D'ACCUEIL ORGANISÉES, LE BEP CONSTITUE PLUS SOUVENT QUE LE CAP UN PALIER D'ORIENTATION VERS DE NOUVELLES ÉTUDES.

Selon les textes qui fixent les conditions de la poursuite de la scolarité dans le second cycle long, le CAP est défini comme « *la sanction d'un cycle d'enseignement qui débouche normalement vers la profession tout en ouvrant l'accès au brevet professionnel par la voie de la promotion sociale. Aussi l'admission dans les lycées techniques, pour la préparation au brevet de technicien, d'élèves qui ont suivi la scolarité d'un collège d'enseignement technique et sont pourvus d'un CAP ne peut-elle avoir qu'un caractère exceptionnel* » (Circulaire du 6 août 1974, Ministère de l'Éducation).

Sans être aussi restrictives, les dispositions prises concernant les titulaires du BEP subordonnent néanmoins l'accès au second cycle long, normalement en classes d'adaptation, à un certain nombre de conditions : l'aptitude à poursuivre des études longues et la possibilité de les mener jusqu'à leur terme (c'est-à-dire, pour les jeunes gens, avant l'appel sous les drapeaux).

S'il est vrai que la voie d'accès à une qualification de technicien est plus ou moins ouverte aux jeunes suivant leur filière d'origine (BEP ou CAP), il est également certain que la spécialité de la formation reçue constitue, selon le cas, un facteur d'incitation ou de dissuasion à l'égard de la prolongation des études à temps plein. On en veut pour preuve la similitude des comportements observés entre jeunes issus des classes de BEP ou de CAP dans les spécialités de l'électronique, de l'hôtellerie (option cuisine) et des carrières sanitaires et sociales, pour ne citer que les exemples les plus caractéristiques. C'est dire que les choix d'orientation après l'examen sont prononcés sous l'influence conjointe de la structure éducative (offre de diplômes tels que les brevets et baccalauréats de technicien, principalement) et du marché du travail (conditions d'accès aux emplois). Ceci se vérifie d'une façon particulièrement nette pour les formations qui débouchent sur les carrières sanitaires et sociales : par l'effet de dispositions particulières qui réglementent l'accès aux professions hospitalières (3), les anciens élèves de BEP qui ont obtenu le diplôme en option sanitaire, s'engagent nombreux dans un cycle préparatoire au certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant(e).

(1) La poursuite d'études à temps plein implique que les jeunes conservent un statut scolaire : elle n'inclut donc pas les formations menées parallèlement à une activité professionnelle.

(2) En fait, la poursuite d'études recouvre des situations très diverses, Cahier n° 2 de l'Observatoire, *op. cit.*, page 27.

(3) Circulaire n° 299/DH/4 du 20 septembre 1978 ; Direction des Hôpitaux, Ministère de la Santé et de la Famille.

TABLEAU 5

**Fréquence de la poursuite d'études à temps plein (hors redoublements),
par spécialité ou groupe de spécialités de formation**

Fréquence	Jeunes gens (moyenne : 15 %)	Jeunes filles (moyenne : 13 %)
25 % et plus	Habillement, textile (31 %) ; Santé et services sociaux (29 %) ; Chimie (25 %).	Santé et services sociaux (35 %)
De 15 à 25 %	Electronique (22 %) ; Imprimerie et industries graphiques (21 %) ; Dessin en bâtiment (17 %) ; Mécanique (17 %) ; Bâtiment-travaux publics (17 %) ; Plomberie-chauffage (16 %) ; Hôtellerie services (16 %) ; Menuiserie-charpente (15 %).	Imprimerie et industries graphiques (17 %).
De 10 à 15 %	Electricité (14 %) ; Industries diverses (14 %) ; Comptabilité (14 %) ; Commerce - distribution (13 %) ; Métallurgie - forge (11 %) ; Agent administratif (10 %).	Habillement, textile (14 %) ; Commerce - distribution (12 %) ; Dessin en bâtiment (11 %) ; Bâtiment - travaux publics (10 %) ; Comptabilité (10 %).
Moins de 10 %	Hôtellerie - cuisine (6 %).	Agent administratif (9 %) ; Hôtellerie - services (9 %) ; Sténodactylographe (8 %) ; Electronique (5 %).

2. LA PROLONGATION DES ÉTUDES peut être interprétée, d'une part, comme la recherche d'une qualification autre, à un niveau égal ou supérieur, à laquelle incite dans une certaine mesure l'évolution du mode d'accès aux emplois et, d'autre part, comme le moyen d'échapper à la situation défavorable du marché du travail. La conjugaison de ces facteurs a entraîné, sur la période de 1973 à 1977, une amplification du phénomène observable pour presque toutes les spécialités (4). Si les mesures conjoncturelles prises en vue de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes ne sont pas étrangères à cette évolution, il n'en reste pas moins que la fréquence sensiblement plus élevée des poursuites d'études semble désormais constituer une constante et revêtir, par conséquent, un caractère structurel dont les effets ne peuvent être ignorés dès lors que, dans la proportion du cinquième en moyenne, les effectifs formés en BEP sont susceptibles d'obtenir une qualification de technicien.

II. L'accomplissement des obligations militaires dans les mois qui suivent la sortie de l'établissement de formation, concerne près du quart des jeunes gens

Parmi les jeunes qui, au moment de l'enquête (en mars 1976), ne font plus partie de la population scolarisée, leur formation initiale étant achevée, un certain nombre ne sont pas entrés dans la vie active. Ce sont surtout les jeunes gens qui ont décidé d'accomplir tout de suite leurs obligations militaires ou qui ont atteint l'âge de l'appel sous les drapeaux, sans bénéficier d'un sursis. Ce sont aussi, plus rarement, des jeunes filles ou jeunes gens qui, pour des motifs variables, n'ont pas cherché ou ne cherchent plus à exercer une activité professionnelle.

(4) Observations tirées des enquêtes du Service des études informatiques et statistiques du ministère de l'Education sur le devenir des élèves de BEP à leur sortie des établissements publics.

Ceux qui accomplissent leurs obligations militaires, ou bien n'ont pas d'autre alternative en raison de leur âge (qui, d'ailleurs, a pu leur interdire de continuer leur scolarité), ou bien font un choix délibéré pris en considération des difficultés rencontrées dans la recherche d'un emploi, qu'elles soient imputables à la conjoncture défavorable ou à la réticence particulière des employeurs quant à l'embauche des jeunes gens avant le service national.

La comparaison avec le devenir des anciens élèves de CAP à la même date, fait ressortir l'importance de l'âge comme facteur explicatif des départs sous les drapeaux.

Filière d'origine	Jeunes âgés de 18 ans au moins en année de terminale	Proportion des jeunes au service militaire en mars 1976
BEP.....	40 %	24,3 %
CAP	7 % (a)	14,1 %

(a) Elèves des classes de CAP en trois ans seulement : les statistiques de démographie scolaire regroupent ensemble les élèves de la filière BEP et des CAP en deux ans qui ont sensiblement la même origine scolaire et le même âge.

En outre, l'effet de la dépression économique survenue en 1973-1974 pèse d'une manière évidente sur les orientations prises par les jeunes gens dont certains voient dans le service militaire, comme dans la poursuite des études, une possibilité de se soustraire au moins provisoirement au risque de ne pas trouver de travail. A travers l'ensemble des données statistiques disponibles sur le passage d'une formation technique courte à la vie active, une relation peut être clairement établie entre le taux de prise d'activité et la fréquence des départs au service national, avec des différences significatives entre groupes de spécialités professionnelles. Le tableau qui suit, en donne un exemple :

Spécialités professionnelles	Taux de prise d'activité	Fréquence des départs au service national
Commerce-distribution.....	37,7 %	32,9 %
Comptabilité-mécanographie.....	37,6 %	32,4 %
Mécanique	52,1 %	21,7 %
Bâtiment-travaux publics, Génie civil	55,6 %	17,4 %

Données extraites des enquêtes de l'Observatoire national des entrées dans la vie active : taux et fréquence calculés en pourcentage des effectifs formés.

III. Exclusive des autres positions occupées par les jeunes, l'inactivité correspond à des situations extrêmement diverses qui s'avèrent difficilement analysables

Des raisons familiales ou de santé, l'échec dans la recherche d'un emploi peuvent, entre autres, expliquer l'état de non-activité que connaissent, en mars 1976, à peu près 3 % des jeunes filles et 1 % des jeunes gens. Le maintien dans la famille comme la mobilité géographique obéissent en partie à des facteurs d'ordre sociologique. De même que la profession des parents n'est pas étrangère au choix des études professionnelles, de même peut-elle influencer sur la décision prise par les jeunes de travailler ou non, de rester dans le milieu familial ou de prendre, en dehors, une activité salariée. Il est significatif à cet égard que le taux d'inactivité soit plus élevé pour les jeunes filles dont la spécialité professionnelle est en relation directe avec le rôle domestique traditionnellement dévolu à la femme (cuisine et habillement).

LES PRISES D'ACTIVITÉ, LE CHÔMAGE ET LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

Font partie de la population active, les jeunes qui ont trouvé à se faire embaucher ou qui sont encore en quête d'un travail, en mars 1976. L'intensité variable, selon les spécialités et le sexe, des poursuites d'études à temps plein, des départs au service militaire et de l'inactivité fait que le groupe des « actifs disponibles » (1) n'est pas représentatif de la population des jeunes qui sont parvenus au terme de leur formation dans une spécialité du BEP, en 1975. Il en résulte que l'analyse de l'insertion professionnelle revêt une valeur différente selon qu'elle prend en compte, explicitement ou non, l'effet variable du « filtrage » qui s'opère à la fin du cycle de formation entre l'école et l'entrée dans la population active. De ce fait, des conclusions générales sur les « performances » des BEP par rapport au marché de l'emploi ne sauraient être tirées que dans les limites inhérentes à la relativité des données d'observation : d'une part, il entre dans la vie active proportionnellement plus de jeunes filles (65 %) que de jeunes gens (35 %) et de diplômés que de non-diplômés ; d'autre part, les spécialités de formation ont un poids numérique très inégal dans la population des jeunes « actifs disponibles ».

I. Sur 101 000 élèves recensés en classe terminale de BEP au cours de l'année scolaire 1974-1975, 70 600 environ (soit 70 %) dont 24 500 jeunes gens et 46 100 jeunes filles déclarent exercer une activité ou rechercher un emploi en mars 1976

Les formations tertiaires et des services, fortement féminisées, se trouvent nettement sur-représentées dans le groupe des « actifs disponibles » par rapport aux effectifs formés, le contraire étant observé pour les formations aux techniques industrielles, à dominante masculine. Compte tenu de la prédominance de certaines spécialités dans la structure des qualifications des jeunes qui deviennent actifs, on ne peut guère parler de comportement moyen en plaçant sur un même plan l'ensemble des BEP. Il est clair, en effet, que l'analyse de l'insertion professionnelle est inséparable de la prise en considération des aspects quantitatifs des formations. De ce point de vue, il n'est pas indifférent de savoir que sur 100 jeunes « actifs disponibles » en mars 1976, 60 ont appris un métier d'employé qualifié dans l'une des trois spécialités tertiaires du BEP : 29 en sténo-dactylographie, 17 en comptabilité et 14 en administration.

On s'attachera plus particulièrement, dans la suite de l'étude, à l'examen des conditions d'accès au marché du travail observées pour les jeunes issus des spécialités numériquement dominantes, des comparaisons selon le type de formation reçue ne pouvant être valablement établies que sous certaines conditions de représentativité statistique (2).

(1) Par « actifs disponibles », on entend les jeunes titulaires ou demandeurs d'un emploi.

(2) La présentation analytique des données d'observation pour chaque examen ou famille d'examens de BEP a fait l'objet d'une publication séparée : Document n° 35, CEREQ, *op. cit.*

TABLEAU 6

Répartition, en pourcentage, selon la spécialité et le sexe, des jeunes devenus actifs disponibles en mars 1976

Spécialités des BEP	Jeunes gens	Jeunes filles	Ensemble
I - Formations techniques industrielles			
1 - Bâtiment - travaux publics, génie civil.....	1,3	ε	1,3
2 - Plomberie, chauffage.....	0,2	—	0,2
3 - Peinture en bâtiment.....	0,1	—	0,1
4 - Menuiserie, charpente en bois.....	0,3	—	0,3
5 - Métallurgie, forge.....	0,8	—	0,8
6 - Mécanique.....	8,6	ε	8,6
7 - Electricité, électrotechnique.....	9,9	0,1	10,0
8 - Electronique.....	1,4	0,1	1,5
9 - Verre.....	ε	ε	ε
10 - Imprimerie, industries graphiques.....	0,2	0,1	0,3
11 - Chimie.....	ε	ε	0,1
12 - Habillement, textiles.....	ε	0,7	0,8
13 - Industries diverses.....	0,3	—	0,3
14 - Dessin en bâtiment.....	1,1	0,3	1,4
Total I.....	24,2	1,5	25,7
II - Spécialités tertiaires et des services			
15 - Agent administratif.....	3,0	11,5	14,5
16 - Sténodactylographe.....	0,1	28,6	28,7
17 - Comptabilité - mécanographie.....	4,1	13,3	17,4
18 - Commerce, distribution.....	1,2	2,6	3,8
19 - Carrières sanitaires et sociales.....	0,2	7,4	7,6
20 - Hôtellerie : cuisine (a).....	1,3	ε	1,3
21 - Hôtellerie : services.....	0,6	0,4	1,0
Total II.....	10,5	63,8	74,3
Ensemble des spécialités.....	34,7	65,3	100

(a) Définies comme préparant à des métiers d'ouvrier, les formations en hôtellerie - option cuisine, débouchent sur des activités commerciales ou des services (hôtellerie, restauration).

II. Bien qu'elle soit rendue malaisée par le fait qu'une fraction de la population étudiée reste en dehors de la vie active, la lecture des données sur l'accès à l'emploi permet de constater que le marché du travail ne répond pas d'une manière uniforme à l'offre de qualifications représentée par le flux des jeunes « actifs disponibles »

Il apparaît clairement en effet que l'insertion s'effectue dans des conditions qui varient sensiblement sous l'effet de plusieurs facteurs : la spécialité du métier appris, le sexe, la possession ou non d'un diplôme et la région d'origine. L'énoncé limitatif des variables discriminantes ne signifie pas que soit tenue pour négligeable l'influence d'autres éléments ; il va de soi qu'une analyse plus complète devrait intégrer des données complémentaires susceptibles d'éclairer le fonctionnement des marchés locaux de l'emploi en renseignant à la fois sur les

phénomènes de concurrence qui peuvent se manifester entre actifs (3) et les particularités de la demande des employeurs.

La spécialité de la formation reçue et le sexe influencent fortement les taux de chômage.

Le taux de chômage défini comme le rapport des jeunes sans travail aux actifs disponibles situe le niveau d'ouverture du marché de l'emploi et mesure le degré de facilité ou de difficulté de l'insertion professionnelle. Des données recueillies en mars 1976, il ressort nettement que, d'une manière systématique, *les jeunes gens se placent beaucoup plus aisément que les jeunes filles*, le clivage qui s'opère suivant le sexe étant observable dans toutes les spécialités (non exclusivement masculines ou féminines). Entre celles-ci, on note également des disparités importantes, *les formations de type industriel offrant, sauf exception, de meilleures chances de prendre une activité que les formations tertiaires et des services.*

TABLEAU 7

Proportion de chômeurs par rapport aux jeunes actifs disponibles, par spécialité ou groupe de spécialités de BEP (taux de chômage exprimé en pourcentage)

Taux de chômage	Jeunes gens (moyenne : 12 %)	Jeunes filles (moyenne : 25 %)
30 % et plus		Electronique (44 %) ; Commerce - distribution (43 %) ; Bâtiment - travaux publics (37 %) ; Agent administratif (33 %).
De 20 à 30 %	Carrières sanitaires et sociales (22 %) ; Agent administratif (22 %) ; Comptabilité - mécanographie (22 %).	Dessin en bâtiment (29 %) ; Electricité (28 %) ; Comptabilité - mécanographie (25 %) ; Mécanique (25 %) ; Carrières sanitaires et sociales (25 %) ; Imprimerie et industries graphiques (23 %) ; Sténodactylographie (21 %).
De 10 à 20 %	Dessin en bâtiment (18 %) ; Commerce - distribution (16 %) ; Electronique (15 %) ; Hôtellerie - services (11 %) ; Industries diverses (10 %) ; Imprimerie et industries graphiques (10 %) ; Electricité (10 %).	Habillement - textile (19 %) ; Hôtellerie, services (14 %) ; Hôtellerie - cuisine (10 %).
Moins de 10 %	Bâtiment - travaux publics (9 %) ; Mécanique (9 %) ; Hôtellerie - cuisine (8 %) ; Peinture (7 %) ; Plomberie - chauffage (7 %) ; Menuiserie - charpente en bois (3 %) ; Verre (0 %) ; Chimie (0 %) ; Sténodactylographie (0 %).	Verre (4 %).

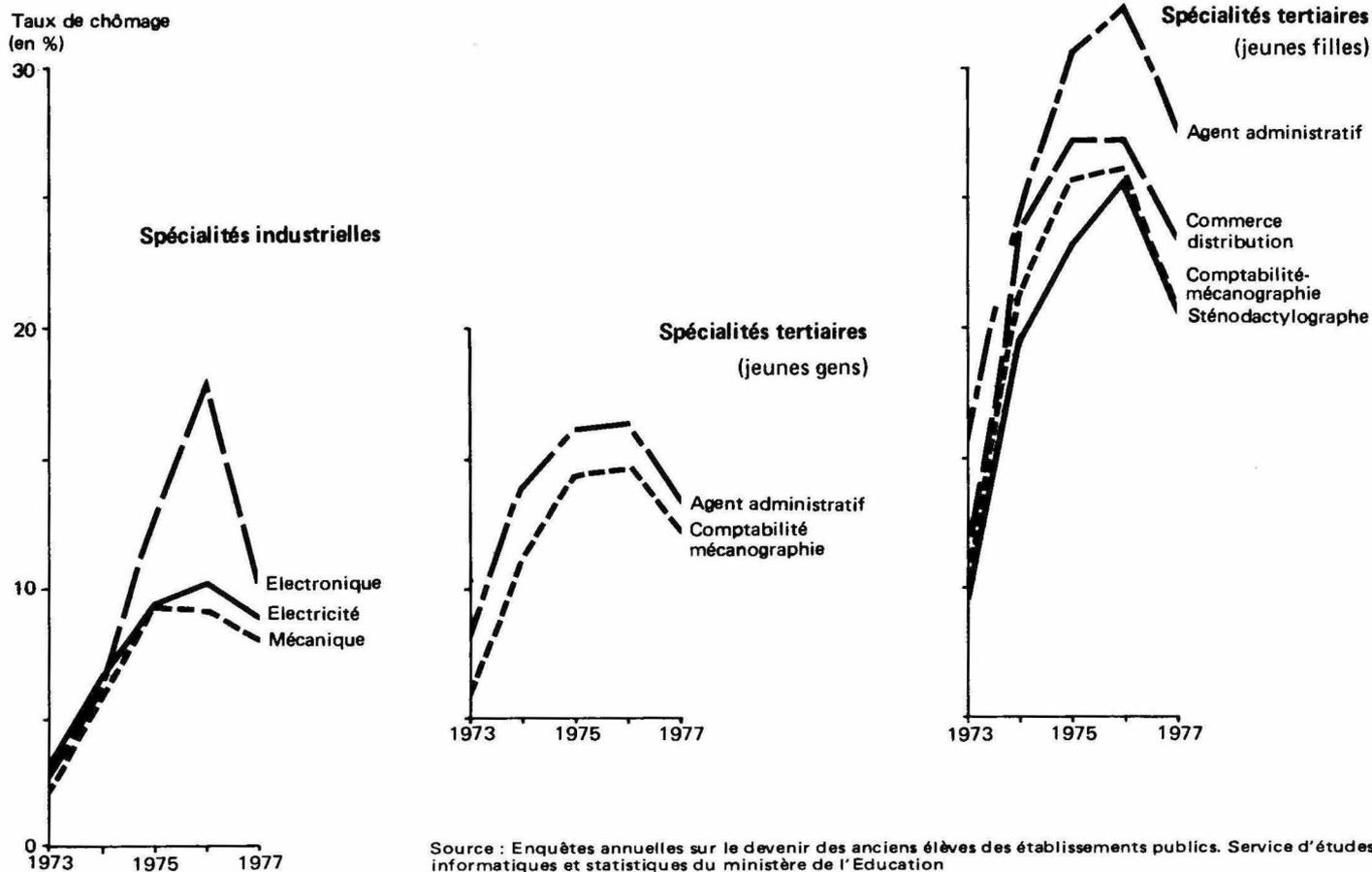
NOTA : Le nombre de jeunes actifs disponibles est peu significatif (inférieur à 200) dans plusieurs spécialités :

- Jeunes gens : plomberie ; peinture ; menuiserie ; verre ; imprimerie ; chimie ; sténodactylographie ; carrières sanitaires et sociales ;
- Jeunes filles : bâtiment, travaux publics ; mécanique ; électricité ; électronique ; verre ; imprimerie ; hôtellerie, cuisine.

(3) Les jeunes dont on étudie le comportement, constituent une catégorie particulière de demandeurs d'emploi ; simultanément, d'autres jeunes (issus ou non de la même filière, appartenant ou non à la même collecte de « cohorte » de l'appareil scolaire), mais aussi des adultes postulent les mêmes emplois.

GRAPHIQUE 1

Evolution du taux de chômage entre 1973 et 1977 dans les spécialités numériquement dominantes



Comme pour la filière des CAP, le ralentissement de l'activité économique depuis l'année 1974 a entraîné une amplification parfois très sensible du chômage des jeunes sans pour autant en avoir modifié profondément la structure (4). Il semble que, sur la période de 1973 à 1977, le taux de chômage ait atteint généralement des valeurs maximales pour la promotion sortie de la filière de formation en 1975/1976. Au-delà, la courbe d'évolution s'infléchit en même temps que devient moins étroite la corrélation entre la baisse des prises d'activité (qui se poursuit) et la montée du chômage (qui se ralentit), le maintien des jeunes en formation, selon des modalités diverses, constituant de plus en plus la réponse apportée à l'insuffisance des recrutements effectués par les employeurs.

L'enquête précédente réalisée en 1973, auprès des élèves sortis des classes terminales de BEP en 1970, soulignait la rapidité avec laquelle intervenaient les prises d'activité. D'une manière générale, de 1970 à 1973, près de 60 % des jeunes ont trouvé leur premier emploi après moins d'un mois de recherche et 7 % ont mis plus de six mois (5).

Bien que différentes dans l'étendue de leur champ d'observation, les enquêtes de l'Observatoire national des entrées dans la vie active font ressortir l'évolution qui s'est opérée en quelques années, dans le sens d'un ralentissement marqué des passages de la formation à l'activité : *parmi les jeunes devenus actifs disponibles, 41 % seulement ont réussi à trouver leur premier emploi en moins d'un mois* tandis que 12 % cherchent encore en mars 1976, soit environ dix mois après leur sortie de l'école. Encore convient-il de remarquer que ces valeurs moyennes ne reflètent pas les conditions différentes de l'insertion selon les spécialités professionnelles : en gros, une corrélation peut être établie entre le taux de chômage et le degré de difficultés rencontrées pour obtenir un premier emploi, celles-ci étant visiblement plus sévères pour les jeunes formés aux métiers administratifs, commerciaux et comptables, dans des spécialités à dominante féminine.

Difficultés d'insertion selon les spécialités ou groupes de spécialités

(Classement dans un ordre décroissant de difficultés)

Supérieures à la moyenne

- 1 Agent administratif
- 2 Comptabilité-mécanographie
- 3 Commerce, distribution
- 4 Sténodactylographie
- 5 Dessinateur en génie civil
- 6 Carrières sanitaires et sociales
- 7 Electronique
- 8 Habillement, textile
- 9 Industries diverses
- 10 Electricité

Inférieures à la moyenne

- 11 Imprimerie, photographie
- 12 Mécanique
- 13 Plomberie, chauffage
- 14 Bâtiment, travaux publics
- 15 Menuiserie, charpente
- 16 Hôtellerie, collectivités (services)
- 17 Métallurgie, forge
- 18 Chimie
- 19 Peinture
- 10 Hôtellerie, collectivités (cuisine)

Il est certain qu'un tel classement ne vaut que comme un indicateur dont la signification doit être relativisée, eu égard à l'incertitude qui affecte la définition du premier emploi. Il n'échappera pas que, concrètement, les situations rencontrées varient sensiblement, tant sont diverses les voies suivies par les jeunes au cours de la période de transition, faite de tâtonnements et d'ajustements

(4) Constatation faite à partir des résultats des enquêtes annuelles de placement du ministère de l'Education.

(5) Dossier n° 19 « Les conditions d'emploi des anciens élèves des classes de BEP », CEREQ, *op. cit.*

successifs, qui s'écoule sur une durée plus ou moins longue jusqu'à l'ancrage dans une activité professionnelle stable. « *Entre le moment où ils ont quitté l'école et le mois où se situent les observations (mars 1976), les jeunes ont emprunté des itinéraires multiples dont la signification doit être appréciée par rapport à l'entrée sur le marché du travail avant, pendant ou après les vacances scolaires ; à la recherche active d'un emploi ou en inactivité dans l'attente du départ au service militaire ou d'une embauche sûre ; à l'acceptation de places sans garantie de stabilité, de contrats successifs de travail temporaire ; à la prise d'emploi(s) dans une activité à caractère saisonnier ; au refus d'accepter des offres jugées insuffisantes du point de vue de la qualification, des conditions de travail, de la rémunération...* » (6)

L'inégalité des chances devant la vie active qui est liée entre autres au type de formation reçue et au « statut personnel », peut se trouver renforcée ou au contraire atténuée sous l'effet de variables sociales comme le milieu familial d'appartenance, la profession des parents, le degré d'intégration à la vie locale... D'une manière très répandue, en effet, le placement est le résultat d'interventions personnelles qui mettent souvent en jeu des relations privées et se situent en dehors des mécanismes institutionnels de confrontation des offres et demandes d'emplois : le rôle de l'Agence nationale pour l'emploi s'avère particulièrement modeste dans les procédures utilisées par les jeunes pour trouver le travail qu'ils exercent en mars 1976.

Procédures d'accès à l'emploi suivies par les jeunes qui travaillent en mars 1976

Démarches, relations personnelles	Ecole, stage scolaire, emploi en cours d'études	Petites annonces	ANPE	Concours
63,5 %	10,8 %	10,1 %	8,4 %	7,2 %

La réussite ou l'échec à l'examen s'inscrit parmi les déterminants de la sélectivité du marché du travail à l'égard des jeunes. Cette constatation déjà faite à propos des CAP correspond là encore à une observation de caractère général qui demanderait à être étayée par des analyses plus affinées, des analyses sectorielles et géographiques des politiques de recrutement.

Globalement, l'évolution quantitative de l'emploi durant ces dernières années a rendu plus évident le phénomène de segmentation du marché du travail qui pénalise les non-diplômés. L'observation faite sur la période 1970-73, selon laquelle les jeunes diplômés de BEP, quelle que soit la spécialité de la formation reçue, avaient une meilleure chance que les non-diplômés d'accéder rapidement à un emploi se trouve vérifiée (7). De fait, on remarque très généralement que le taux de chômage des jeunes pourvus du BEP (au moins) est inférieur à ce qu'il est pour ceux qui ne peuvent se prévaloir d'aucun diplôme d'enseignement technologique court. Très logiquement, le handicap dont souffrent ces derniers, est d'autant plus lourd que le marché de l'emploi est plus étroit et que, par conséquent, la concurrence entre demandeurs se renforce considérablement. Une

(6) Cahier n° 2, **Les CAP**, CEREQ, *op. cit.*

(7) Dossier n° 19, CEREQ, *op. cit.*

place à part doit être faite aux jeunes qui ont obtenu un CAP malgré leur échec au BEP : la situation qu'ils connaissent vis-à-vis de la prise d'activité est tantôt meilleure, tantôt plus mauvaise que celle des autres jeunes de la population étudiée, sans qu'une caractéristique dominante se dégage clairement sur l'ensemble des groupes de spécialités.

TABLEAU 8

Taux de chômage des diplômés et non-diplômés dans les spécialités numériquement dominantes

(proportion des jeunes sans emploi par rapport aux " actifs disponibles " - mars 1976)

(en %)

Spécialités de BEP ou groupes de spécialités	Taux de chômage moyen	Diplômés (BEP au moins)	Sans diplôme
Commerce, distribution	34,5	29,5	49,8
Agent administratif	30,8	28,9	36,4
Carrières sanitaires et sociales	24,6	21,8	33,4
Comptabilité, mécanographie	24,5	21,2	35,7
Dessinateur en génie civil	20,7	17,4	24,7
Sténodactylographe	20,4	18,6	24,3
Electronique	16,8	13,8	19,2
Hôtellerie, collectivités-services	12,4	11,8	17,5
Electricité	9,9	8,5	11,3
Mécanique	9,3	8,8	10,3

Notons que, dans deux groupes de formations aux effectifs relativement nombreux, l'écart enregistré paraît favorable aux non-diplômés : il s'agit du bâtiment-travaux publics d'une part, de l'hôtellerie d'autre part. Dans le premier cas, la variable sexe est surdéterminante par rapport au diplôme : malgré leur succès à l'examen, une forte proportion de jeunes filles restent privées d'emploi. Dans le second cas, le taux de réussite est particulièrement élevé de sorte que le nombre des jeunes chômeurs sans diplôme n'est guère significatif. Ces deux exceptions ne viennent donc pas infirmer l'appréciation selon laquelle le diplôme, comme la spécialité de formation et le sexe, intervient en tant que facteur important de discrimination entre les jeunes qui sont candidats à un emploi.

L'insertion professionnelle à la sortie des classes de BEP se réalise à l'intérieur d'ensembles régionaux qui peuvent être très différents, voire même extrêmement contrastés, et dans des contextes économiques et sociaux en évolution rapide.

Les analyses appliquées à l'ensemble des données au plan national ne font ressortir que des situations moyennes réductrices des différences, elles risquent de masquer les disparités qui peuvent exister, d'une région à l'autre, entre les processus réels du passage de la formation à l'emploi (8).

(8) Les particularités régionales des relations entre formation et emploi sont traitées sous leurs aspects structurels et conjoncturels dans les études spécifiques conduites par le CEREQ et les équipes universitaires inter-régionales qui lui sont associées.

Or, les conditions de l'ajustement entre demandes et offres de travail, pour les jeunes de la population étudiée, ne se présentent pas d'une manière uniforme sur l'ensemble du territoire national. Dans un système relativement statique, la mobilité géographique des jeunes ne prenant qu'exceptionnellement une ampleur appréciable, l'environnement régional influe diversement, selon qu'il est favorable ou défavorable, sur le volume des prises d'activité et, corrélativement, sur le niveau du chômage des jeunes, ses effets se trouvant combinés avec ceux des autres variables (structure des flux d'entrants dans la vie active par rapport à la spécialité, au sexe et au diplôme).

Comme on l'a vu dans l'analyse des données recueillies sur le devenir des jeunes issus d'une préparation au CAP, l'inégalité des chances devant l'emploi est soulignée non seulement par les disparités inter-régionales mais aussi par les différences entre spécialités de formation à l'intérieur d'une même zone (9). *La distribution des régions selon le niveau de chômage des jeunes en mars 1976, toutes spécialités confondues, fait apparaître un clivage accentué entre quatre groupes de zones géographiques.*

Classement par ZEAT par rapport aux valeurs moyennes du taux de chômage des jeunes :

- taux largement inférieur à la moyenne : Zones de Paris - Ile de France et du Bassin parisien ;
- taux légèrement inférieur à la moyenne : Zones de l'Est et du Centre-Est ;
- taux légèrement supérieur à la moyenne : Zones de l'Ouest et Nord ;
- taux largement supérieur à la moyenne : Zones de Méditerranée - Corse et du Sud-Ouest.

Une place particulière doit être réservée aux départements et territoires d'Outre-Mer pour lesquels les données collectées correspondent généralement à des effectifs trop faibles pour être statistiquement représentatifs. Néanmoins, dans les spécialités largement diffusées (électrotechnique, agent administratif, sténodactylographe...), le niveau atteint par la proportion des « sans-emploi » rend compte de l'acuité exceptionnelle des difficultés auxquelles se heurtent les jeunes de ces régions pour s'insérer dans la vie active.

En métropole, le risque de chômage connaît d'importantes variations, l'amplitude des écarts entre les taux observés par zone (*minimum et maximum par spécialité ou famille de spécialités*) étant toujours supérieure à 10 points et pouvant atteindre jusqu'à 37 points, dans une spécialité comme la comptabilité-mécanographie. Une telle donnée, sous réserve qu'elle puisse faire l'objet d'une actualisation régulière, devrait constituer une référence utile pour les jeunes au moment où ils sont au seuil de leur carrière professionnelle.

La connaissance de l'état des marchés régionaux ou locaux de l'emploi et donc des zones de recrutement ou, au contraire, de saturation dans les diverses spécialités d'employé ou d'ouvrier qualifié, contribuerait d'une manière appréciable à guider les jeunes dans l'évaluation des coûts et avantages d'un maintien sur place à proximité du lieu de résidence, ou de leur installation ailleurs, à l'intérieur ou à l'extérieur de la région d'origine.

(9) Le cadre géographique retenu pour les analyses est celui des Zones d'étude et d'aménagement du territoire (ZEAT).

TABLEAU 9

Taux de chômage des jeunes pour les spécialités de BEP numériquement dominantes, dans les zones d'étude et d'aménagement du territoire (ZEAT)

(En %)

Spécialités ou familles de spécialités	Paris Ile de France	Bassin parisien	Nord	Est	Ouest	Sud-Ouest	Centre-Est	Méditerranée - Corse	DOM-TOM	Taux moyen	Nombre des jeunes actifs disponibles
1. Bâtiment et dessin en génie civil :											
- bâtiment, travaux publics.	4,4	4,4	0,0	0,0	3,9	22,1	7,2	35,7	*	10,4	970
- dessinateur en génie civil.	14,9	11,7	38,3	5,7	15,3	33,6	16,3	36,2	29,8	20,7	1 012
2. Techniques industrielles :											
- mécanique.....	12,5	5,2	15,1	4,1	7,6	13,0	8,7	11,7	50,0	9,3	6 071
- électricité, électrotechnique	3,1	6,9	7,9	9,1	12,5	13,3	6,6	20,1	60,2	9,9	7 063
- électronique.....	9,3	9,4	18,9	10,8	21,0	28,2	12,1	23,0	—	16,8	1 047
3. Formations tertiaires :											
- agent administratif.....	10,5	25,0	39,4	27,0	35,6	34,9	26,3	43,0	71,0	30,8	10 194
- sténodactylographie.....	6,5	13,6	27,5	23,1	22,3	29,2	25,1	23,7	70,2	20,4	20 251
- comptabilité-mécanographie	12,6	19,3	24,6	21,9	23,4	49,6	21,6	30,9	60,1	24,5	12 311
- commerce, distribution....	30,3	26,4	18,4	39,8	44,2	35,6	42,0	23,0	50,0	34,5	2 648
4. Hôtellerie, collectivités :											
- cuisine.....	8,1	6,6	5,6	6,4	6,7	17,9	4,2	9,9	—	8,4	933
- service.....	6,9	3,3	25,9	8,0	6,8	17,1	18,5	19,4	—	12,4	718
5. Secteur sanitaire et social :											
- carrières sanitaires et sociales.....	16,5	17,2	24,9	16,8	27,4	31,6	15,0	42,3	68,6	24,6	5 330

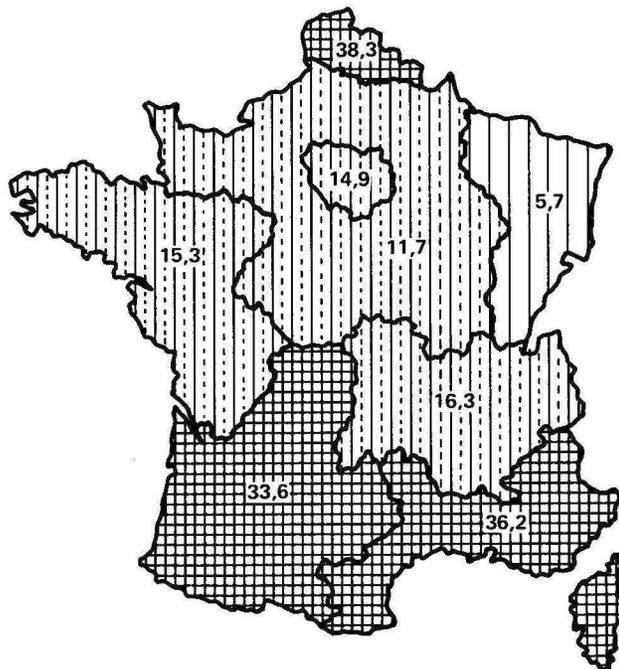
* Données non significatives.

RAPPEL : Le taux de chômage est défini comme la proportion des jeunes à la recherche d'un emploi exprimée en pourcentage des jeunes " actifs disponibles ".

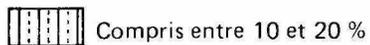
Cartes

**Taux de chômage par ZEAT de formation
en fonction de la spécialité de BEP**

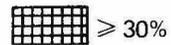
CARTE 1
BEP de dessinateur en génie civil



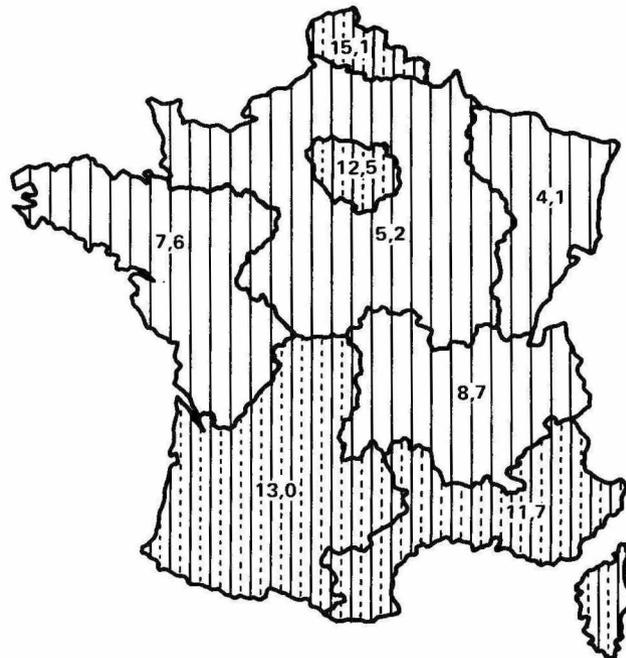
Taux de chômage



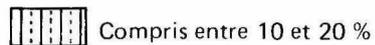
CARTE 2
BEP en bâtiment-travaux publics



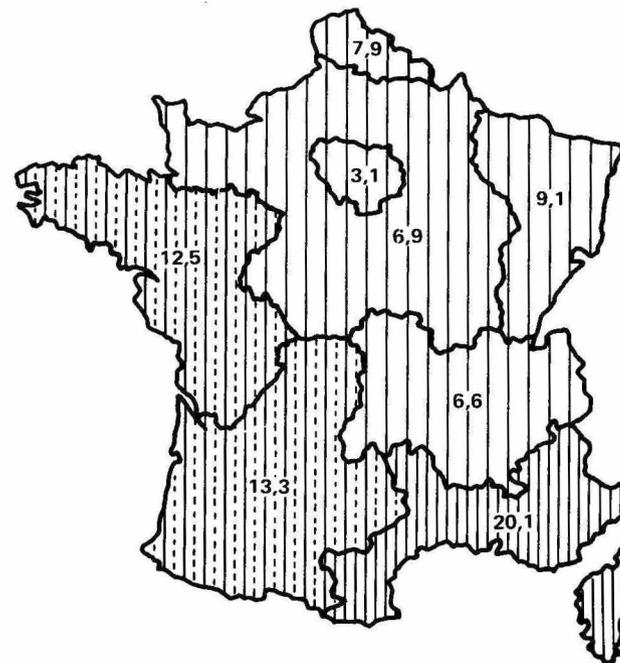
CARTE 3
BEP de mécanique



Taux de chômage



CARTE 4
BEP d'électricité-électrotechnique



CARTE 5
BEP d'électronique

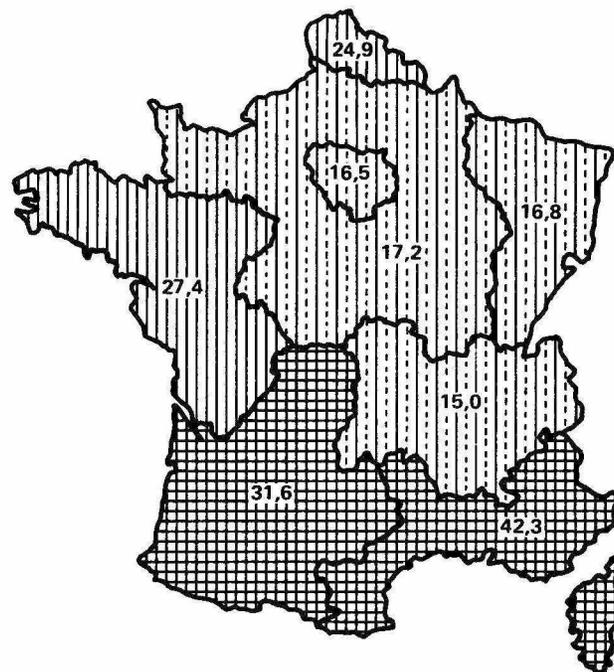


Taux de chômage



Compris entre 10 et 20 %

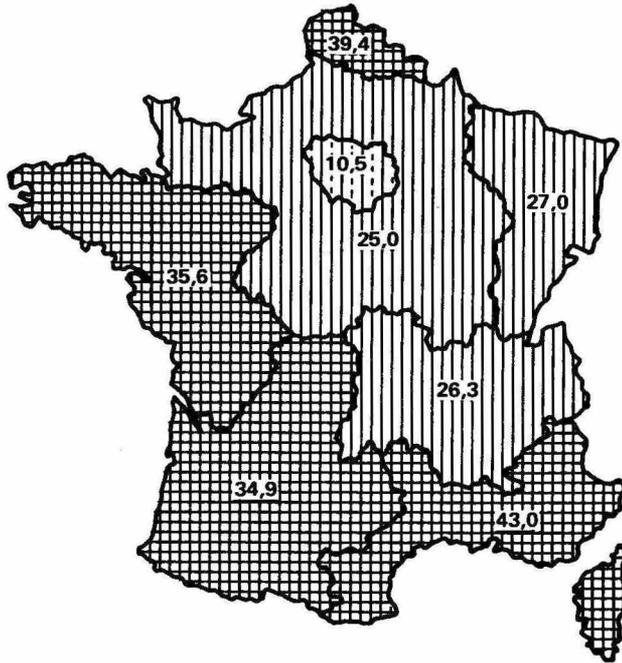
CARTE 6
BEP des carrières sanitaires et sociales



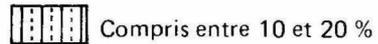
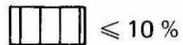
Compris entre 20 et 30 %

$\geq 30\%$

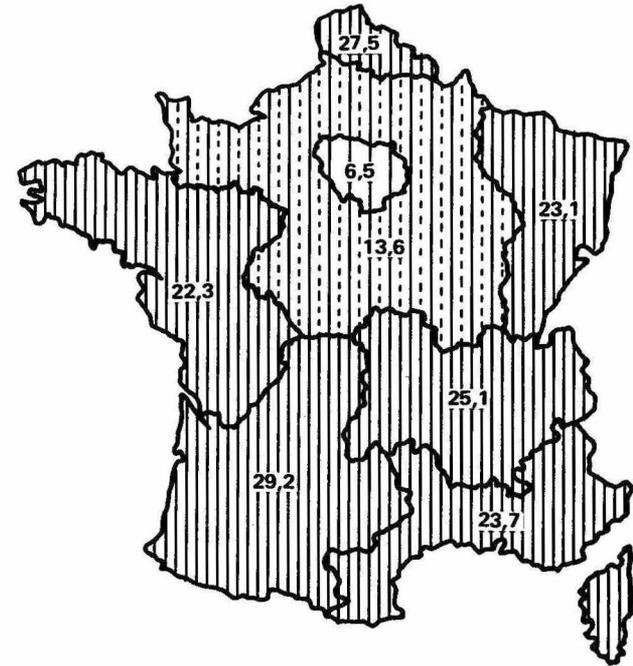
CARTE 7
BEP d'agent administratif



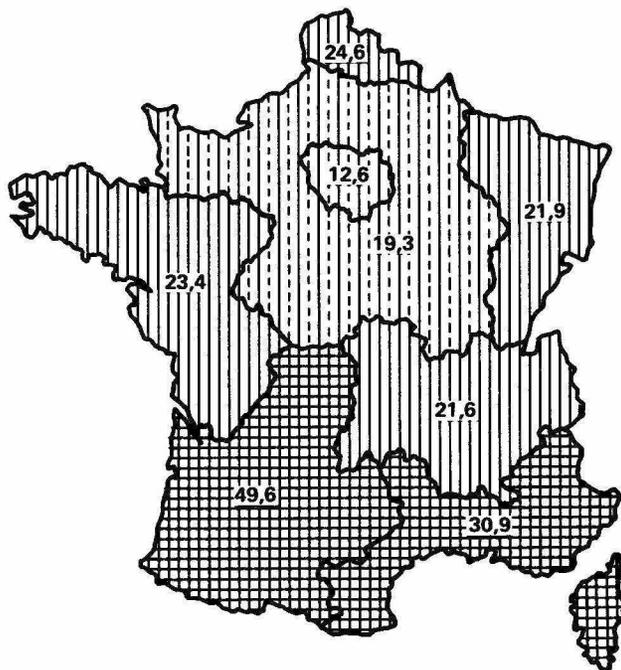
Taux de chômage



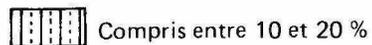
CARTE 8
BEP de sténodactylographe



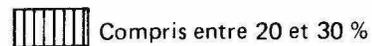
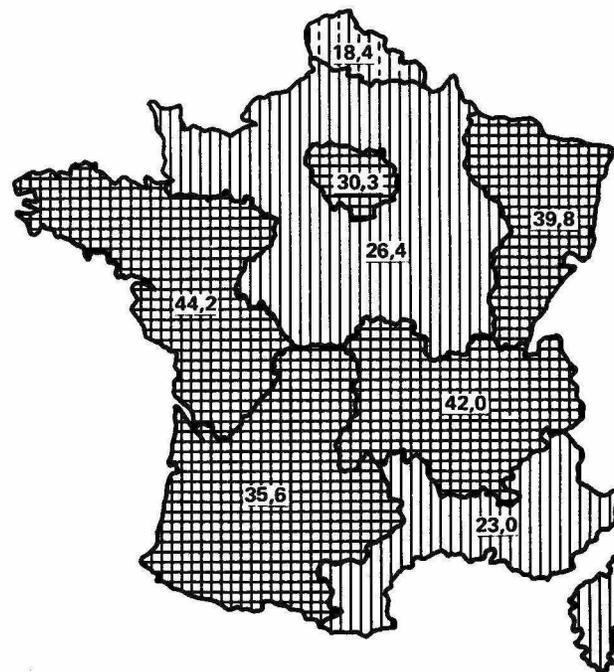
CARTE 9
BEP de comptabilité-mécanographie



Taux de chômage



CARTE 10
BEP du commerce, de la vente, d'agent de tri



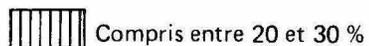
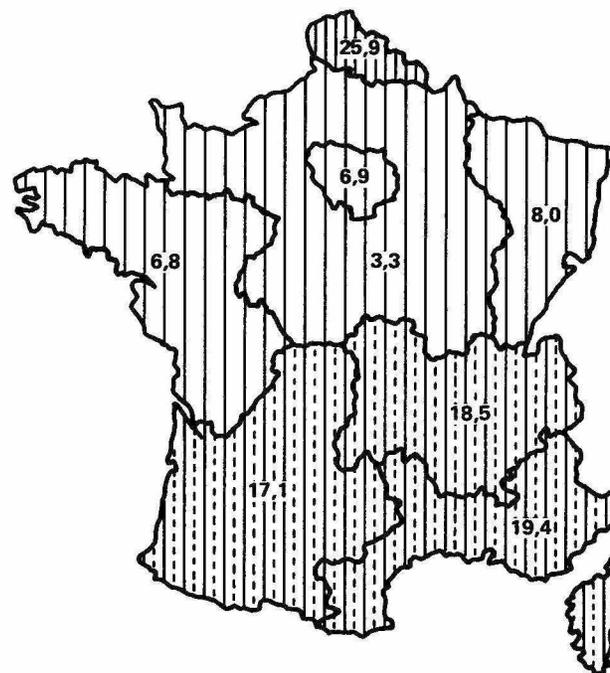
CARTE 11
BEP d'hôtellerie-collectivités (cuisine)



Taux de chômage



CARTE 12
BEP d'hôtellerie-collectivités (services)



III. La mobilité géographique se traduisant par le fait que les jeunes travaillent dans une région (ZEAT) autre que celle où ils ont reçu leur formation professionnelle, peut être diversement analysée :

— ou bien, elle se situe dans le cadre des mouvements démographiques, les jeunes suivant leur famille qui, pour des raisons professionnelles ou privées, prend domicile en dehors de la région d'origine ;

— ou encore, elle résulte d'une décision qui concerne les jeunes seulement, sans qu'une distinction puisse être introduite entre « les mobilités actives » et « les mobilités passives », les premières s'inscrivant dans le développement d'un projet professionnel, les autres étant pratiquement imposées par une situation locale de l'emploi défavorable ;

— ou enfin, mais peu fréquemment, quand les jeunes ont acquis une formation rare caractérisée par un recrutement inter-régional ou national, ils peuvent être normalement tentés, au terme de leur apprentissage d'un métier, de rejoindre le domicile familial en quittant la zone où ils ont accompli leurs études.

En procédant par comparaison sur la base des données disponibles, on parvient à caractériser, les uns par rapport aux autres, certains comportements de mobilité géographique :

— une analogie apparaît avec les constatations faites pour les CAP, en même temps que la confirmation d'attitudes sociales bien connues : *les jeunes filles dans leur majorité sont plus sédentaires* que les jeunes gens, au stade des premiers emplois ;

— en raison des différences d'âge, peut-être de cursus scolaire qui expliqueraient leur plus grande capacité d'autonomie, *les anciens élèves de la filière du BEP acceptent, semble-t-il, plus facilement que leurs homologues des classes de CAP, d'émigrer au-delà des limites de la région où ils ont reçu leur formation*, cette remarque étant valable aussi bien pour les jeunes filles que pour les jeunes gens ;

— *l'intensité des courants migratoires est en liaison directe avec les potentiels d'embauche régionaux ou locaux*, l'étroitesse du marché du travail pouvant agir comme un repoussoir et conduire les jeunes à chercher ailleurs l'emploi qui leur est refusé dans le périmètre de leur lieu de résidence. *Mais les mouvements qui se produisent entre les zones géographiques suivant qu'elles présentent un excédent ou un déficit en emplois, ne se développent pas mécaniquement en suivant un schéma linéaire* ; l'importance relative des flux migratoires s'explique non seulement par la conjoncture de l'emploi, mais aussi par l'action de multiples facteurs d'ordre psychologique, notamment, comme l'échelle de préférence adoptée par les jeunes sous l'influence de l'éducation reçue, d'un milieu social d'origine et d'une certaine représentation de la vie professionnelle.

Statistiquement, malgré les limites de l'interprétation déjà soulignées (le partage n'étant pas fait, en particulier, entre changement de domicile des parents et passage des jeunes de la zone de formation à la zone d'emploi), on relève que les coefficients de migration établis pour chaque grande région ne reflètent pas exactement les disparités géographiques observées à travers la carte du chômage des jeunes.

Par sa densité et sa diversité, le marché du travail parisien constitue de loin, le premier pôle d'attraction vers lequel convergent des mouvements migratoires qui naissent dans l'ensemble des autres régions, mais surtout, du Bassin Parisien, sorte d'image en creux de la ZEAT de Paris-Ile-de-France, pour la plupart des

spécialités du BEP. Deux autres régions connaissent des soldes migratoires assez largement positifs, d'abord le Centre-Est mais aussi, fait singulier, déjà remarqué dans l'analyse des mouvements géographiques des jeunes de formation CAP, la région de Méditerranée-Corse qui, pourtant, ne dispose pas des emplois nécessaires au recrutement des jeunes formés dans ses établissements d'enseignement technique. En revanche, les sorties dépassent plus ou moins nettement les entrées dans les zones de l'Ouest, du Sud-Ouest, de l'Est et d'une manière plus accentuée, pour le Bassin Parisien et le Nord (10).

— *L'examen détaillé des mobilités selon le type de formation reçue met en relief à la fois l'importance et la signification particulière prise par les déplacements inter-régionaux et vers l'étranger pour les jeunes qui ont reçu une qualification débouchant sur les métiers de l'hôtellerie et des collectivités (cuisine et services).* Etant donné les caractéristiques des emplois de ce secteur, du fait qu'il s'agit souvent d'activités saisonnières, on peut considérer que, d'une certaine manière, « l'aptitude à la mobilité » fait partie de la formation spécifique des fonctions hôtelières et de restauration. Sans doute la période à laquelle se rapportent ces observations (mois de mars 1976) n'est-elle pas étrangère à l'ampleur du phénomène et à l'orientation prise par les principaux courants migratoires (Région parisienne, Centre Est, Méditerranée-Corse). Cependant, l'attraction extrêmement forte exercée par la région de Paris - Ile-de-France peut être considérée vraisemblablement comme une donnée structurelle : c'est en effet par suite d'un déséquilibre entre effectifs formés et besoins de recrutement que les emplois sont, dans cette zone, tenus majoritairement par des jeunes originaires d'autres régions de formation.

(10) Les passages frontaliers qui prennent une importance non négligeable dans certaines spécialités et régions (l'Est tout spécialement) sont traités comme des mouvements migratoires inter-régionaux.

LES EMPLOIS OCCUPÉS PAR LES JEUNES : SPÉCIALITÉ ET CLASSIFICATION

L'un des objectifs majeurs des enquêtes d'insertion professionnelle est de tenter d'évaluer, dans quelle mesure, au début de la vie active, les compétences acquises par les jeunes au cours de leur préparation à l'exercice d'une activité professionnelle, semblent pouvoir être effectivement utilisées en termes de contenu des tâches accomplies et de niveau de classification dans les emplois qu'ils occupent.

Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que les difficultés inhérentes à la définition d'un système de références suffisamment précis pour cerner et apprécier convenablement les rapports qualitatifs entre formation reçue et fonctions tenues obligent à relativiser la portée des résultats de l'analyse et des conclusions qui peuvent en être tirées. Les obstacles rencontrés sont essentiellement de deux ordres : d'une part, l'impossibilité d'une identification pertinente du contenu des emplois et donc de leur plus ou moins grande proximité, à partir d'une nomenclature de leurs appellations ; d'autre part, la faible valeur des classifications mises en œuvre pour les emplois tertiaires et des services.

I. Le degré de correspondance apparente avec la formation reçue varie fortement selon les spécialités des emplois occupés

Les correspondances établies entre la nature de la formation suivie et le type de métier exercé (1) reposent plus sur des présomptions que sur des certitudes quant à l'adéquation des contenus. Cela étant, malgré les approximations, inévitables, le degré variable de l'ajustement qualitatif entre formation et emploi renseigne sur le caractère normal ou déviant que présente la première insertion des jeunes par rapport aux buts poursuivis : former des ouvriers ou des employés qualifiés, c'est-à-dire les doter d'une qualification professionnelle qui soit reconnue dans la vie active.

Le degré de correspondance est mesuré au moyen d'un indicateur donné par la proportion des jeunes actifs (exprimée en pourcentage) qui se trouvent placés en mars 1976 sur des emplois dont la spécialité paraît être en rapport avec le type de formation reçue. Ainsi peut-on construire, en prenant les précautions indispensables quant à l'interprétation des données, une typologie des différents BEP déterminée par les valeurs de l'indicateur d'ajustement.

D'une façon générale, dans la définition des ajustements, on a posé le principe de l'exclusion, selon lequel un emploi auquel conduit une formation de BEP donnée ne peut « correspondre » à un autre type de formation sanctionnée par un examen différent, considérant que malgré le fonds de connaissances professionnelles commun à diverses spécialités et la polyvalence qui en résulte, la spécificité technologique des emplois qualifiés en rend difficile l'accès direct en dehors d'une préparation spécialement adaptée.

(1) Les formations sont classées, moyennant quelques regroupements, sur la base de la nomenclature nationale en 47 postes et les emplois repérés à l'aide du code des métiers conçu spécifiquement pour l'exploitation du recensement de 1975 et des enquêtes sur l'emploi effectuées régulièrement par l'INSEE.

TABLEAU 10

**Classement des formations ou groupes de formations de BEP
selon le degré de correspondance apparente avec les emplois**

Indicateur d'ajustement	Formations reçues (spécialités dominantes en pourcentage des effectifs formés)	Métiers exercés (spécialités dominantes en pourcentage des effectifs de jeunes pourvus d'un emploi).
Valeurs égales ou supérieures à 75 %	Hôtellerie, collectivités - option cuisine (seule spécialité de formation)	854 actifs (G : 818 ; F : 36), cuisinier d'établissement (68 %), aide de cuisine (19 %), garçon de café, serveur de restaurant (3 %).
	Menuiserie, charpente : bois-construction agencement, mobilier (seule spécialité)	174 actifs (G : 170 ; F : 4) ouvrier de la menuiserie, de l'ébénisterie (86 %), ouvrier non désigné (6 %).
	Imprimerie et industries graphiques : impression (52 %) ; composition (41 %) ; laboratoire des industries graphiques (7 %)	176 actifs (G : 139 ; F : 37) compositeur-typo, imprimeur (52 %), autre ouvrier de la composition et de l'impression (10 %), ouvrier photographe (10 %), margeur ouvrier de l'impression sur étoffes (5 %).
	Hôtellerie, collectivités, option services (seule spécialité de formation)	629 actifs (G : 371 ; F : 258) garçons de café, serveur de restaurant (66 %), personnel de service (8 %).
	Peinture en bâtiment : peinture et revêtements - sols et murs (seule spécialité)	54 actifs (garçons exclusivement) peinture en bâtiment, au pistolet (76 %), ouvrier de la couverture, de la plomberie (9 %).
Valeurs de 60 % à 75 % (exclu)	Carrières sanitaires et sociales, option sanitaire (81 %), option sociale (19 %)	4 019 actifs (G : 85 ; F : 3 934) aide-infirmier, infirmier non diplômé et assimilés (52 %) ; éducateur spécialisé, moniteur de centre social (10 %).
	Plomberie, chauffage, installations sanitaires et thermiques (seule spécialité)	118 actifs (garçons exclusivement) ouvrier de la couverture, de la plomberie (70 %) ; ouvrier non désigné (9 %).
	Bâtiment, travaux publics, génie civil, constructeur de bâtiment (42 %) ; métré du bâtiment (30 %) ; opérateur, géomètre topographe (21 %)	869 actifs (G : 851 ; F : 18) maçon et métiers connexes (34 %) ; géomètre (20 %) ; arpenteur, mètreur, agent technique (14 %).
	Sténodactylographe, correspondancier (seule spécialité du groupe secrétariat sténodactylographie)	16 117 actifs (G : 102 ; F : 16 015) secrétaire, dactylo, sténodactylo (64 %) ; employé de bureau (15 %).
	Electricité, électrotechnique : électromécanicien (76 %) ; électricien d'équipement (19 %) ; monteur en télécommunications (4 %)	6 365 actifs (G : 6 294 ; F : 71) électricien (62 %) ; ouvrier non désigné (7 %) ; armée, police (5 %).

Valeur de 45 % à 60 % (exclu)	Métallurgie, fonderie, forge : constructeur d'ensembles, chaudronnier industriel (47 %) ; ouvrages métalliques (36 %) ; carrosserie-construction (5 %)	573 actifs (garçons exclusivement) ouvrier de la chaudronnerie et activités connexes (35 %) ; serrurier et assimilés (14 %) ; ouvrier non désigné (7 %) ; manœuvre (7 %).
	Habillement, textile, cuirs et peaux, industries de l'habillement - montage (44 %) techniques de coupe (23 %) ; techniques d'essayage (20 %)	448 actifs (G : 25 ; F : 423) ouvrier de la couture (52 %) ; vendeur, commerçant détaillant (14 %) ; manœuvre (6 %).
	Mécanique : mécanicien-monteur (78 %) ; automobile - technique et services (9 %)	5 506 actifs (G : 5 479 ; F : 27) ajusteur, monteur, réparateur et métiers connexes (28 %) ; ajusteur-outilleur, outilleur-fraiseur, régleur (10 %) ; ouvrier non désigné (6 %) ; armée (5 %).
Valeurs inférieures à 45 %	Comptabilité-mécanographie (seule spécialité du groupe)	9 290 actifs (G : 2 271 ; F : 7 019) aide-comptable (33 %) ; employé de bureau (25 %) ; secrétaire, dactylo, sténodactylo (10 %) ; comptable, chef comptable (6 %).
	Agent administratif (seule spécialité du groupe techniques administratives)	7 053 actifs (G : 1 647 ; F : 5 406) employé de bureau (34 %) ; secrétaire, dactylo, sténodactylo (19 %) ; aide-comptable, comptable (8 %) ; vendeur (6 %).
	Dessinateur en génie civil - bâtiment et travaux publics (seule spécialité)	803 actifs (G : 638 ; F : 165) dessinateur en bâtiment (37 %) ; dessinateur industriel (21 %) ; autres dessinateurs (10 %).
	Electronique (seule spécialité)	871 actifs (G : 828 ; F : 43) professionnel de la radio et de l'électronique (30 %) ; électricien (25 %) ; armée (8 %) ; agent technique, technicien de l'électronique (3 %).
	Commerce, distribution : employé des services commerciaux (58 %) ; employé des services de vente (29 %) ; agent du transport (12 %)	1 734 actifs (G : 718 ; F : 1 016) employé de bureau (26 %) ; vendeur (16 %) ; secrétaire, dactylo, sténodactylo (12 %) ; magasinier (8 %).

NOTA : En raison du très faible nombre des actifs, deux spécialités n'ont pas été inscrites dans le tableau comparatif : monteur-vendeur-opticien (groupe des formations du verre) et régleur de machines et d'outillages de moulage option plasturgie (groupe des formations de la chimie).

Au stade de l'interprétation, indépendamment de tout jugement de valeur, il s'agit de voir au moyen des outils d'analyse disponibles, si les formations sanctionnées par un BEP ont effectivement atteint les objectifs qui leur étaient assignés. Or la formulation de « diagnostics » s'avère malaisée. En effet, *la même appellation d'emploi peut « recouvrir » des contenus de tâches extrêmement divers voire disparates* (2) alors qu'à l'inverse, des métiers apparemment différents par l'intitulé sont parfois très proches dans la réalité de leur exercice.

(2) Ainsi, par exemple, l'appellation « emploi de bureau qualifié » correspond à une rubrique du Code des métiers de l'INSEE qui regroupe à elle seule 46 types différents d'activités individuelles.

Exemples de correspondance et d'exclusion

Formation		Emploi
1) - dessinateur en génie civil - bâtiment et travaux publics	← correspondance → ← exclusion →	dessinateur en bâtiment dessinateur industriel
2) - électronique	← correspondance → ← exclusion →	professionnel de l'électronique électricien
3) - agent administratif	← correspondance → ← exclusion →	employé de bureau secrétariat, sténodactylo

En outre, le fait que s'établisse une correspondance apparemment étroite entre formation et emploi, ne postule pas nécessairement la prise en compte et la reconnaissance de la qualification : les jeunes embauchés dans leur spécialité peuvent de fait se voir confier un travail d'ouvrier spécialisé ou d'employé non-qualifié. En revanche, les recrutements effectués sur des emplois appartenant à d'autres spécialités, mais classés ouvrier professionnel, agent technique ou technicien, sont indicatifs d'une insertion positive. Si la probabilité est grande, que la « dérive » vers une activité extérieure au type de formation reçue s'accompagne d'un déclassement professionnel, on ne saurait cependant en faire une règle absolue.

Sous le bénéfice de ces observations, le classement opéré en fonction du degré d'adaptation apparente entre formations et emplois suscite un certain nombre de réflexions :

1. LA SIMILITUDE DES « COMPORTEMENTS » OBSERVABLE ENTRE CAP ET BEP pourrait signifier que, d'un point de vue qualitatif, les réactions du marché du travail à l'offre de qualifications seraient d'une façon générale, davantage déterminées par la spécialité que par la filière de formation.

A quelques variantes près, dues à l'absence d'une totale symétrie des distributions d'effectifs selon les examens préparés, les correspondances entre métier appris et métier exercé s'établissent pratiquement d'une façon analogue, quelle que soit l'origine scolaire des jeunes (CAP ou BEP).

L'apprentissage d'un métier dans les techniques de la menuiserie, de la peinture, des industries graphiques ou de la cuisine, par exemple, semble garantir aux jeunes les meilleures chances de travailler dans leur domaine de compétences.

Pour ceux qui ont acquis leur qualification dans les techniques du commerce, de la mécanique, du dessin, de l'électronique ou de la comptabilité, l'accès à

l'emploi est marqué par un glissement très accentué vers d'autres activités professionnelles plus ou moins diversifiées. Certaines hypothèses d'explication de ces phénomènes d'inajustement, déjà avancées dans l'analyse des données sur les CAP mais aussi certaines interrogations peuvent être reprises ici, concernant particulièrement :

— L'évolution de la fonction d'aide-comptable vers un travail de bureau peu spécialisé : de plus en plus diffusées selon des voies et procédures diverses, les applications de l'électronique dans le domaine de la comptabilité auraient pour effet de restreindre considérablement la part du travail qualifié dans les tâches traditionnelles d'exécution (passation d'écritures, tenue des comptes et d'états périodiques...) et de rapprocher par une sorte de « banalisation » de leur activité, les aides-comptables des employés de bureau.

— Le niveau de recrutement des jeunes sur des emplois d'électronicien : des investigations complémentaires aideraient à la compréhension des mécanismes d'accès à cette catégorie d'emplois et notamment des glissements observés vers les métiers de l'électricité.

— Le mode d'accès aux emplois de dessinateur industriel et de dessinateur en bâtiment mériterait également un examen particulier : sauf imprécisions dans l'identification des emplois déclarés par les jeunes, on peut émettre l'hypothèse d'une forte sélectivité des placements directs sur les emplois de dessinateur industriel qui aurait pour effet de privilégier le niveau de formation par rapport à la spécialité, la préférence des employeurs allant plus, semble-t-il, à des titulaires du brevet de technicien ou de technicien supérieur en mécanique qu'à d'anciens élèves du CAP de dessin industriel, ceux-ci étant, pour certains, orientés vers des métiers de la production correspondant à leur formation de base. Différentes sont les conditions d'insertion des jeunes provenant d'une classe de BEP de dessinateur en génie civil qui ont trouvé à se placer également dans des activités de dessin autres que celles relevant de leur propre spécialité.

— Les phénomènes de dispersion entre les emplois et de polyvalence des formations peuvent s'analyser à peu près dans les mêmes termes, quelle que soit la filière d'origine : *d'une manière générale, les emplois à faible contenu technologique (emplois de bureau, du commerce, de la vente et des services, particulièrement) sont l'enjeu d'une concurrence entre jeunes issus de spécialités très diverses. On peut y voir :*

a. le résultat de certaines politiques de recrutement qui accordent la primauté à des éléments autres que le contenu de la formation et donc du métier appris (tels que la possession d'un diplôme indépendamment des études suivies, les caractéristiques individuelles et le milieu d'origine) et qui, par suite, s'avèrent discriminatoires à l'égard de certaines catégories de candidats à l'emploi (non-diplômés dans les spécialités concernées, jeunes filles postulant un emploi industriel...);

b. l'expression de préférences des jeunes qui, formés à l'exercice d'un métier manuel, s'efforcent d'échapper à l'orientation professionnelle reçue en devenant employés ;

c. La conséquence de déséquilibres quantitatifs et (ou) qualitatifs entre formation et emploi, l'offre et la demande de qualification étant déterminées (en l'absence d'une mobilité géographique importante) par les circonstances locales de fonctionnement de l'appareil de formation et du marché de l'emploi ;

d. la traduction dans l'activité professionnelle de la « mixité » du contenu de certains programmes d'examen qui prédispose les jeunes à l'accomplissement de

tâches de production (dans les entreprises industrielles, artisanales ou commerciales) comme à l'exercice de métiers de la vente ou des services.

L'action de ces différents facteurs qui ne jouent d'ailleurs pas forcément dans le même sens, est à l'origine de l'effet de « dérive » qui se manifeste parfois (d'autant plus que la distance est apparemment grande entre la formation technologique suivie par les jeunes et l'emploi qu'ils occupent) et dont l'intensité peut être mesurée approximativement par la proportion des emplois extérieurs à la qualification acquise :

- pour les spécialités industrielles : proportion d'employés en pourcentage des emplois occupés ;
- pour les spécialités tertiaires et des services : proportion d'ouvriers et de manœuvres en pourcentage des emplois occupés.

TABLEAU 11

Proportion d'emplois extérieurs à la formation par spécialité ou groupe de spécialités

Proportion	Formations du type industriel	Formations tertiaires et des services
Plus de 20 %	Habillement, textile, cuirs et peaux ; métallurgie, fonderie, industries diverses, peinture *	Commerce, distribution
De 10 à 20 %	Mécanique, électronique, dessinateur en génie civil, électricité, bâtiment, travaux publics, plomberie, sanitaire	Hôtellerie, collectivités (services), agent administratif.
Moins de 10 %	Imprimerie, industries graphiques, menuiserie, charpente en bois, hôtellerie, collectivité (cuisine), chimie (*)	Comptabilité, mécanographie, carrières sanitaires et sociales, sténodactylographie.

(*) Spécialités à faibles effectifs.

NOTA : Examen à contenu et à vocation professionnelle " mixtes " (production et vente), le BEP de monteur-vendeur-opticien est inclassable par rapport au critère retenu.

Il va sans dire que les glissements observés ne sont pas fatalement synonymes d'une « déviation » de la formation relativement à ses objectifs, étant admis que, d'une part, la position déclarée par les jeunes en mars 1976 ne signifie rien d'autre dans certains cas, que l'acceptation d'une place quelconque à titre provisoire, dans l'attente du départ au service militaire ou de l'obtention d'un travail qualifié et que, d'autre part, les jeunes peuvent utiliser leur connaissance d'un métier dans des activités éloignées, en apparence, de leur formation professionnelle (notamment dans le commerce pour les spécialités de l'habillement, de l'électronique, de la mécanique...). Ces éléments (caractère transitoire ou accidentel de certains recrutements, transférabilité des compétences professionnelles entre les emplois) de même que les conventions de classement adoptées (3) sont à prendre en compte dans l'appréciation des phénomènes de

(3) Citons, à titre d'exemple, l'inclusion par le code PJE (créé à partir du code des métiers et de la catégorie socio-professionnelle) des emplois de magasinier dans le groupe des ouvriers qualifiés.

« dérive » et de ce qu'ils recouvrent effectivement. Cependant, l'importance que ceux-ci prennent dans plusieurs spécialités est indicative à coup sûr, d'une situation anormale [ainsi la proportion relativement élevée d'agents de bureau ou de service et de manœuvres chez les jeunes issus d'un BEP de la mécanique, de la métallurgie, forge et des industries diverses (conducteurs d'appareils)].

2. LA POSSESSION DU DIPLÔME ACCROÎT LA PROBABILITÉ POUR LES JEUNES D'EXERCER UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE QUI AIT UN LIEN DIRECT AVEC LA FORMATION TECHNIQUE INITIALE.

La fréquence de l'ajustement entre spécialités de formation et d'emploi apparaît très généralement comme une variable dépendant de la réussite ou de l'échec à l'examen. Cette relation est illustrée par les graphiques présentés ci-après qui figurent, pour les formations numériquement dominantes, le degré d'ajustement comparé selon trois situations possibles (4) :

- a. l'obtention du BEP (au moins) ;
- b. la réussite au CAP seul (échec au BEP) ;
- c. l'absence de diplôme d'enseignement technologique court (ni BEP, ni CAP).

Il est clair que, globalement, les politiques d'embauche suivies par les entreprises privilégient de fait la possession d'un diplôme, soit que la réussite à l'examen constitue en elle-même un critère de qualification nécessaire et suffisant, soit que les jeunes diplômés franchissent plus aisément que les autres les épreuves de sélection (concours, tests, entretiens, essais professionnels...) imposées par certains employeurs aux demandeurs d'emploi.

3. LA PRISE EN CONSIDÉRATION DU FACTEUR RÉGIONAL EST INDISPENSABLE A LA MISE EN LUMIÈRE DES MÉCANISMES QUI SOUS-TENDENT CERTAINES SITUATIONS D'INAJUSTEMENT.

A cet égard, le cas de l'électronique appelle une analyse particulière, les termes de l'insertion des jeunes formés dans cette spécialité du BEP s'étant radicalement modifiés entre 1973 et 1976. Considéré comme positif, le bilan des premiers emplois dressé pour les électroniciens dans les précédentes enquêtes mettait l'accent, d'une part sur la polyvalence des tâches, liée à l'importance parfois prédominante prise par les fonctions spécifiques de l'électrotechnique notamment en province, d'autre part sur le rôle déterminant du marché parisien dans le recrutement d'ouvriers qualifiés de l'électronique, spécialement pour les activités de fabrication (5).

En quelques années, le rétrécissement et les modifications internes qui ont affecté le marché de l'emploi des professionnels de l'électronique face à une offre croissante de spécialistes formés de plus en plus nombreux en dehors de la Région parisienne, ont fait ressortir brutalement un déséquilibre qualitatif (et non seulement quantitatif) qu'avaient masqué jusqu'alors une situation de l'emploi et un environnement économique plus favorables.

(4) Par degré d'ajustement, on entend la proportion d'emplois considérés comme significatifs d'une adéquation avec la spécialité de formation :

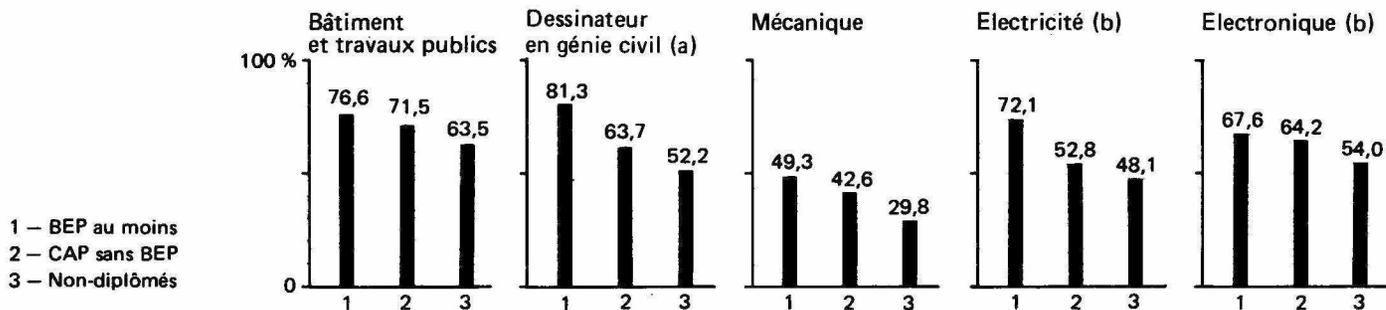
— emplois de technicien, agent technique (ou dessinateur) et d'ouvrier dans la spécialité pour les BEP du bâtiment et travaux publics, de la mécanique, de l'électricité, de l'électronique et de l'hôtellerie-cuisine ;

— emplois de technicien, agent technique et dessinateur pour le BEP de dessinateur en génie civil ;

— emplois de technicien, cadre moyen et d'employé dans la spécialité pour les BEP tertiaires et des services (à l'exception des BEP du commerce et des transports)

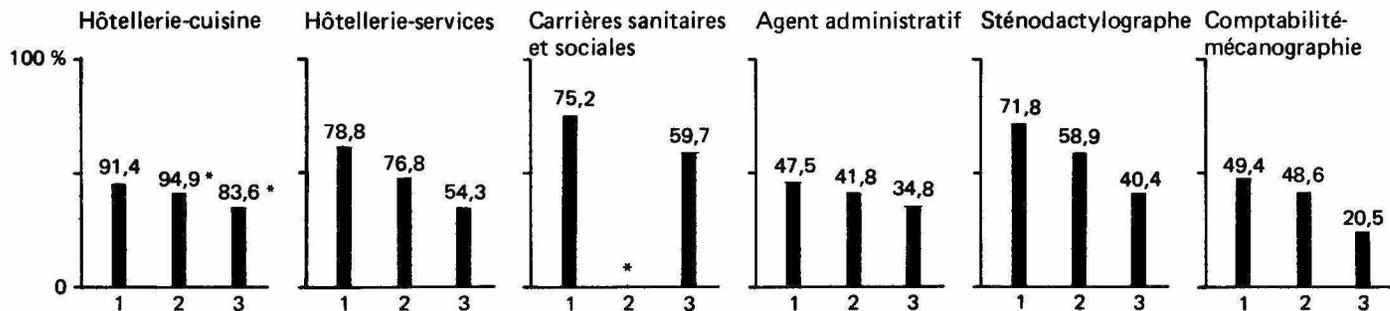
(5) Dossier CEREQ n° 19, *op. cit.*

Influence de la possession du diplôme sur le degré d'ajustement entre formation et emploi, par spécialité ou famille de spécialités (1)



(a) L'appréciation de l'ajustement tient compte ici de l'ensemble des emplois de dessinateur, y compris ceux de dessinateur industriel.

(b) L'appréciation de l'ajustement tient compte du regroupement des emplois d'ouvrier de l'électricité et de l'électronique.



* Données peu ou non significatives

(1) Par degré d'ajustement, on entend la proportion d'emplois considérés comme significatifs d'une adéquation avec la spécialité de formation :

— emplois de technicien, agent technique (ou dessinateur) et d'ouvrier dans la spécialité pour les BEP du bâtiment et travaux publics, de la mécanique, de l'électricité, de l'électronique et de l'hôtellerie-cuisine,

— emplois de technicien, agent technique et dessinateur pour le BEP de dessinateur en génie civil ;

— emplois de technicien, cadre moyen et d'employé dans la spécialité pour les BEP tertiaires et des services (à l'exception des BEP du commerce et des transports).

II. Classification, sélectivité et qualification des emplois occupés

L'imprécision des concepts et des instruments d'enquête ou d'exploitation des données rend incertaine la discrimination entre emplois qualifiés et non-qualifiés, d'autant que le repérage des métiers exercés n'est pas accompagné, dans les enquêtes d'insertion, d'informations détaillées sur les tâches accomplies par les jeunes qui ont un travail (6).

Force est donc d'avoir recours à des moyens indirects d'appréciation du degré de qualification des emplois :

a. pour les activités industrielles, les classifications mises en œuvre donnent une idée de la position relative des métiers dans l'échelle des niveaux professionnels ; ainsi peut-on savoir, d'après les déclarations faites par les jeunes, si les emplois où ils se trouvent placés, appartiennent à l'une des catégories de technicien (ou agent technique), dessinateur, ouvrier spécialisé ou manœuvre, la comparaison entre formations ou groupes de formations devenant possible sur la base de l'importance respective de ces différentes catégories entre lesquelles se répartissent les métiers exercés par les jeunes ;

b. faute de disposer de classifications équivalentes pour les fonctions tertiaires et des services, on admet que constitue un indicateur de qualification, la proportion de jeunes recrutés sur des emplois de technicien, cadre moyen ou d'employé dans la spécialité de la formation reçue ;

c. pour l'ensemble des activités, la mesure de ce que l'on peut appeler le coefficient de sélectivité des emplois (7) fournit un indice de leur « spécialité technologique » et de leur technicité.

Par le rapprochement de ces différents éléments, il devient possible d'avancer des hypothèses sur les conditions d'accès des jeunes aux métiers d'ouvrier ou d'employé qualifié auxquels ils ont été préparés.

1. LA STRUCTURE DE LA POPULATION DES JEUNES ACTIFS ET DES EMPLOIS QU'ILS OCCUPENT EN MARS 1976 RENVOIE A LA COMPOSITION DU FLUX D'EFFECTIFS FORMÉS, CARACTÉRISÉE PAR L'INÉGALE IMPORTANCE NUMÉRIQUE DES SPÉCIALITÉS DU BEP ET PAR LA PRÉDOMINANCE DES FORMATIONS AUX MÉTIERS TERTIAIRES OU DES SERVICES.

On y trouve également l'expression des phénomènes « d'essaimage » des spécialités de formation entre les différentes catégories d'emplois, qu'ils soient ou non assortis de déclassements professionnels. Dans l'appréciation de ceux-ci, la précision des données chiffrées ne doit pas faire illusion, un certain nombre de biais étant introduits par le fait des techniques statistiques mises en œuvre (enquête par sondage), de la valeur inégale des réponses faites par les jeunes interrogés et des simplifications inhérentes aux instruments de codage employés. Au surplus, l'analyse bute sur la signification ambiguë des classements opérés, notamment, pour les formations et emplois de caractère mixte.

(6) Précisons cependant que les précédentes interrogations conduites auprès des jeunes de formation BEP comportaient des grilles d'analyse de tâches et de définition des emplois correspondant aux spécialités de formation.

(7) Le coefficient de sélectivité est donné par un rapport, exprimé en pourcentage, comprenant au dénominateur, le nombre total des jeunes occupant des emplois d'une catégorie donnée (par exemple : dessinateur, ouvrier qualifié de la mécanique, employé de la comptabilité) et au numérateur le nombre des jeunes qui, placés sur ces emplois, ont reçu une formation dans la même spécialité (dessin, mécanique, comptabilité).

TABLEAU 12

Structure de la population des jeunes actifs (en pourcentage)

Formations			Emplois		
Techniques industrielles 30,6 %	Divers	6,8	18,4	Ouvrier qualifié, dessinateur, technicien	Dessinateur, technicien, ouvrier 27,9%
	Mécanique, métallurgie	10,9			
	Electricité Electronique	12,9	9,5	Ouvrier spécialisé	
Services 8,3 %	Santé-Hôtellerie	8,3	7,0	Manœuvre, armée, divers	Manœuvre, divers 7,0 %
Tertiaire 61,1 %	Commerce, vente	3,1	10,6	Santé, services Hôtellerie	Service 10,4 %
	Comptabilité Mécanographie	16,6	4,2	Commerce, vente	Tertiaire (a) 54,5 %
	Agent administratif	12,6	9,8	Comptabilité, informatique	
	Sténodactylo	28,8	16,9	Employé de bureau, employé administratif	
			23,6	Sténodactylo, secrétaire	

(a) v compris cadres moyens

TABLEAU 13
Structure de la population des jeunes actifs et des emplois occupés

(En %)

Formations (en % par rapport aux jeunes pourvus d'un emploi)	Emplois Poids en %	Technicien cadre moyen	Dessinateur (toutes spécialités)	Ouvrier		Employé		Armée, police	Mancœuvre	Agriculteur et divers	Total
				qualifié	spécialisé	tertiaire	des services				
1. Techniques industrielles .	29,1	4,1	4,0	45,6	23,0	5,8	2,0	4,8	8,8	1,9	100,0
- bâtiment, travaux publics, mines et carrières ; plomberie, peinture	1,9	29,5	4,4	38,2	13,4	4,7	1,4	2,5	5,1	0,8	100,0
- dessinateur en génie civil .	1,4	5,3	67,2	3,4	6,0	9,3	2,4	1,8	3,4	1,2	100,0
- métallurgie, forge ; mécanique	10,9	2,2	0,4	43,0	26,5	5,7	1,9	5,4	11,9	3,0	100,0
- électricité ; électronique . .	12,9	2,2	0,7	53,6	22,5	4,7	1,8	5,4	7,6	1,5	100,0
- autres spécialités industrielles : menuiserie, verre, imprimerie, chimie, habillement, textile, divers	2,0	1,7	—	44,5	30,1	12,3	3,8	1,3	5,7	0,6	100,0
2. Formations tertiaires	61,1	4,3	—	3,1	3,5	80,5	5,2	0,7	2,2	0,5	100,0
- agent administratif	12,6	4,7	—	4,1	6,8	72,0	6,9	1,3	3,6	0,6	100,0
- sténodactylographe	28,8	2,3	—	1,3	2,0	87,4	5,3	0,1	1,4	0,2	100,0
- comptabilité, mécanographie	16,6	7,4	—	3,7	3,0	78,7	2,9	1,1	2,2	1,0	100,0
- commerce, distribution . . .	3,1	5,3	—	12,2	5,5	60,8	10,5	1,8	3,9	—	100,0
3. Spécialités des services . .	9,8	13,6	—	11,2	7,6	9,7	54,3	0,6	1,9	1,1	100,0
- hôtellerie, collectivités (cuisine, services)	2,6	2,2	—	37,4	20,5	2,9	33,7	1,5	0,8	1,0	100,0
- carrières sanitaires et sociales	7,2	17,9	—	1,5	2,8	12,2	62,0	0,2	2,3	1,1	100,0
Ensemble	100,0	5,2	1,2	16,2	9,6	51,3	9,5	1,9	4,1	1,0	100,0

Notons par exemple que :

- a. la logique propre aux codes utilisés pour l'exploitation des données fait que certains métiers sont rangés dans la catégorie des techniciens, agents techniques ou cadres moyens (mètreur, opérateur-topographe, dessinateur ; agent commercial, représentant de commerce ; aide-infirmier, animateur socio-culturel, etc.) ;
- b. les emplois de magasinier et agent de transport tenus en majorité par des jeunes issus de BEP tertiaires sont classés parmi les ouvriers qualifiés ;
- c. les jeunes engagés dans l'armée se voient parfois offrir la possibilité d'exercer une activité technique (entretien, contrôle...), en particulier les mécaniciens, électrotechniciens et électroniciens ;
- d. plusieurs examens de BEP débouchent indifféremment sur des professions de type industriel, artisanal et (ou) commercial (monteur-vendeur-opticien ; hôtellerie, techniques de l'habillement...) ;
- e. le fait, pour certains jeunes, de posséder une double formation technique dans des spécialités acquises successivement leur confère une polyvalence dont les incidences sur la classification restent à évaluer.

En moyenne, pour les spécialités industrielles, hormis le cas particulier des dessinateurs, un peu plus de la moitié des jeunes occupent un emploi qualifié, environ 25 % sont classés ouvrier spécialisé et 10 % manœuvre ; quelque 15 % travaillent comme employé, ont pris un engagement dans l'armée (ou la police) ou encore exercent d'autres métiers (agriculteur et divers).

Ceux qui viennent des BEP de techniques administratives, de gestion et de commercialisation, se trouvent placés pour 85 % d'entre eux sur des emplois tertiaires dont la qualification reste largement indéterminée ; 7 % sont classés ouvrier, 5 % employé des services et 2 % manœuvre.

2. CLASSIFICATION ET SÉLECTIVITÉ DES EMPLOIS : TOUT SE PASSE COMME SI, PAR UN PROCESSUS D'ÉLIMINATION, LES SPÉCIALITÉS LES MIEUX PLACÉES REPOUSSAIENT LES AUTRES VERS LES FONCTIONS PROFESSIONNELLES LES PLUS PAUVRES

Par la combinaison de divers indicateurs comme le coefficient de sélectivité défini plus haut, on obtient une vision plus claire des relations entre les formations reçues par les jeunes et les emplois qu'ils occupent. Qu'elle soit inhérente au contenu des programmes d'examen, aux mécanismes d'orientation ou induite par les caractéristiques des emplois et des modes de recrutement, une hiérarchie des qualifications existe entre les spécialités qui, associée à l'effet de nombre, détermine le « statut professionnel » des jeunes actifs. Dans ce mouvement, le rôle joué par la hiérarchie des formations peut être renforcé ou contrarié par l'absence ou la possession d'un diplôme. Selon les conditions dans lesquelles s'établit l'équilibre entre le flux des jeunes actifs et le volume des emplois offerts, on assiste à des phénomènes complexes, difficilement mesurables, de substitution, transfert ou compensation, d'une part entre les grands groupes de spécialités (industrielles, tertiaires, services) et, d'autre part, à l'intérieur de ces groupes.

a. Les spécialités industrielles paraissent peu perméables

— *Dominantes par le nombre, les spécialités de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique se caractérisent à la fois par un degré très élevé de sélectivité et par un excédent des formations sur les emplois. La conséquence la plus évidente*

en est une forte dispersion des jeunes entre des métiers extrêmement divers avec une concentration sur des activités techniques proches. Par exemple, 32 % des jeunes classés ouvrier professionnel en métallurgie/forge sont originaires des sections de mécanicien. Il résulte également de cette situation un déclassement professionnel qui s'avère particulièrement sensible pour les mécaniciens :

Emplois qualifiés*	Technicien	Dessinateur	Ouvrier qualifié		Total des emplois qualifiés
			dans la spécialité	autres spécialités	
Electricité.....	1,6	0,5	46,0	8,5	56,6
Electronique.....	7,4	1,7	40,9	5,1	55,1
Mécanique.....	1,9	0,4	29,1	14,7	46,1

* Par rapport au nombre de jeunes actifs de la spécialité.

— *Légèrement moins sélective que les précédentes mais plutôt déficitaire, la spécialité hôtellerie-cuisine subit faiblement la concurrence des autres formations.* Dès lors, on peut considérer que la classification professionnelle, dans ce cas dépend très étroitement des pratiques propres aux professions de l'hôtellerie. Sur 100 jeunes, 62 sont classés ouvrier qualifié et 28, ouvrier spécialisé dans les métiers de la cuisine ou de l'alimentation :

Emplois qualifiés	Technicien	Ouvrier qualifié		Total des emplois qualifiés
		dans la spécialité	autres spécialités	
Hôtellerie-cuisine.....	1,3	61,9	0,4	63,6

— *Les spécialités du bâtiment, des travaux publics et de dessinateur en génie civil présentent des traits communs : forte sélectivité et léger excédent des formations sur les emplois.* Elles constituent une famille relativement homogène dont la spécificité est assez nettement affirmée par rapport aux autres formations :

Emplois qualifiés	Technicien	Dessinateur	Ouvrier qualifié		Total des emplois qualifiés
			dans la spécialité	autres spécialités	
Bâtiment, travaux publics.....	35,2	4,9	29,4	7,7	77,2
Dessinateur en génie civil.....	5,3	67,2	—	3,5	76,0

— *Faibles numériquement, d'une sélectivité moyenne et déficitaires, les spécialités de la peinture et de la menuiserie attirent des jeunes originaires d'autres formations de BEP : de la métallurgie, fonderie, voire même des formations tertiaires pour les métiers de la menuiserie ; du bâtiment, des travaux publics et du dessin en génie civil pour les emplois de la peinture.*

Emplois qualifiés	Ouvrier qualifié		Total des emplois qualifiés
	dans la spécialité	autres spécialités	
Peinture et revêtements.....	51,9	—	51,9
Menuiserie, bois	46,6	2,3	48,9

— Trois groupes de spécialités (plomberie, chauffage, métallurgie, forge ; habillement, textile) ont en commun d'être largement ouverts aux autres formations en raison de leur faible sélectivité et de leur situation déficitaire : 19 % des emplois d'ouvrier qualifié de la plomberie sont occupés par des électriciens tandis que, dans une proportion supérieure au tiers, les métiers de l'habillement et du textile servent de « refuge » à des jeunes issus de BEP tertiaires ou des services.

Emplois qualifiés	Technicien	Dessinateur	Ouvrier qualifié		Total des emplois qualifiés
			dans la spécialité	autres spécialités	
Plomberie, chauffage	—	2,7	30,6	9,0	42,3
Métallurgie, forge.....	4,6	—	26,2	9,7	40,5
Habillement, textile	—	—	33,5	6,7	40,2

Entre les spécialités tertiaires et des services, les frontières semblent plus perméables qu'à l'intérieur du groupe des techniques industrielles, la fréquence et le sens des passages de l'un à l'autre paraissant encore davantage liés à la spécificité des emplois et au volume des flux d'effectifs formés.

TABLEAU 14

Coefficients d'accès aux emplois selon la formation d'origine

Formation d'origine \ Emploi occupé	Agent administratif	Sténo-dactylo	Comptabilité Mécanographie	Commerce Vente	Hôtellerie (services)	Carrières sanitaires et sociales	Autres formations	Total
Employé de bureau	32,6	28,7	25,8	5,0	0,1	2,1	5,7	100,0
Sténodactylo, secrétaire	10,3	80,5	7,2	1,5	—	0,5	0,0	100,0
Comptabilité	10,8	6,8	79,8	1,4	—	0,7	0,5	100,0
Informatique	10,9	26,5	56,6	1,7	—	1,6	2,7	100,0
Commerce, vente.....	18,0	26,9	15,8	16,7	0,8	7,0	14,8	100,0
Hôtellerie (services)	7,5	12,4	4,2	8,9	52,9	2,2	11,9	100,0
Santé et services sociaux.....	4,4	8,1	2,0	1,1	0,1	82,8	1,5	100,0
Services	16,9	31,1	9,9	4,6	3,7	20,9	12,9	100,0

Plusieurs observations peuvent être tirées des données qui précèdent :

— il est des emplois auxquels ne préparent qu'indirectement ou pas du tout les formations organisées dans la filière BEP : c'est le cas de l'informatique

(opérateur, pupitreur, perforeur, vérifieur...) et des services (services domestiques, soins personnels, gardiennage...). Or leur rôle n'est pas négligeable dans le taux d'activité de la population concernée puisqu'ils occupent au moins 4 % des anciens élèves de BEP qui travaillent en mars 1976 ;

— les valeurs différentes prises par le coefficient d'accès (ou de sélectivité) pour les huit catégories d'emplois tertiaires et des services font ressortir le clivage existant entre les métiers du point de vue de la « spécificité technologique ». Celle-ci est particulièrement affirmée dans les activités de sténodactylographie, comptabilité et du secteur médico-social ; elle l'est beaucoup moins dans les fonctions d'employé de bureau, du commerce et de la vente, de l'informatique et des services (hôtellerie et autres services) ;

— derrière une dénomination commune, sont recensés des métiers dont le contenu de qualification n'est absolument pas homogène, les tâches qui les caractérisent pouvant varier considérablement dans leur nature, leur degré de technicité et leur fréquence d'exécution. Ce constat, déjà établi lors des enquêtes antérieures (8), laisse penser que, *même dans les spécialités les plus sélectives (sténodactylographie, comptabilité, carrières sanitaires et sociales), une frange d'emplois que l'on peut évaluer à 20 % environ ne comporte pas de technicité particulière et se trouve, par conséquent, accessible à d'autres spécialités moins « qualifiées ».*

TABLEAU 15

Répartition des jeunes actifs entre les emplois par spécialité

(En pourcentage selon les lignes)

Formation	Emploi						
	Employé de bureau	Sténodactylo secrétaire	Comptabilité informatique	Employé de commerce vente	Services (hôtellerie et autres)	Employé médico social	Autres emplois
Agent administratif	43,4	18,7	8,5	6,0	4,5	2,2	16,7
Sténodactylographe correspondancier ...	16,8	65,8	3,2	3,9	3,5	1,7	5,1
Comptabilité mécanographie	26,2	10,3	45,6	4,0	2,0	0,7	11,2
Commerce, vente, transports	27,2	11,9	4,5	22,4	8,2	2,3	23,5
Hôtellerie (services)	2,2	—	—	2,8	78,1	0,8	16,1
Carrières sanitaires et sociales	3,7	2,1	1,1	4,0	8,2	71,6	9,3

Les déséquilibres quantitatifs entre offres et demandes de qualification provoquent une atténuation ou un renforcement des effets produits par la sélectivité des spécialités. En schématisant, on peut distinguer quatre types de comportements :

— le degré élevé de sélectivité et le déséquilibre particulièrement marqué (formations très largement excédentaires), enregistrés dans la discipline comptabilité et mécanographie, expliquent à la fois la saturation des emplois comptables et l'obligation pour les jeunes issus de ce BEP (plus de la moitié d'entre eux) de

(8) Voir Deuxième partie, chapitre II sur l'emploi et la qualification, dans le dossier n° 19 publié par le CEREQ, *op. cit.*

s'orienter vers d'autres activités tertiaires (26 % sont employés de bureau, 10 % dactylos) ou de s'éloigner sensiblement de leur spécialité d'origine (11 % se sont déclarés ouvriers, manœuvres, etc.) ;

— les spécialités de sténodactylographie et des carrières sanitaires et sociales présentent à la fois une forte sélectivité et une situation excédentaire : ceci se traduit par un « essaimage » des jeunes entre des emplois divers plus ou moins distants de la formation reçue. De par leur nombre, les sténodactylographes se retrouvent présentes assez massivement dans des emplois moins qualifiés : employés de bureau, de commerce, vente, informatique (perforation, vérification, saisie...) et services ;

— issus d'une spécialité professionnelle à sélectivité moyenne, mais plutôt déficitaire, les jeunes formés aux métiers de l'hôtellerie-services se concentrent sur des emplois qui appartiennent à cette même famille professionnelle. En outre, la formation qu'ils ont acquise dans les techniques de la cuisine permet à 7 % d'entre eux de travailler comme ouvriers de la cuisine-alimentation, ce qui peut constituer l'indice d'une insertion professionnelle positive ;

— concurrencées fortement par les autres spécialités tertiaires, sélectives et excédentaires (sténodactylographe-correspondancier, comptabilité-mécanographie), les spécialités d'agent administratif et d'employé des services commerciaux ou des services de vente n'offrent guère de perspectives professionnelles en accord avec la qualification obtenue au terme d'un apprentissage spécifique. Il s'agit là d'un phénomène d'ordre structurel déjà mis très clairement en évidence dans les précédentes enquêtes et qui est de nature à faire reconsidérer les orientations données aux examens du BEP qui sont censés déboucher sur des emplois de bureau, du commerce et de la vente.

« Ainsi donc du point de vue de la maîtrise des activités professionnelles et du fonctionnement du marché du travail, des distinctions entre formations à l'intérieur d'un même niveau pouvaient être plus importantes que des distinctions selon les niveaux traditionnels. En particulier, il y aurait une partie des enseignements techniques et professionnels qui viendrait en continuum de l'enseignement général et qui se présenterait comme un faux enseignement professionnel sans assurer par ailleurs une formation générale un tant soit peu satisfaisante » (9).

3. LA RÉUSSITE A UN EXAMEN D'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE, BEP ET (OU) CAP, CONDITIONNE POUR UNE BONNE PART L'ACCÈS DES JEUNES A DES EMPLOIS PRÉSUMÉS QUALIFIÉS.

Les observations passées trouvent ainsi une nette confirmation : la possession du diplôme exerce une influence sur le contenu du travail effectué, c'est-à-dire sur la proportion des tâches qualifiées en rapport avec la formation reçue (10).

Sauf quelques très rares exceptions dont celle des BEP du commerce et de la vente (ce qui atteste la faible qualification des métiers dans ces spécialités), la probabilité d'accéder à un emploi de professionnel qualifié, à partir d'une formation donnée, est en étroite corrélation avec le résultat obtenu au terme de ces études ; plus grande quand les jeunes ont réussi au BEP (et au CAP pour

(9) CEREQ, Note établie pour la commission des Communautés européennes, 28 juillet 1977.

(10) Dossier n° 19, CEREQ, *op. cit.*

certain), moindre généralement pour ceux qui sont titulaires du CAP seulement et visiblement plus faible pour les non-diplômés. L'illustration en est donnée dans le tableau 16 pour les spécialités industrielles numériquement dominantes.

Au total, on voit que le diplôme intervient comme un déterminant de la classification professionnelle des jeunes concurrentement avec les autres facteurs mis en évidence : hiérarchie et sélectivité des spécialités, équilibre ou déséquilibre entre flux d'effectifs formés et emplois disponibles (11).

TABLEAU 16
Proportion des jeunes actifs occupant des emplois qualifiés

(En %)

SPECIALITÉS	Titulaires du BEP au moins	Sans BEP avec CAP	Non-diplômés (sans BEP ni CAP)
Bâtiment, travaux publics	80,4	78,0	62,8
Dessinateur en génie civil	84,7	69,2	54,7
Mécanique	52,3	44,7	31,3
Electricité	62,4	49,8	41,2
Electronique	56,8	58,9	48,6

III. Les appréciations portées sur leur statut d'actif par les jeunes interrogés (12) viennent corroborer dans l'ensemble les constatations faites à partir de la mise en jeu des différentes variables retenues pour l'examen évaluatif des conditions de la vie active des anciens élèves de BEP

A travers les réponses apportées par les jeunes aux questions posées sur l'utilisation de leurs compétences professionnelles en termes de correspondance de spécialité et de niveau entre le métier appris et l'activité exercée, réponses affectées il est vrai d'une part de subjectivité, on dispose d'éléments de jugement, complémentaires de l'analyse « objective » des données d'enquêtes, sur les performances professionnelles relatives des diverses spécialités du BEP.

Plusieurs éléments significatifs méritent d'être relevés :

1. Une fraction importante de la population observée (plus de 30 % en moyenne) considère comme totalement inexistante la correspondance entre formation et emploi.
2. Les positions varient sensiblement d'une spécialité à l'autre et la distance est considérable qui sépare les points extrêmes correspondant aux fréquences maximales des opinions exprimées, favorables ou défavorables.

(11) Ces facteurs interfèrent avec d'autres variables comme les classifications des emplois dans les entreprises et les administrations, les particularités géographiques des politiques de recrutement, etc.

(12) Voir les réponses complètes dans le chapitre n° 7 « Opinion sur le lien entre formation et emploi » des Tableaux de l'Observatoire national des entrées dans la vie active, volume n° 2, *op. cit.*

3. Même si elles ne se recouvrent pas parfaitement, les appréciations sont relativement homogènes, quel que soit le critère de jugement, spécialité ou niveau :

— *appréciations largement positives* : hôtellerie-collectivités (cuisine) ; monteur-vendeur-opticien ; hôtellerie-collectivités (services) ; bois (construction, agencement, mobilier) ;

— *appréciations plutôt positives ou neutres* : imprimerie, industries graphiques ; habillement, textile ; bâtiment, travaux publics, génie civil ; installations sanitaires et thermiques ; carrières sanitaires et sociales ; sténodactylographe-correspondancier ; régleur de machines et d'outillage de moulage (plastique) ; dessinateur en génie civil ;

— *appréciations assez négatives* : peintures et revêtements ; comptabilité-mécanographie ; électrotechnique ;

— *appréciations largement négatives* : industries diverses (conducteur d'appareils ; industries des pâtes, papiers et cartons) ; métallurgie, forge ; électronique ; mécanique ; agent administratif ; commerce, vente.

Les réactions enregistrées à travers les réponses à l'enquête qui témoignent d'un état de satisfaction ou de déception chez les jeunes, doivent s'analyser comme la manifestation de l'écart entre leur niveau d'attente et leur position réelle d'activité. Sans doute l'insatisfaction est-elle plus ou moins vivement ressentie par ceux-ci selon la place « reconnue » à leur formation d'origine dans la hiérarchie des spécialités de BEP : ainsi peut-on légitimement penser que le sentiment d'échec est amplifié par le fait de se voir refuser la reconnaissance d'une qualification jugée noble (électrotechnique, électronique, mécanique, comptabilité) alors qu'il est vraisemblablement atténué dans le cas contraire (hôtellerie, menuiserie, habillement...)

CHAPITRE IV

LES SECTEURS DE RECRUTEMENT

Comme les pratiques de classification, les politiques d'embauche diffèrent d'une entreprise à l'autre et d'un secteur à l'autre. Elles peuvent varier fortement dans le temps sous l'effet de la conjoncture mais aussi de transformations structurelles plus ou moins rapides.

Dans un contexte de mutations économiques et sociales, la décroissance du volume global des capacités d'emploi ne touche pas uniformément les diverses catégories d'actifs et n'affecte pas d'une manière indifférenciée l'ensemble des qualifications disponibles sur le marché du travail. Or l'analyse dans la durée du comportement spécifique de la catégorie regroupant les jeunes formés aux métiers d'employé ou d'ouvrier qualifié, au stade des premiers débouchés professionnels, n'est concevable que s'il existe une information statistique appropriée, régulièrement collectée, permettant d'apprécier l'évolution passée des emplois d'accès ouverts aux jeunes. Faute de disposer actuellement d'éléments suffisamment homogènes de comparaison avec les données fournies par les premières enquêtes de l'Observatoire des entrées dans la vie active, on ne peut faire mieux que d'enregistrer, d'un point de vue statique, la répartition des flux d'entrée de la population observée dans les différents secteurs d'activité économique, en mars 1976 (1) et de formuler, sur cette base, un certain nombre d'hypothèses quant à la physionomie des politiques sectorielles d'embauche et de classification.

I. La configuration des recrutements effectués par les secteurs

Pour cerner et dégager les caractéristiques majeures des pratiques sectorielles de recrutement, on s'efforcera de répondre à trois types de questions :

1. Comment s'est traduite, pour la population concernée, la politique d'embauche des établissements employeurs, regroupés par secteur ?
2. A quelles spécialités professionnelles ces derniers ont-ils eu recours ?
3. Pour quels emplois a-t-il été fait appel à des jeunes formés dans ces spécialités ?

1. A L'IMAGE DE LA STRUCTURE DES SPÉCIALITÉS DE FORMATION, LA RÉPARTITION DES JEUNES (POURVUS D'UN EMPLOI) ENTRE LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EST CARACTÉRISÉE PAR LA PLACE PRÉPONDÉRANTE DES SECTEURS TERTIAIRES ET DES SERVICES (64 % DES EMBAUCHES) PAR RAPPORT AUX INDUSTRIES (26 %) ET AU BÂTIMENT (7 %) (2).

(1) Bien que de portée limitée, en raison des différences de champ d'observation, des rapprochements peuvent être opérés avec les résultats des enquêtes effectuées en 1973 sur le devenir des anciens élèves de BEP.

(2) Le terme « établissement » a été utilisé dans le questionnaire d'enquête de préférence à celui d'entreprise, généralement mal compris des jeunes. L'activité économique des « établissements » est identifiée au moyen d'un code en 35 postes dont certains ont été agrégés pour les besoins de l'exploitation des données. La correspondance entre ce code et la nomenclature des activités et des produits (NAP) figure en annexe des Tableaux de l'Observatoire national des entrées dans la vie active, Volume n° 2, *op. cit.*, p. 220.

TABLEAU 17

Répartition sectorielle des jeunes pourvus d'un emploi en mars 1976

(En pourcentage)

Secteur primaire, industries agro-alimentaires : 3,4 %	- Agriculture, forêt, pêche - Industries agro-alimentaires	1,2 % 2,2 %		
Energie et industries : 25,7 %	- Energie	1,3 %	(charbon, pétrole, électricité, gaz, eau, nucléaire)	
	- Biens intermédiaires	5,2 %	{ minerais, matériaux de construction sidérurgie, métallurgie, fonderie, forge chimie, caoutchouc, plastique, verre, papier	0,3 % 2,5 % 2,4 %
	- Biens d'équipement (mécanique)	7,5 %	{ construction mécanique construction automobile, navale, aéronautique armement	3,8 % 3,7 %
	- Biens d'équipement (électrique)	4,0 %	(construction électrique et électronique)	—
	- Biens de consommation	7,7 %	{ pharmacie, colle, peinture, détergents textile, habillement, cuir, chaussure imprimerie, presse, édition bois, meubles, autres industries	0,5 % 2,8 % 1,1 % 3,3 %
Bâtiment, travaux publics : 7 %	- Bâtiment, travaux publics (gros et finition), génie civil et agricole	7,0 %		
Activités tertiaires et des services : 63,9 %	- Commerce	12,7 %	commerce de gros commerce détail	4,5 % 8,2 %
	- Transports, télécommunications	6,3 %	transports postes et télécommunications	2,7 % 3,6 %
	- Services rendus aux ménages	14,6 %	{ hôtels, cafés, restaurants réparation et commerce d'automobiles services rendus aux particuliers santé et services sociaux payants spectacles, radio-télé, action sociale...	3,6 % 2,4 % 1,6 % 6,5 % 0,5 %
	- Services rendus aux entreprises	5,8 %	{ bureaux d'études techniques, cabinets d'architecte, sociétés d'études, experts-comptables, sociétés de travail temporaire...)	—
	- Assurances	3,0 %	—	—
	- Banques, organismes financiers, crédit bail immobilier	3,6 %	—	—
	- Enseignement et recherche	1,7 %	(établissements publics et privés pour tous les ordres d'enseignement)	—
	- Autres administrations, publiques et privées	16,2 %	(ministères, collectivités locales, armée, police, hôpitaux, sécurité sociale, ambassades, organisations internationales...)	—

Il convient de souligner l'impossibilité d'établir l'existence d'une relation simple entre, d'une part, les spécialités de formation et de l'autre, le type d'activité des établissements employeurs. Il est clair, en effet, que les examens de BEP ont été définis pour répondre à des besoins de qualification qui peuvent être propres à

une branche professionnelle (formations « sectorisées ») ou communs à plusieurs secteurs (formations trans-sectorielles) : toutes les activités économiques font appel, à des degrés divers, aux jeunes formés dans des spécialités comme la sténodactylographie ou la comptabilité. En outre, ainsi qu'on l'a vu précédemment, des glissements plus ou moins importants se produisent au cours du passage dans la vie active, qui font parfois s'orienter les jeunes vers les emplois extérieurs à leur formation d'origine. Une troisième raison tient au fait que les secteurs sont classés en fonction de leur activité dominante, définie par référence à la nature des produits mis sur le marché ou des prestations fournies. Or plusieurs fonctions concourent dans toute organisation à la réalisation de ses objectifs d'activité : ainsi peuvent coexister dans une entreprise industrielle, les fonctions de production, d'administration, de gestion, de commercialisation, etc., chacune réclamant la mise en œuvre de qualifications spécifiques qui relèvent, selon le cas, de formations aux techniques industrielles, administratives, comptables, commerciales.

Dès lors, le fait pour les jeunes de travailler dans une activité sectorielle qui ne coïncide pas nominalement avec leur spécialité professionnelle ne saurait s'interpréter nécessairement comme l'indice d'une inadéquation de la formation reçue. Tel est le cas, par exemple, des jeunes qui, porteurs d'une qualification d'ouvrier, choisissent ou acceptent d'entrer dans des entreprises de travail temporaire, lesquelles font partie du secteur des services.

Par suite, pour mieux apprécier le rôle des secteurs dans l'ajustement entre formations et emplois, il est nécessaire de regarder de plus près quelles ressources en qualification ils ont mobilisées par les recrutements effectués et dans quelles conditions ils ont procédé à l'allocation de ces ressources, c'est-à-dire à quels types d'emplois les jeunes embauchés se sont trouvés affectés.

2. DE LA DOUBLE DISTRIBUTION DES JEUNES SELON LA SPÉCIALITÉ PROFESSIONNELLE QU'ILS ONT ACQUISE ET LE TYPE D'EMPLOI QU'ILS OCCUPENT, IL RESSORT UNE SITUATION DE DÉSÉQUILIBRE QUI SE MANIFESTE A DIFFÉRENTS NIVEAUX :

a. *Globalement, les déviations les plus importantes affectent les formations tertiaires, excédentaires d'environ 7 % par rapport aux emplois correspondants. A l'intérieur de cet ensemble, on observe particulièrement que les spécialités de sténodactylographie et de comptabilité sont en surnombre, ceci expliquant leur glissement vers des emplois d'agent de bureau ou du commerce moins qualifiés d'où serait écartée une fraction non négligeable des jeunes issus d'un BEP d'agent administratif ou du commerce (3).*

Formations tertiaires : 61,4 % des jeunes		Emplois tertiaires : 54,3 % des jeunes	
Sténodactylographe-correspondancier	28,7 %	Sténodactylo, secrétaire	23,6 %
Comptabilité-mécanographie	16,9 %	Comptabilité, informatique	9,8 %
Agent administratif	12,7 %	Employé de bureau	16,9 %
Employé du commerce et des transports	3,1 %	Commerce, vente	4,0 %

b. Bien que les formations et emplois industriels (y compris le bâtiment et le dessin) s'équilibrent à peu près (autour de 30 % de la population observée), *une distorsion apparaît, d'une part dans la classification professionnelle des jeunes (le*

(3) Rappelons que, parmi ces derniers, un certain nombre tiennent des emplois de magasinier ou d'agent des transports classés.

tiers des emplois industriels appartient à la catégorie des ouvriers spécialisés) et, d'autre part, dans l'utilisation des spécialités, celles de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique étant sensiblement sous-représentées dans les emplois d'ouvrier (4).

c. En ce qui concerne les spécialités des services (8 % des qualifications disponibles), les formations médicales et sociales s'avèrent excédentaires par rapport aux emplois tandis qu'un déficit est enregistré dans les métiers de l'hôtellerie-services. En outre, des activités de service indifférenciées, et certainement peu ou pas qualifiées, occupent 3 % des jeunes.

d. Au total, la résultante des différents phénomènes d'inajustement s'exprime dans la proportion relativement élevée des jeunes (8 % environ) dont le statut professionnel est sans rapport, apparent tout au moins, avec la qualification acquise : manœuvres (plus de 4 %), militaires ou policiers (près de 2 %), agriculteurs (moins de 1 %).

Appliquée à chacun des secteurs, l'analyse des recrutements en termes de relation entre métier appris et métier exercé met en évidence des comportements fortement contrastés qui reflètent les conditions variables de l'insertion professionnelle et singulièrement, leur dépendance par rapport à deux facteurs principaux :

— les caractéristiques spatiales de la rencontre entre demande et offre de qualification, c'est-à-dire la répartition territoriale des activités économiques et la localisation des flux d'effectifs formés ;

— les politiques suivies par les employeurs privés ou publics en matière de gestion du personnel et leurs incidences sur le plan des classifications et des appellations professionnelles.

Secteur de l'agriculture, forêt, pêche : 1,2 % des recrutements (5)

Formations		Emplois	
- Agricoles : 3,1 %		- Agriculteur et divers	42,9 %
- Tertiaires : 57,0 %	{ agent administratif	- Employé de bureau	9,8 %
	{ sténodactylo	- Sténodactylo	21,3 %
	{ comptabilité	- Comptabilité, informatique	9,5 %
- Services	4,7 %	- Services	2,9 %
- Industrielles : 35,2 %	{ mécanique	- Technicien, cadre moyen	4,3 %
	{ électricité	- Ouvrier qualifié	2,4 %
	{ autres	- Ouvrier spécialisé	1,5 %
	5,2 %	- Manœuvre	5,3 %

Les emplois spécifiques du secteur (sous l'appellation d'agriculteur) qui représentent au moins 40 % des recrutements et ceux de manœuvre (5 %) sont pourvus par des jeunes provenant des BEP de la mécanique (19 %), de la comptabilité (11 %), de l'électricité-électronique (10 %) et d'agent administratif (5 %).

(4) Notons que 6 % de l'ensemble des emplois correspondent à des métiers d'ouvrier mal définis parce que regroupés ou non désignés avec précision : manutentionnaire, ouvrier d'entretien, de fabrication, à la chaîne, des transports, etc.

(5) Les jeunes sortis des préparations aux BEPA, organisées sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, ont été interrogés séparément dans le cadre du programme de l'Observatoire pour l'année 1977.

Secteur des industries agro-alimentaires : 2,2 % des recrutements

Formations		Emplois		
- Tertiaires : 68,6 %	agent administratif....	18,2 %	- Employé de bureau.....	15,8 %
	sténodactylo	26,6 %	- Sténodactylo	24,1 %
	comptabilité	22,3 %	- Comptabilité, informatique	7,7 %
	commerce, transports.	1,5 %	- Commerce, vente	0,2 %
- Services		4,9 %	- Services	1,3 %
- Industrielles : 26,5 %	électricité	12,7 %	- Technicien, cadre moyen	2,7 %
	mécanique	11,2 %	- Ouvrier qualifié	8,8 %
	autres	2,6 %	- Ouvrier spécialisé	14,5 %
			- Manœuvre	21,2 %
			- Agriculteur et divers.....	3,7 %

Les déséquilibres constatés sont dus principalement à la proportion élevée de manœuvres et d'ouvriers spécialisés non désignés. Les glissements qui en résultent, affectent surtout les jeunes des BEP de comptabilité et des carrières sanitaires et sociales.

Secteur de l'énergie : 1,3 % des recrutements

Formations		Emplois		
- Tertiaires : 63,6 %	agent administratif....	6,7 %	- Employé de bureau.....	9,7 %
	sténodactylo	48,9 %	- Sténodactylo	42,3 %
	comptabilité	8,0 %	- Comptabilité, informatique	7,5 %
			- Commerce, vente	2,5 %
- Industrielles : 36,4 %	électricité	17,8 %	- Technicien, cadre moyen, dessinateur	3,4 %
	mécanique	10,4 %	- Ouvrier qualifié	22,6 %
	métallurgie-fonderie	3,3 %	- Ouvrier spécialisé	6,5 %
	autres	4,9 %	- Manœuvre	5,5 %

Le schéma d'insertion dans ce secteur se traduit par un léger déséquilibre (5,5 % de manœuvres) au détriment des mécaniciens en surnombre (8 %) ; en revanche, les emplois du bâtiment et des travaux publics sont déficitaires (5 %) tandis que les formations et emplois tertiaires s'ajustent à peu près, avec cependant des transferts internes qui concernent essentiellement les sténodactylographes.

Globalement, les spécialités tertiaires s'avèrent toutes excédentaires et les spécialités industrielles déficitaires ; les emplois de manœuvre (5,4 %) et d'ouvrier manutentionnaire ou sans autre indication sont pourvus en majorité par des jeunes de formation tertiaire, des mécaniciens et des électriciens. Un déficit (de l'ordre de 3 %) est enregistré dans les spécialités de la métallurgie-fonderie et de la plomberie.

Secteur des biens intermédiaires : 5,2 % des recrutements

Formations		Emplois		
- Tertiaires : 52,5 %	agent administratif	12,8 %	- Employé de bureau	11,2 %
	sténodactylo	25,6 %	- Sténodactylo	20,4 %
	comptabilité	13,4 %	- Comptabilité, informatique	10,3 %
	commerce-transport	0,7 %	- Commerce, vente	0,6 %
- Services		1,4 %	- Technicien, cadre moyen, dessinateur	1,9 %
- Industrielles : 46,1 %	mécanique	19,0 %	- Ouvrier qualifié	28,4 %
	électricité	13,6 %	- Ouvrier spécialisé	21,8 %
	métallurgie-fonderie	5,4 %	- Manœuvre	5,4 %
	autres	8,1 %		

Secteur de biens d'équipement (mécanique) : 7,5 % des recrutements

Formations		Emplois		
- Industrielles : 69,1 %	mécanique	46,1 %	- Technicien, cadre moyen, dessinateur	1,8 %
	électricité	16,1 %	- Ouvrier qualifié	42,1 %
	métallurgie-fonderie	4,8 %	- Ouvrier spécialisé	27,6 %
	autres	2,1 %	- Manœuvre et divers	5,7 %
- Tertiaires : 30,5 %	agent administratif	9,2 %	- Employé de bureau	6,3 %
	sténodactylo	12,5 %	- Sténodactylographe	13,0 %
	comptabilité	7,1 %	- Comptabilité, informatique	2,9 %
	commerce, transports	1,7 %		
- Services		0,4 %	- Services	0,6 %

5 % des manœuvres, 19 % d'emplois d'ouvriers manutentionnaires ou sans autre indication, formations industrielles déficitaires, spécialités tertiaires excédentaires (de l'ordre de 8 % des jeunes), telles sont les données caractéristiques des recrutements dans ce secteur.

Secteur des biens d'équipement (construction électrique et électronique) : 4 % des recrutements

Formations		Emplois		
- Industrielles : 69,4 %	électricité	50,5 %	- Technicien, cadre moyen, dessinateur	3,2 %
	électronique	10,5 %	- Ouvrier qualifié	51,2 %
	mécanique	6,8 %	- Ouvrier spécialisé	23,0 %
	autres	1,6 %	- Manœuvre et divers	3,0 %
- Tertiaires : 29,1 %	agent administratif	6,7 %	- Employé de bureau	4,0 %
	sténodactylo	13,4 %	- Sténodactylo	9,8 %
	comptabilité	9,0 %	- Comptabilité, informatique	5,7 %
- Services		1,5 %	- Commerce, vente	0,1 %

Sur-représentées, les spécialités tertiaires et des services sont utilisées, pour 11 % des jeunes dans des métiers d'ouvrier ou de manœuvre.

Secteur des biens de consommation : 7,7 % des recrutements

Formations		Emplois		
- Tertiaires : 61,7 %	agent administratif....	11,7 %	- Employé de bureau.....	9,9 %
	sténodactylo.....	27,7 %	- Sténodactylo.....	16,1 %
	comptabilité.....	19,4 %	- Comptabilité, informatique.....	8,0 %
	commerce, transports.	2,9 %	- Commerce, vente.....	1,5 %
- Services.....		3,2 %	- Services.....	2,3 %
- Industrielles : 35,1 %	électricité.....	9,5 %	- Technicien, cadre moyen, dessinateur.....	6,1 %
	mécanique.....	8,6 %	- Ouvrier qualifié.....	24,1 %
	habillement.....	5,8 %	- Ouvrier spécialisé.....	19,1 %
	bois.....	3,3 %	- Manœuvre.....	12,9 %
	imprimerie.....	3,3 %		
	autres.....	4,6 %		

La comparaison des structures de formation et d'emploi rend compte de l'ampleur des déviations qui touchent plus du quart des jeunes : originaires de BEP tertiaires ou des services, ceux-ci sont employés comme ouvriers spécialisés ou manœuvres dans l'habillement, le textile, l'imprimerie, le bois, etc.

Secteur du bâtiment, des travaux publics, du génie civil : 7 % des recrutements

Formations		Emplois		
- Industrielles : 60,0 %	électricité.....	24,4 %	- Technicien, cadre moyen, dessinateur.....	12,7 %
	bâtiment, TP.....	12,7 %	- Ouvrier qualifié.....	27,6 %
	mécanique.....	8,6 %	- Ouvrier spécialisé.....	12,6 %
	dessin.....	8,3 %	- Manœuvre.....	8,7 %
	autres.....	6,0 %		
- Tertiaires : 39,7 %	agent administratif....	6,1 %	- Employé de bureau.....	8,6 %
	sténodactylo.....	19,7 %	- Sténodactylo.....	21,5 %
	comptabilité.....	12,3 %	- Comptabilité, informatique.....	7,5 %
	commerce, transports.	1,6 %	- Commerce, vente.....	0,5 %
- Services.....		0,3 %	- Services.....	0,3 %

Selon toute vraisemblance, les emplois de manœuvre (8,7 %) sont pourvus principalement par des mécaniciens (en surnombre d'environ 6 %) et des électriciens ou électroniciens. Du côté des spécialités tertiaires au-delà d'un équilibre global, l'insuffisance des emplois dans leur qualification oblige des jeunes de formation comptable à exercer d'autres activités de bureau.

Secteur du commerce de gros et de détail : 12,7 % des recrutements

Formations		Emplois		
- Tertiaires : 82,9 %	agent administratif....	18,5 %	- Cadre moyen, technicien.....	4,3 %
	sténodactylo	31,8 %	- Employé de bureau.....	12,8 %
	comptabilité	25,9 %	- Sténodactylo	20,4 %
	commerce, transports.	6,7 %	- Comptabilité, informatique	17,0 %
			- Commerce, vente	28,3 %
- Services		3,1 %	- Services	0,8 %
- Industrielles : 13,0 %	électricité	4,6 %	- Ouvrier qualifié	8,4 %
	mécanique	4,1 %	- Ouvrier spécialisé	4,0 %
	électronique	1,5 %	- Manœuvre	4,0 %
	autres	2,8 %		

A l'intérieur du groupe des spécialités tertiaires, des transferts importants portent environ le cinquième des jeunes recrutés, issus des BEP de sténodactylographe, de comptabilité ou d'agent administratif, vers les fonctions de commerce et de la vente qui représentent 28 % des embauches du secteur. Ceci semble valider l'idée déjà émise selon laquelle les entreprises commerciales n'accorderaient que peu de valeur aux BEP du commerce créés pourtant aux fins de répondre d'abord à leur besoins spécifiques en qualification. D'autres mouvements de plus faible ampleur conduisent les formations tertiaires ou des services vers des emplois classés « ouvrier » (magasinier, agent des transports, manutentionnaires...); inversement, des mécaniciens, électriciens et électroniciens peuvent avoir une activité commerciale (représentant, voyageur, vendeur) ou technico-commerciale (réparateur-vendeur...).

Secteur du transport et des télécommunications : 6,3 % des recrutements

Formations		Emplois		
- Tertiaires : 53,3 %	agent administratif....	14,5 %	- Cadre moyen, technicien, dessinateur	4,5 %
	sténodactylo	16,7 %	- Employé de bureau.....	36,2 %
	comptabilité	15,4 %	- Sténodactylo	17,2 %
	commerce, transports.	6,7 %	- Comptabilité, informatique	5,4 %
			- Commerce, vente	0,3 %
- Services		0,7 %	- Services	0,9 %
- Industrielles : 46,2 %	électricité	31,5 %	- Ouvrier qualifié	20,6 %
	mécanique	7,8 %	- Ouvrier spécialisé	12,5 %
	électronique	4,3 %		
	autres	2,6 %		

La situation professionnelle des jeunes la plus fréquente dans le secteur est celle d'employé de bureau (36 % des embauches) qui recouvre un éventail très large d'emplois, spécialement dans les postes et télécommunications (de l'agent-guichetier à l'employé de centre de tri). Ceux-ci sont pourvus en majorité par des jeunes relevant de spécialités excédentaires, tertiaires surtout (comptabilité, commerce), mais aussi industrielles (mécanique, électricité, électronique).

Secteur des services rendus aux ménages : 14,6 % des recrutements

Formations		Emplois		
- Tertiaires : 47,6 %	agent administratif	8,3 %	- Cadre moyen, technicien	10,5 %
	sténodactylo	22,0 %	- Employé de bureau	8,1 %
	comptabilité	13,7 %	- Sténodactylo	16,0 %
	commerce, transports	3,6 %	- Comptabilité, informatique	5,2 %
- Services : 29,8 %	santé, social	23,0 %	- Commerce, vente	2,4 %
	hôtellerie, (services)	6,8 %	- Employé médico-social	17,6 %
- Industrielles : 22,6 %			- Hôtellerie et services	18,6 %
	cuisine	9,4 %	- Ouvrier qualifié	12,3 %
	mécanique	7,5 %	- Ouvrier spécialisé	6,9 %
	électricité	3,7 %	- Manœuvre et divers	2,4 %
	autres	2,0 %		

Le déficit, très net, constaté dans les emplois de l'hôtellerie et des services est compensé par l'affectation de jeunes venant principalement des spécialités de la sténodactylographie et de la comptabilité. Le classement dans la catégorie « cadre moyen, technicien » est fréquent pour les jeunes du BEP préparatoire aux carrières sanitaires et sociales.

Secteur des services rendus aux entreprises : 5,8 % des recrutements

Formations		Emplois		
- Tertiaires : 88,2 %	agent administratif	11,2 %	- Cadre moyen, technicien, dessinateur	13,0 %
	sténodactylographe	37,8 %	- Employé de bureau	12,3 %
	comptabilité	37,9 %	- Sténodactylographe	36,2 %
	commerce, transports	1,3 %	- Comptabilité, informatique	33,5 %
- Services		1,3 %	- Services	2,3 %
- Industrielles : 10,5 %	dessin	4,0 %	- Ouvrier qualifié	2,1 %
	bâtiment, TP	3,8 %	- Ouvrier spécialisé	0,2 %
	autres	2,7 %	- Manœuvre	0,4 %

Dans l'ensemble, le secteur offre aux jeunes la possibilité d'utiliser leurs compétences professionnelles dans des emplois de leur spécialité, si l'on admet, comme il est extrêmement probable, que la catégorie des cadres moyens et techniciens est ouverte, particulièrement aux BEP de la comptabilité et du bâtiment.

Le secteur des banques et assurances embauche presque exclusivement des jeunes de formation tertiaire (plus de la moitié venant du BEP sténodactylographie) sur des emplois dont le contenu est difficilement identifiable et les frontières mal circonscrites, au moins pour les employés de bureau. Il existe vraisemblablement une communauté de tâches, par exemple, entre les employés de banque et les aides-comptables. De ce fait, une évaluation des glissements de spécialités est rendue quelque peu incertaine.

Secteur des banques, assurances, organismes financiers : 6,6 % des recrutements

Formations		Emplois		
- Tertiaires : 98,1 %	agent administratif . . .	17,0 %	- Cadre moyen	3,9 %
	sténodactylographe . . .	52,8 %	- Employé de bureau	36,8 %
	comptabilité	24,7 %	- Sténodactylo	46,3 %
	commerce, transports . . .	3,6 %	- Comptabilité, informatique	11,8 %
- Services		1,1 %	- Services	0,8 %
- Industrielles		0,8 %	- Ouvrier	0,4 %

Etablissements d'enseignement et de recherche : 1,7 % des recrutements

Formations		Emplois		
- Tertiaires : 72,2 %	agent administratif . . .	7,4 %	- Cadre moyen, technicien	13,2 %
	sténodactylo	51,0 %	- Employé de bureau	30,5 %
	comptabilité	13,8 %	- Sténodactylo	18,3 %
- Services (santé, services sociaux)		15,8 %	- Comptabilité, informatique	2,5 %
			- Employé médico-social	2,8 %
			- Employé des services	13,0 %
- Industrielles : 12,0 %	mécanicien	4,2 %	- Ouvrier qualifié	8,5 %
	électricien	2,0 %	- Ouvrier spécialisé	11,2 %
	autres	5,8 %		

Les établissements d'enseignement et (ou) de recherche ne prennent que médiocrement en compte les spécialités de formation acquises par les jeunes : exception faite de la proportion importante de cadres moyens ou techniciens (13 %), la structure des emplois est indicative de glissements générateurs d'une certaine déqualification : ainsi le passage de sténodactylographes et de comptables sur des fonctions d'employé de bureau, de jeunes venant des spécialités sanitaires et sociales sur des activités de services et de la classification de 11 % des jeunes comme ouvrier spécialisé.

Autres administrations publiques et privées : 16,2 % des recrutements

Formations		Emplois		
- Tertiaires : 67,2 %	agent administratif . . .	16,3 %	- Cadre moyen, technicien	4,1 %
	sténodactylo	37,5 %	- Employé de bureau	28,5 %
	comptabilité	10,9 %	- Sténodactylo	30,1 %
	commerce, transports . . .	2,5 %	- Comptabilité, informatique	2,4 %
- Services : 14,6 %	santé, social	14,4 %	- Employé médico-social	13,9 %
	hôtellerie (services) . . .	0,2 %	- Hôtellerie et services	1,8 %
- Industrielles : 18,2 %	électricité	6,9 %	- Ouvrier qualifié	5,1 %
	mécanique	6,3 %	- Ouvrier spécialisé	1,0 %
	autres	5,0 %	- Manœuvre et divers	1,1 %
			- Armée, police	12,0 %

Faute de disposer de données sur les fonctions réelles confiées aux jeunes entrés dans l'armée, on ne peut conclure avec certitude à la non-utilisation de la compétence professionnelle des électriciens et mécaniciens qui, dans une forte proportion, se sont engagés dans cette voie.

Majoritairement, les employés de bureau sont recrutés parmi les jeunes des divers BEP tertiaires avec des glissements plus visibles pour les sténodactylographes et les comptables.

II. La concentration ou la dispersion sectorielle des emplois occupés par les jeunes

Les phénomènes de concentration ou de dispersion des emplois, c'est-à-dire des recrutements, revêtent une signification ambiguë : ils correspondent au degré de « finalisation sectorielle » des formations et traduisent en même temps les mouvements de diffusion des spécialités entre les branches professionnelles qui sont consécutifs aux distorsions d'ordre quantitatif et (ou) qualitatif qui affectent les rapports entre formations et emplois. Tels quels, ils peuvent donc s'apprécier simplement comme le signe d'une adéquation ou d'un inajustement de l'offre à la demande de qualifications. Or, en allant au-delà de la constatation des phénomènes, on se rend compte que la répartition entre les branches d'activité des emplois tenus par les jeunes est déterminée par la combinaison de plusieurs variables, liées entre elles : sélectivité des spécialités et conditions d'accès aux emplois : rapport entre le flux d'effectifs formés et le volume des places offertes par les secteurs ; degré de « finalisation sectorielle » des formations et transférabilité de celles-ci par rapport aux emplois de recrutement.

En schématisant, trois types de répartition peuvent être distingués :

1. UNE FORTE DISPERSION POUR LES FORMATIONS TRANS-SECTORIELLES : AGENT ADMINISTRATIF, STÉNOGRAPHIE-CORRESPONDANCIER, COMPTABILITÉ-MÉCANOGRAPHIE

De la comparaison avec les données de l'enquête réalisée en 1973 il ressort à la fois des différences et des constantes dans la répartition sectorielle des emplois tenus par les jeunes :

— les recrutements effectués massivement par les banques, organismes financiers et assurances sur la période 1970-1973 se sont, depuis lors, considérablement ralentis : cette évolution négative a touché surtout les « agents administratifs » et les « comptables » qui, privés de leur principal débouché, ont trouvé un relais dans les activités commerciales et de services ;

— la sélection par le diplôme se confirme, particulièrement visible dans deux secteurs : d'une part, les administrations et établissements d'enseignement qui accueillent de préférence des « sténodactylographes » et « agents administratifs » titulaires du BEP ; d'autre part, les activités de services aux entreprises (bureaux d'études, sociétés d'expertise-comptable, entreprises de travail temporaire...) davantage ouvertes aux comptables. En revanche, la reconnaissance de la qualification à travers la réussite à l'examen n'intervient que faiblement ou ne joue pas du tout comme déterminant de la politique d'embauche des entreprises du commerce et des services rendus aux ménages.

TABLEAU 18

Formations conduisant à une forte dispersion sectorielle des emplois

Spécialités de formation et d'emploi	Secteurs de recrutement (pourcentage des emplois occupés par les jeunes)
<p>Agent administratif (7 063 jeunes pourvus d'un emploi)</p> <p>Emplois dominants : employé de bureau (34 %) ; dactylo, secrétaire (19 %) ; aide-comptable, comptable (8 %), vendeur (6 %)</p>	<p>1 - Administrations et enseignement (22 %)</p> <p>2 - Commerce (19 %)</p> <p>3- Services (15 %) dont services rendus aux ménages (10 %)</p> <p>4 - Banques, assurances, organismes financiers (9 %)</p> <p>5 - Autres secteurs (35 %) dont transports et télécommunications (7 %), industries de biens de consommation (6 %), biens d'équipement (mécanique) (6 %), industries des biens intermédiaires (5 %)</p>
<p>Sténodactylographe-correspondancier (16 117)</p> <p>Emplois dominants : sténodactylo, secrétaire (64 %), employé de bureau (15 %)</p>	<p>1 - Administrations et enseignement (24 %)</p> <p>2 - Services (19 %) dont services rendus aux ménages (11 %)</p> <p>3 - Commerce (14 %)</p> <p>4 - Banques, assurances, organismes financiers (13 %)</p> <p>5 - Autres secteurs (30 %) dont industries de biens de consommation (8 %), bâtiment, travaux publics (5 %), industries des biens intermédiaires (5 %)</p>
<p>Comptabilité, mécanographie (9 290)</p> <p>Emplois dominants : aide-comptable (33 %), employé de bureau (25 %), dactylo, secrétaire (10 %), comptable (6 %)</p>	<p>1 - Services (25 %) dont services aux entreprises (13 %)</p> <p>2 - Commerce (19 %)</p> <p>3 - Administrations, enseignement (12 %)</p> <p>4 - Banques, assurances, organismes financiers (10 %)</p> <p>5 - Autres secteurs (34 %) dont industries de biens de consommation (9 %), transports et télécommunications (6 %), bâtiment et travaux publics (5 %)</p>

2. POUR CERTAINES SPÉCIALITÉS « FINALISÉES », A LA SECTORISATION DES FORMATIONS RÉPOND UNE FORTE CONCENTRATION DES EMPLOIS

C'est le cas des BEP de l'hôtellerie (options cuisine et services) ; de l'imprimerie et des industries graphiques ; de monteur-vendeur-opticien ; de la peinture et des revêtements ; du bois ; du bâtiment, des travaux publics et du génie civil ; des installations sanitaires et thermiques ; de l'habillement et des textiles ; des carrières sanitaires et sociales.

TABLEAU 19

Formations conduisant à une forte concentration sectorielle des emplois

Spécialités de formation et d'emploi	Secteurs de recrutement (pourcentage des emplois occupés par les jeunes)
<p>Hôtellerie, collectivités - option cuisine (855 jeunes pourvus d'un emploi)</p> <p>Emplois dominants : cuisinier d'établissement (68 %), aide de cuisine (19 %), garçon de café serveur de restaurant (3 %)</p>	<p>1 - Services rendus aux ménages (87 %) dont hôtels, cafés, restaurants (85 %)</p> <p>2 - Administrations, établissements d'enseignement (7 %)</p> <p>3 - Autres secteurs (6 %) dont commerce (3 %)</p>

Spécialités de formation et d'emploi	Secteurs de recrutement (pourcentage des emplois occupés par les jeunes)
Hôtellerie, collectivités - option services (629) Emplois dominants : garçon de café, serveur de restaurant (66 %), personnel de service (8 %)	1 - Services rendus aux ménages (84 %) dont hôtels, cafés, restaurants (82 %) 2 - Industries des biens de consommation (5 %) dont habillement, textiles (4 %) 3 - Commerce (3 %) 4 - Autres secteurs (8 %)
Imprimerie, industries graphiques (176)* Emplois dominants : compositeur-typo, imprimeur (52 %), autre ouvrier de la composition et de l'impression (10 %), ouvrier photographe (10 %), margeur, ouvrier de l'impression sur étoffes (5 %)	1 - Industries des biens de consommation (82 %) dont imprimerie, presse, édition (79 %) 2 - Administrations et établissements d'enseignement (9 %) 3 - Autres secteurs (9 %) dont commerce (3 %)
Monteur-vendeur-opticien (45)* Emplois dominants : travail du verre (53 %), vendeur, commerçant détaillant (40 %)	1 - Commerce de détail (76 %) 2 - Santé (11 %) 3 - Autres secteurs (13 %)
Peinture et revêtements (58)* Emplois dominants : peintre en bâtiment, peintre au pistolet (76 %), autres ouvriers (9 %)	1 - Bâtiment, travaux publics (78 %) 2 - Administrations (15 %) 3 - Industries des biens de consommation (7 %)
Bois (184)* Emplois dominants : ouvrier de la menuiserie, de l'ébénisterie (86 %), ouvrier non-désigné (6 %)	1 - Bois, meubles et industries diverses (76 %) 2 - Bâtiment, travaux publics (16 %) 3 - Autres secteurs (8 %)
Bâtiment, travaux publics, génie civil (869) Emplois dominants : maçon et métiers connexes (34 %), géomètre (20 %) arpenteur, métreur, agent technique (14 %)	1 - Bâtiment, travaux publics (60 %) 2 - Services rendus aux entreprises (bureaux d'études techniques, cabinets d'architecte...) (15 %) 3 - Administrations et enseignement (8 %) 4 - Autres secteurs (17 %) dont industries (6 %), commerce (3 %)
Installations sanitaires et thermiques (118) Emplois dominants : ouvrier de la couverture, de la plomberie (70 %), ouvrier non-désigné (9 %)	1 - Bâtiment, travaux publics (72 %) 2 - Industries des biens de consommation (6 %) 3 - Administration (5 %) 4 - Autres secteurs (17 %)
Régieur de machines et d'outillages de moulage (35)* Emplois dominants : ouvrier de la transformation des matières plastiques (42 %), aide et ouvrier de laboratoire (10 %), agent technique, technicien de la chimie, de la pétrochimie (7 %)	1 - Chimie, caoutchouc, plastiques, synthétiques... (74 %) 2 - Autres secteurs (26 %)
Habillement, textiles (448)* Emplois dominants : ouvrier de la couture (52 %), vendeur, commerçant détaillant (14 %) manœuvre (6 %)	1 - Industrie textile, habillement, cuir, chaussure (61 %) 2 - Commerce (16 %) 3 - Services rendus aux ménages (12 %) dont hôtellerie (8 %) 4 - Autres secteurs (11 %)
Carrières sanitaires et sociales (4 019) Emplois dominants : aide-infirmier, infirmier non-diplômé et assimilés (52 %), éducateur spécialisé, moniteur de centre social (10 %)	1 - Services rendus aux ménages (48 %) dont santé (44 %) 2 - Administrations et établissements d'enseignement (37 %) 3 - Autres secteurs (15 %) dont commerce (5 %)

* Pour les spécialités à faibles effectifs, les pourcentages comportent une marge importante d'approximation.

Dans cet ensemble, mis à part le BEP préparatoire aux carrières sanitaires et sociales, les spécialités professionnelles ont en commun plusieurs caractéristiques :

— le bas niveau des effectifs concernés : le nombre des jeunes pourvus d'un emploi est inférieur à 1 000 et ne dépasse pas même 200 dans six des onze spécialités ;

— une corrélation évidente existe entre, d'un côté, le degré de correspondance entre métier appris et métier exercé, et de l'autre, le niveau de concentration sectorielle des emplois ;

— de toutes ces spécialités, aucune ne paraît largement excédentaire par rapport au volume des emplois correspondants tenus par les jeunes.

La conclusion qui découle logiquement de ces constatations est que, globalement, par delà les différences géographiques (c'est-à-dire abstraction faite des déséquilibres locaux entre effectifs formés et places disponibles), les BEP organisés dans ces spécialités paraissent convenablement définis par rapport aux besoins des branches d'activité auxquels ils doivent normalement répondre.

Une remarque particulière s'applique à la situation originale du BEP préparatoire aux carrières sanitaires et sociales : le fait pour cette formation, nombreuse et au total excédentaire, de déboucher sur des professions réglementées et contingentes, au moins dans le secteur de la santé, explique la forte sélectivité de la spécialité, expression de sa prise en compte dans les recrutements effectués par les établissements médico-sociaux sur les emplois d'aide-soignant(e), d'aide-infirmier(e) et assimilés.

3. LES AUTRES FORMATIONS « SECTORISÉES » SE DIFFUSENT A TRAVERS UN GRAND NOMBRE DE SECTEURS, PARTICULIÈREMENT LA MÉCANIQUE ET L'ÉLECTRICITÉ QUI PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES, DE FAIT, COMME DES SPÉCIALITÉS TRANS-SECTORIELLES

TABLEAU 20

Formations " sectorisées " conduisant à une diffusion des emplois dans les secteurs

Spécialités de formation et d'emploi	Secteurs de recrutement (pourcentage des emplois occupés par les jeunes)
<p>Métallurgie, fonderie, forge (573) Emplois dominants : ouvrier de la chaudronnerie et activités connexes (35 %), serrurier et assimilés (14 %), ouvrier non-désigné (7 %), manoeuvre (7 %)</p>	<p>1 - Industries des biens d'équipement (mécanique) (36 %) 2 - Industries des biens intermédiaires (28 %) dont sidérurgie (24 %) 3 - Bois, meubles, industries diverses (7 %) 4 - Bâtiment, travaux publics (6 %) 5 - Autres activités économiques (23 %) dont commerce (7 %), administration (6 %)</p>
<p>Dessinateur en génie civil (803) Emplois dominants : dessinateur en bâtiment (37 %), dessinateur industriel (21 %), autre dessinateur (10 %)</p>	<p>1 - Bâtiment, travaux publics (40 %) 2 - Services rendus aux entreprises (bureaux d'étude, cabinets d'architecture...) (16 %) 3 - Administrations et établissements d'enseignement (16 %) 4 - Autres activités économiques (28 %) dont commerce (7 %), industries des biens intermédiaires (4 %), industries des biens de consommation (4 %)</p>

Spécialités de formation et d'emploi	Secteurs de recrutement (pourcentage des emplois occupés par les jeunes)
Industries diverses (210) Emplois dominants : conducteur d'appareil (27 %), ouvrier non-désigné (10 %), aide et ouvrier de laboratoire (8 %)	1 - Industries des biens intermédiaires (48 %) dont chimie, caoutchouc, plastiques (47 %) 2 - Industries des biens de consommation (21 %) dont pharmacie, peinture, détergents (15 %) 3 - Autres activités (31 %) dont bâtiment, travaux publics (5 %), administrations et établissements d'enseignement (5 %), services rendus aux ménages (5 %)
Electronique (871) Emplois dominants : professionnel de la radio et de l'électronique (30 %), électricien (25 %), armée (8 %)	1 - Construction électrique et électronique (28 %) 2 - Transports et télécommunications (18 %), dont postes et télécommunications (14 %) 3 - Administrations et établissements d'enseignement (15 %) 4 - Commerce (12 %) 5 - Autres activités (27 %) dont services aux ménages (6 %), industries des biens de consommation (5 %), industries des biens d'équipement (mécanique) (5 %)
Commerce, distribution (1 734) Emplois dominants : employé de bureau (26 %), vendeur (16 %), dactylo (12 %), magasinier (8 %)	1 - Commerce (28 %) dont commerce de détail (22 %) 2 - Services aux ménages (17 %) dont santé (8 %) 3 - Transports et télécommunications (14 %) dont transports (11 %) 4 - Administrations et établissements d'enseignement (12 %) 5 - Autres activités (29 %) dont banques et assurances (8 %), industries des biens de consommation (7 %)
Mécanique (5 506) Emplois dominants : ajusteur, monteur, réparateur et métiers connexes (28 %), ajusteur-outilleur, outilleur, fraiseur, réglleur (10 %), ouvrier non-désigné (6 %)	1 - Industries des biens d'équipement (mécanique) (35 %) 2 - Services rendus aux ménages (11 %) dont réparations et commerce d'automobiles (8 %) 3 - Administrations et établissements d'enseignement (11 %) 4 - Industries des biens intermédiaires (10 %) 5 - Autres activités (23 %) dont bâtiment, travaux publics (6 %), commerce (5 %), transports et télécommunications (5 %)
Electricité, électronique (6 365) Emplois dominants : électricien (62 %), ouvrier non-désigné (7 %)	1 - Construction électrique et électronique (18 %) 2 - Transports et télécommunications (18 %) dont postes et télécommunications (15 %) 3 - Bâtiment, travaux publics (15 %) 4 - Industries des biens d'équipement (mécanique) (11 %) 5 - Autres activités (28 %) dont administrations (10 %), industries des biens intermédiaires (6 %), commerce (5 %)

Comparativement aux données apportées par l'enquête menée en 1973 auprès des anciens élèves de BEP, toutes les réserves étant faites sur les différences de composition des populations observées, on relève l'indication tangible d'une évolution des recrutements pour les spécialités de la mécanique, de l'électrotechnique et de l'électronique. Il s'est produit, en effet, un déplacement sensible des points d'entrée des jeunes dans la vie professionnelle, des activités industrielles d'accueil vers d'autres secteurs parmi lesquels les transports et télécommunications, les services et les administrations constituent le relais le plus important. De tels changements se sont opérés sous l'influence de divers facteurs généraux et (ou) spécifiques qu'il est impossible de hiérarchiser :

— une tendance lourde qui se traduit par le gonflement des emplois dans les secteurs tertiaires et des services ;

TABLEAU 21

Répartition sectorielle des emplois tenus par les jeunes, diplômés et non-diplômés, en 1973 et 1976

(En %)

Secteurs d'emplois Spécialités de formation	Biens d'équipement (mécanique)		Construction électrique électronique		Autres industries		Bâtiment, travaux publics		Transports, télécommunications		Autres activités	
	1973	1976	1973	1976	1973	1976	1973	1976	1973	1976	1973	1976
Mécanique												
- diplômés	60 %	38 %	—	—	25 %	33 %	5 %	5 %	2 %	5 %	8 %	19 %
- non-diplômés	40 %	29 %	—	—	39 %	24 %	5 %	8 %	6 %	7 %	10 %	32 %
Electricité												
- diplômés	—	—	37 %	20 %	37 %	28 %	17 %	15 %	5 %	18 %	4 %	19 %
- non-diplômés	—	—	31 %	13 %	33 %	22 %	15 %	9 %	9 %	19 %	12 %	37 %
Electronique												
- diplômés	—	—	57 %	29 %	24 %	15 %	4 %	5 %	1 %	20 %	14 %	31 %
- non-diplômés	—	—	63 %	28 %	13 %	15 %	6 %	—	3 %	15 %	15 %	42 %

— la diversification des formations en mécanique qui se reflète dans la structure des emplois (le commerce et la réparation d'automobiles occupent 8 % des mécaniciens en mars 1976) ;

— le rétrécissement des possibilités d'embauche dans les industries touchées par la dépression économique survenue en 1974-75 et ses conséquences, comme la concurrence plus vive entre actifs de profils différents ;

— l'inadaptation structurelle de la formation sanctionnée par le BEP d'électronique.

Ajoutons que se manifeste la permanence du poids du diplôme dont le rôle sélectif se confirme — quand il ne se renforce pas — dans les embauches effectuées par les activités économiques qui offrent normalement des emplois correspondant aux métiers appris par les jeunes.

Le statut public ou privé des établissements employeurs est lié plus ou moins « institutionnellement » à la branche d'activité économique dont ils relèvent. En même temps qu'elle renseigne sur la part respective qui revient dans l'embauche des jeunes aux secteurs privé et public (entreprises publiques ou nationalisées, administrations), la répartition sectorielle des emplois d'insertion, rapprochée des données sur leur « permanence », met en évidence ce que peut avoir de simplificateur un certain type de représentation de l'équation formation-emploi (par exemple : « spécialités tertiaires = métiers de bureau = administration = secteur public = sécurité de l'emploi »). On en veut pour preuve l'absence de corrélation entre la stabilité des emplois pourvus par les jeunes et leur localisation dans des établissements sous statut public ou privé.

TABLEAU 22

Répartition sectorielle (public-privé) et degré de stabilité des emplois par spécialité ou famille de spécialités professionnelles

(En %)

Spécialités professionnelles	Secteur privé	Entreprises publiques	Administrations	Emplois stables	Emplois à l'essai	Emplois précaires
Bâtiment, travaux publics	88,7	1,7	9,6	88,4	2,9	8,7
Installations sanitaires et thermiques ..	85,0	11,0	4,0	96,5	3,5	0,0
Bois	95,4	2,0	2,6	94,5	2,4	3,1
Forge, chaudronnerie	77,8	11,7	10,5	90,9	2,6	6,5
Mécanique	74,5	11,6	13,9	86,8	2,9	10,3
Electricité	70,1	12,0	17,9	85,9	4,8	9,3
Electronique	66,3	11,6	22,1	87,2	4,4	8,4
Imprimerie, photographie	87,7	3,1	9,2	85,0	7,0	8,0
Hôtellerie - cuisine	91,8	1,4	6,8	70,1	0,5	29,4
Habillement, textile	93,3	—	6,7	97,1	—	2,9
Dessinateur en génie civil	76,3	3,9	19,8	86,5	3,9	9,6
Agent administratif	65,8	9,8	24,4	75,9	6,7	17,4
Sténodactylographe-correspondancier .	65,5	11,0	23,5	80,1	4,5	15,4
Comptabilité, mécanographie	77,4	8,9	13,7	78,6	5,3	16,1
Commerce, vente, transports	77,4	10,0	12,6	79,6	6,2	14,2
Carrières sanitaires et sociales	41,2	3,6	55,2	72,4	7,7	19,9
Hôtellerie, collectivités - services	93,7	2,6	3,7	63,7	—	36,3

La diversité des situations observées et, parfois, leur contradiction apparente appellent des analyses plus fines et des investigations complémentaires capables d'une part, de mettre à jour les constantes et les évolutions dans les politiques de recrutement des secteurs ou des professions et, d'autre part, de préciser ce que recouvrent au-delà des premières entrées dans la vie active, la permanence ou la précarité des emplois (ainsi de l'activité saisonnière dans les professions hôtelières, des engagements dans l'armée, des vacances dans les services publics de la santé et de l'administration, du travail intérimaire dans les entreprises...).

CHAPITRE V

LES SALAIRES

Bien que de portée réduite en raison du flou de la notion même de salaire (1) et de l'imprécision de sa mesure, les informations recueillies sur le montant des gains salariaux (dans leur quasi-totalité les jeunes qui travaillent, ont le statut de salarié) constituent un autre indicateur de l'insertion professionnelle qui rend compte, bien que d'une manière indirecte et imparfaite, de la valeur reconnue par les employeurs aux qualifications apportées par les jeunes. Bien entendu, celle-ci dépend étroitement de multiples variables dont le rôle particulier n'a pas été isolé : caractéristiques individuelles comme l'âge, le sexe et la formation ; type et classification des emplois occupés ; politique salariale des entreprises en liaison avec la taille, le secteur d'activité économique, la localisation géographique, le statut public ou privé ; régime et conditions de travail (temps complet, temps partiel, heures supplémentaires, travail de nuit ou de jour...); mode de rémunération (salaire mensuel ou horaire, fixe ou avec commission...). Tout au plus peut-on établir des comparaisons entre les niveaux de salaires à partir de quelques critères simples (sexe, spécialité, diplôme, secteur, région) et rendre compte des phénomènes de hiérarchisation qu'elles font apparaître.

I. Quels que soient le secteur d'activité, la catégorie de l'emploi tenu et le type de formation reçue, les écarts observés sont systématiquement à l'avantage des jeunes gens (plus de 11 % en moyenne)

Leur ampleur s'avérerait plus grande encore si n'entraient pas dans le calcul des salaires moyens, les soldes particulièrement faibles en début de carrière (1 057 F) allouées aux garçons engagés volontaires dans l'armée ou la police.

Salaires moyens		Ecart moyen
Jeunes gens 1 746 F	Jeunes filles 1 551 F	195 F

Parmi les facteurs explicatifs de ces disparités, le plus important est sans nul doute le fait que les métiers industriels le mieux rétribués sont exercés presque exclusivement par des garçons. En revanche, dans les activités industrielles traditionnellement réservées aux femmes (habillement, textile), les salaires se situent à un niveau très bas : 1 400 F pour les ouvrières professionnelles et 1 277 F pour les ouvrières spécialisées.

Une deuxième explication, qui complète la première, tient à ce que, toutes qualifications confondues, les métiers d'ouvrier assurent une meilleure rémunération que les emplois tertiaires et des services (occupés par les jeunes filles principalement).

(1) Il s'agit des rémunérations nettes (y compris les indemnités, primes et avantages en nature), cotisations déduites, que les jeunes ont déclaré avoir reçues au mois de mars 1976. Rappelons à titre de référence que le SMIC s'élevait à environ 1 400 F brut. (Voir Tableaux de l'Observatoire national des entrées dans la vie active, volume 2, *op. cit.*, p. 166).

En troisième lieu, l'inégalité structurelle entre salaires masculins et féminins pénalise les jeunes filles : *pour des emplois de même nature et donc, logiquement, des tâches voisines sinon identiques, elles perçoivent des gains inférieurs à ceux obtenus par les jeunes gens.*

II. Les disparités de salaires selon les spécialités de formation sont importantes

Les disparités salariales relevées d'une spécialité de formation à l'autre sont évidemment liées à la discrimination induite par la variable sexe et renvoient, par conséquent, à la segmentation du marché du travail (métiers masculins et féminins industriels et tertiaires, qualifiés et non-qualifiés), mais dépendent également de la répartition sectorielle des emplois, le niveau des salaires variant en fonction des branches d'activité économique dont relèvent les établissements employeurs.

Ainsi trouve-t-on aux deux extrêmes, d'un côté les jeunes gens conducteurs d'appareils, régleurs de machines et d'outillage de machines qui travaillent en majorité dans la chimie avec un gain de 2 000 F environ au mois de mars 1976, et, de l'autre, les jeunes filles, dans le secteur correspondant avec un gain mensuel inférieur à 1 400 F.

Il ne fait pas de doute que la taille des établissements ou, plus exactement, des entreprises qui ont recruté les jeunes agit sur le niveau des salaires mais, semble-t-il, plus comme une caractéristique des secteurs d'activité que comme une variable indépendante.

Salaire net moyen	Spécialités ou familles de spécialités de formation
1 750 F et plus	Industries diverses *, chimie *, bâtiment et travaux publics, électricité, électronique, verre *.
De 1 600 à 1 700 F	Mécanique, forge, chaudronnerie, imprimerie, photographie *, hôtellerie-cuisine, dessinateur en génie civil, bois *, hôtellerie-services, installations sanitaires et thermiques *.
De 1 450 à 1 600 F	Comptabilité-mécanographie, sténodactylographe-correspondancier, commerce, vente, transports, carrières sanitaires et sociales, agent administratif.
De 1 300 à 1 450 F	Habillement et textile.

* Spécialités à faibles effectifs.

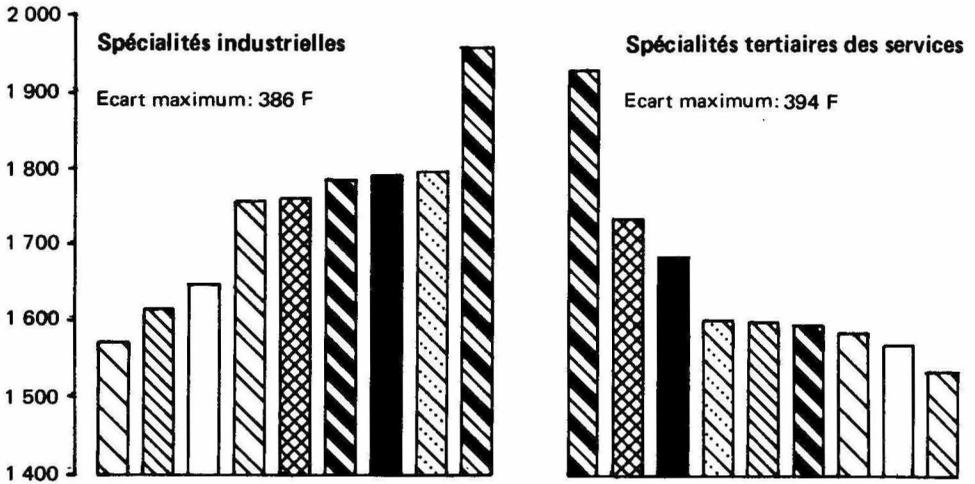
III. Les disparités de salaires sont également importantes entre les grandes régions économiques

On ne peut manquer de souligner également les différences de niveau de rémunération parfois considérables entre les grandes régions économiques (zones d'étude et d'aménagement du territoire = ZEAT), l'analyse des écarts enregistrés restant d'ailleurs indissociable de la prise en compte des particularités géographiques de la configuration des secteurs d'activité économique et de la structure des emplois.

La distribution des salaires moyens par ZEAT confirme le premier rang qui revient à la région de Paris-Ile-de-France pour le niveau des rémunérations, la spécificité du marché du travail parisien étant à cet égard beaucoup plus nette

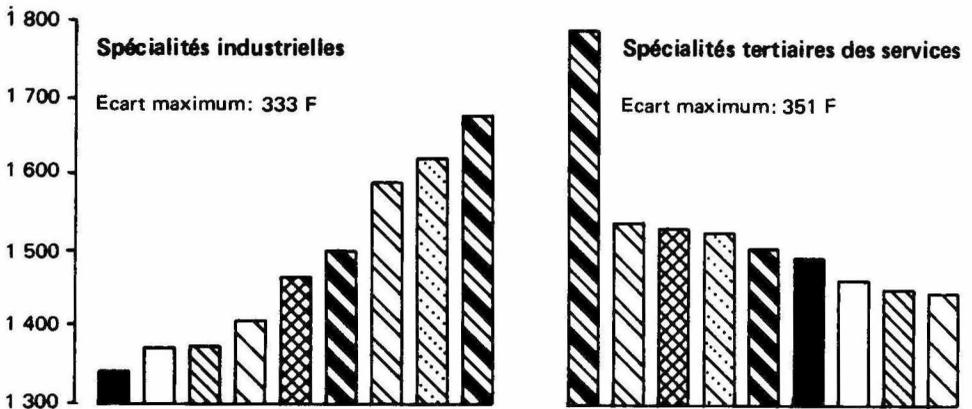
GRAPHIQUE 3
Niveau des salaires moyens par ZEAT d'emploi-Jeunes gens

En Francs



GRAPHIQUE 4
Niveau des salaires moyens par ZEAT d'emploi-Jeunes filles

En Francs



 Méditerranée - Corse

 Bassin parisien SE

 Centre Est

 Sud-Ouest

 Bassin parisien NO

 Est

 Ouest

 Nord

 Paris, Ile de France

pour les emplois tertiaires que pour les activités industrielles. *Mais les disparités interrégionales ne se réduisent pas à l'opposition entre Paris et la province, celle-ci constituant un ensemble hétérogène que divisent plusieurs lignes de clivage dont la plus visible sépare deux groupes de région : d'un côté, l'Ouest, le Sud-Ouest et la Méditerranée-Corse, zones à dominante agricole où les salaires sont au niveau le plus bas ; de l'autre, occupant une position intermédiaire, le Bassin parisien (qui bénéficie dans une certaine mesure de l'extension de la zone de Paris-Ile-de-France) et les régions fortement industrialisées que sont l'Est, le Centre-Est et le Nord.*

IV. Pour les anciens élèves des classes de BEP, l'espérance d'un gain plus élevé dépend directement de la réussite à l'examen dans la mesure où, comme l'analyse l'a montré pour la plupart des spécialités, le fait d'être diplômé influe d'une manière tangible sur la possibilité d'affectation à un emploi correspondant par le contenu et la qualification, à la formation reçue.

Cependant, la mesure des effets de la variable « diplôme » nécessiterait que soient isolés, en particulier, les facteurs sectoriels et géographiques. De même conviendrait-il d'apprécier ce que représente la possession d'un diplôme comme le BEPC, dont le rôle n'est pas neutre, par rapport à la classification et à la rémunération des emplois dans certains secteurs tels que l'administration, les banques et les assurances.

Exemple de l'influence du diplôme sur le niveau des salaires pour les spécialités de formation " trans-sectorielles "

(En %)

Spécialités	Salaires égaux ou supérieurs à 1 600 F en mars 1976		
	BEP au moins	CAP sans BEP	Sans BEP ni CAP
Sténodactylographe	50,1	34,4	39,8
Comptabilité.....	44,7	43,0	40,8
Agent administratif.....	39,2	37,0	34,7

Troisième partie

**EXAMEN COMPARÉ
DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE
DES JEUNES A LA SORTIE DES FILIÈRES
DU BEP OU DU CAP**

S'agissant de filières de type scolaire qui conduisent l'une et l'autre à des emplois d'ouvrier ou d'employé qualifié donc, théoriquement au même niveau de qualification (1), il est tentant de rapprocher les données indicatives des positions occupées par les jeunes au sortir de ces deux voies de formation professionnelle et d'en tirer des jugements sur la « valeur » relative des qualifications sanctionnées respectivement par un examen du BEP ou du CAP. Ce faisant, le risque serait grand de conclure à la supériorité de l'une des filières par rapport à l'autre, au vu de quelques indicateurs d'insertion, en posant implicitement que la comparaison établie terme à terme est non seulement possible mais encore significative. Or la prise en compte de ce que sont les deux voies de formation dans leurs finalités, leur évolution et les conditions concrètes de leur fonctionnement mais aussi des contraintes induites par le dispositif d'observation, conduit à enfermer dans d'étroites limites l'examen comparé de leurs résultats et de leur « efficacité » au stade de l'entrée des jeunes dans la vie active.

(1) Niveau V de la nomenclature nationale : « personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du BEP ou du CAP ».

LES LIMITES DE LA COMPARAISON

Ce qui est commun aux deux filières — le niveau de qualification atteint par les jeunes qui ont préparé l'examen terminal — apparaît comme moins important que les caractéristiques particulières qui les différencient.

Comme on le sait, les BEP se définissent par un contenu de formation plus large que les CAP et sont donc censés conférer aux jeunes un ensemble de capacités technologiques s'inscrivant dans un éventail assez large pour leur permettre d'accéder à une gamme étendue de métiers appartenant à une même famille de spécialités techniques et faciliter du même coup leur mobilité professionnelle. Les deux types d'examen ne répondant pas aux mêmes objectifs ni aux mêmes besoins professionnels, obéissent à des logiques différentes qui se retrouvent dans les conditions de recrutement, le contenu des programmes et l'organisation des études. Ces particularités sont suffisamment connues pour que leur analyse ne soit pas reprise ici. Cependant, une réflexion peut être engagée sur le point de savoir si la spécificité des deux filières s'affirme au-delà de la formation au point de trouver son prolongement ou sa correspondance dans le profil des emplois auxquels elles préparent et que les jeunes exercent effectivement. Or sur ce point, on se heurte à la difficulté déjà soulignée que présente l'identification correcte des métiers ou des fonctions professionnelles en raison de l'imprécision des nomenclatures utilisées.

Ainsi l'étude comparative des BEP et CAP bute sur deux séries d'obstacles : les uns sont inhérents à la nature même des formations qu'il s'agit de comparer ; les autres d'ordre technique tiennent aux instruments d'enquête mis en œuvre pour le repérage des spécialités professionnelles tant en ce qui concerne les activités individuelles que les formations elles-mêmes.

Les contraintes propres à l'exploitation des enquêtes ont rendu impératif le regroupement des très nombreuses spécialités (on dénombre, options comprises, plus de 300 CAP et une soixantaine de BEP organisés à la session de 1975) en quelque 25 postes (2) définis principalement par rapport à la nature des formations donc au type d'enseignements figurant dans les programmes d'examen. La distribution des effectifs formés (qui composent la population observée) entre les différents groupes de la nomenclature agrégée fait ressortir les dissimilitudes qui séparent les deux ensembles (constituées par les CAP et les BEP) et qui se manifestent de diverses manières :

(2) Les classifications et nomenclatures des formations figurent en annexe des Tableaux de l'Observatoire national des entrées dans la vie active, Volume 2, *op. cit.*, pp. 212 et 213.

I. Certaines spécialités sont préparées exclusivement dans l'une ou l'autre des deux filières (3) :

CAP Spécialités dominantes et effectifs	BEP Spécialités dominantes et effectifs
Groupe verre et céramique	
Monteur-poseur en miroiterie ; modeleur-céramiste ; façonnier en céramique industrielle ; verrier à la main (300)	Monteur-vendeur-opticien (50)
Groupe chimie, physique, biologie	
Aide-laborantin ; mécanicien en instruments de contrôle des industries chimiques ; conducteur d'appareil des industries chimiques ; électroplaste... (180)	Régleur de machines et d'outillage de moulage ; option plasturgie (90)
Groupe dessin industriel et en bâtiment	
Dessinateur en construction mécanique ; en construction métallique, en construction électrique (3 930)	Dessinateur en génie civil - bâtiment et travaux publics (1 630)
Groupe techniques administratives et juridiques	
Pas de formation spécifique	Agent administratif (13 490)
Groupe traitement électromécanique et électronique de l'information	
Mécanographe ; fonction de l'informatique (230)	Pas de formation spécifique
Groupe des arts appliqués	
Dessinateur d'exécution en publicité ; dessinateur d'art graphique ; bijoutier ; sculpteur sur bois (330)	Pas de formation spécifique
Groupe des soins personnels	
Coiffeur pour dames ; esthéticien-comesticien ; coiffure mixte (2 410)	Pas de formation spécifique

II. L'inégal développement des formations qui peut être lié aux décalages importants entre les dates de création des examens relevant des deux filières et aux lenteurs qui affectent le processus de substitution des BEP aux CAP se traduit, dans un certain nombre de groupes, par des disproportions telles entre les poids numériques des spécialités qu'elles interdisent pratiquement toute comparaison de caractère statistique :

CAP Spécialités dominantes et effectifs	BEP Spécialités dominantes et effectifs
Groupe plomberie, chauffage	
Plombier sanitaire ; monteur en chauffage ; couvreur-zingueur (3 390)	Installations sanitaires et thermiques (200)

(3) Il n'est pas tenu compte ici des formations organisées dans les spécialités du groupe agriculture-pêche. Les enquêtes concernant les anciens élèves des classes de CAP et BEP agricoles ont été réalisées en 1977 par le ministère de l'Agriculture en liaison avec le CEREQ.

Groupe peinture en bâtiment ou industrielle	
Peintre en bâtiment ; peintre en voiture ; peintre-décorateur (1 440)	Peinture et revêtements - sols et murs (70)
Groupe menuiserie, charpente	
Menuisier du bâtiment et d'agencement ; ébéniste ; charpentier en bois (6 360)	Bois construction, agencement, mobilier (320)
Groupe textile, habillement	
Industrie de l'habillement ; couture flou ; flou industriel ; lingerie, chemiserie industrielle (11 310)	Industrie de l'habillement, vêtement mesure et création (720)

III. Bien que figurant dans un même groupe de formations, certaines spécialités présentent une grande hétérogénéité de contenu ou de structure par sexe des effectifs formés qui empêche de mettre significativement en relation les CAP et BEP au niveau du groupe considéré

CAP Spécialités dominantes et effectifs	BEP Spécialités dominantes et effectifs
Groupe bâtiment, travaux publics, génie civil	
Métallier ; maçon ; conducteur-routier ; carreleur-mosaïste ; plâtrier peintre (6 190)	Constructeur de bâtiment, métreur du bâtiment ; opérateur-géomètre (1 570)
Groupe commerce, distribution	
Employé de bureau ; vendeur (15 620)	Commerce (employé des services commerciaux ; des services de vente) agent du transport (4 160)
Groupe santé, services sociaux	
Aide-maternelle ; mécanicien en prothèse dentaire, art ménager, aide-préparateur en pharmacie (2 880)	Préparatoire aux carrières sanitaires et sociales (8 870)
Groupe divers	
Ouvrier de la fabrication des pâtes, papiers et cartons ; transports par câbles et remontées mécaniques ; ouvrier d'entretien, agent d'exploitation des réseaux GDF ; relieur ; cartonnier (110)	Conducteur d'appareils ; industries des pâtes, papiers et cartons (420)
Groupe cuisine, alimentation	
Cuisinier ; employé de collectivités - cuisine ; pâtissier, confiseur glacier ; boulanger (2 260)	Hôtellerie - collectivités option cuisine (1 250)
Groupe hôtellerie, collectivités	
Employé de collectivités - option service général ; commis de restaurant ; employé d'hôtel (5 680)	Hôtellerie - collectivités option services (1 020)

Au total, le rapprochement entre les deux filières ne peut être valablement entrepris que pour un nombre réduit de familles de spécialités lesquelles regroupent cependant plus de la moitié de la population étudiée :

Spécialités	Effectifs		
	BEP	CAP	Total
Mécanique	10 552	30 184	40 736
Electricité.....	11 760	7 257	19 017
Imprimerie, photographie.....	338	634	972
Sténodactylographe-correspondancier	23 739	14 133	37 872
Comptabilité, mécanographie	17 512	13 003	30 515
Total	63 901	65 211	129 112

CHAPITRE II

L'ANALYSE COMPARATIVE DES PROFILS D'INSERTION PAR SPÉCIALITÉ

Dans les groupes retenus, la physionomie générale de la situation des jeunes au terme d'une préparation au CAP ou au BEP présente plusieurs traits caractéristiques :

— Pour les jeunes gens, la fréquence des entrées sur le marché du travail est plus élevée après un CAP cependant que, par rapport aux jeunes actifs disponibles, le taux des « sans emploi » est sensiblement le même, quelle que soit la filière d'origine.

Sur 100 jeunes formés en	BEP (1)	CAP (2)	Ecart (1) – (2)
Poursuite d'études, redoublements	18,8	11,5	+ 7,3
Service national	23,9	13,7	+ 10,2
Inactivité	1,0	1,3	– 0,3
Entrées dans la vie active	56,3	73,5	– 17,2
Total	100,0	100,0	–
Sur 100 " actifs disponibles " :			
Emploi	88,4	87,4	+ 1,0
Chômage.....	11,6	12,6	– 1,0
Total	100,0	100,0	–

— Pour les jeunes filles, les sorties de l'appareil de formation se situent à peu près au même niveau pour les deux filières mais la situation vis-à-vis de l'accès à l'emploi s'avère franchement plus mauvaise après un CAP.

Sur 100 jeunes filles formées en	BEP (1)	CAP (2)	Ecart (1) – (2)
Poursuite d'études, redoublements	12,8	11,5	+ 1,3
Inactivité	2,7	3,1	– 0,4
Entrées dans la vie active	84,5	85,3	– 0,8
Total	100,0	100,0	–
Sur 100 " actifs disponibles " :			
Emploi	77,9	70,0	+ 7,9
Chômage.....	22,1	30,0	– 7,9
Total	100,0	100,0	–

On affirme généralement, à partir de constats simples, que la filière BEP garantit, au stade des premières insertions, non seulement une plus forte probabilité de trouver un emploi mais encore une meilleure classification professionnelle et des salaires plus élevés en moyenne. Il convient de voir, par une analyse comparative conduite au niveau des groupes de spécialités, s'il se vérifie que les performances professionnelles de la filière BEP sont effectivement supérieures à celles de la filière CAP et quels peuvent être les facteurs explicatifs des différences observées.

I. Dans les spécialités de la mécanique, la relation entre le métier appris et le métier exercé est encore plus faible pour les BEP que pour les CAP

La mécanique fait partie des quelques formations technologiques de base, largement répandues, organisées massivement dans l'appareil scolaire public sur l'ensemble du territoire (40 740 jeunes formés, soit 17 % de la population étudiée, dont à peu près le quart en BEP et les trois quarts en CAP) et qui continuent de se développer régulièrement mais à des rythmes différents dans les deux filières, l'accroissement des effectifs enregistré sur la période 1974-1975 à 1977-1978 étant de 10 % en CAP et de 30 % en BEP.

Sous une appellation générique commune, le groupe de la mécanique englobe des formations propres à chacune des deux filières mais dont la spécificité ne se retrouve pas dans l'identification des emplois. L'absence de symétrie entre la classification des spécialités d'examen et le code des métiers enlève une grande partie de sa valeur à l'étude comparée de la correspondance emploi-formation dans les deux filières.

TABLEAU 23
Structure des formations : effectifs formés par spécialité
(mécanique)

(En %)

Spécialités du CAP		Spécialités du BEP	
Mécanicien ajusteur	27,0	Mécanicien monteur	78,4
Tourneur	20,4	Automobile-technique et services	8,9
Fraiseur	15,8	Mécanicien réparateur de matériels	6,7
Mécanicien réparateur d'automobiles	11,0	Micromécanique	6,0
Mécanicien d'entretien	9,8		
Autres spécialités	16,0		
Ensemble	100,0	Ensemble	100,0

Même si l'on admet que les ouvriers non-désignés sont au moins en partie des mécaniciens, on voit que la relation entre métier appris et métier exercé est faible, quelle que soit l'origine scolaire des jeunes mais qu'elle s'établit plus mal encore pour les BEP que pour les CAP. A l'inverse, en termes de niveau, les effets de l'inajustement entre formations et emplois pénalisent davantage les anciens élèves des classes de CAP qui obtiennent moins souvent des emplois classés technicien ou professionnel qualifié.

TABLEAU 24
Structure des emplois : jeunes actifs par spécialité
(mécanique)

(En %)

Spécialité des métiers exercés	CAP	BEP
Agent technique, technicien	0,4	0,7
Dessinateur industriel	—	0,4
Ajusteur, monteur, réparateur et métiers connexes	27,9	27,9
Ajusteur-outilleur, ouilleur, fraiseur, régleur de machine-outil, aléreur	14,7	10,3
Perceur, affûteur, décolleteur, tourneur, rectifieur	2,1	3,9
Ouvrier de l'horlogerie	0,3	—
Spécialité d'ouvrier non-désigné (spécialisé ou professionnel)	17,0	12,9
Autres spécialités (d'ouvrier, d'employé et divers)	37,6	43,9
Ensemble	100,0	100,0

L'opinion exprimée par les jeunes sur le lien existant entre la formation reçue et l'emploi qu'ils occupent, considéré du point de vue de la spécialité et du niveau, laisse transparaître une forte déception qui l'emporte nettement sur la satisfaction, le caractère négatif ou réservé des jugements formulés étant plus marqué en BEP qu'en CAP.

Ce sont à la fois les conditions objectives de la situation vécue par les jeunes mais aussi la représentation qu'ils se font de leur statut professionnel en fonction des études suivies et de la qualification théorique obtenue qui ont inspiré ces réactions. C'est dire toute l'importance des facteurs psycho-sociologiques qui, selon toute vraisemblance, motivent une certaine réticence chez les jeunes originaires des BEP à prendre des emplois peu valorisants tels que ceux d'ouvrier spécialisé ou de manœuvre. On peut avancer l'hypothèse qu'ils sont enclins à rechercher des emplois de substitution, non-industriels, offerts surtout par les administrations et dont l'accès leur est rendu plus facile par leurs antécédents scolaires et le niveau atteint en enseignement général.

Pour autant, ils n'obtiennent pas de meilleures garanties de stabilité professionnelle, l'entrée dans l'administration n'étant pas synonyme de sécurité si elle ne résulte pas d'une intégration sur concours ou d'un recrutement sous contrat à durée indéterminée.

Permanence des emplois occupés par les jeunes (en pourcentage)

FILIERE	EMPLOI		
	permanent	d'essai	de courte durée
BEP	86,8	2,9	10,3
CAP	88,8	3,1	8,1

Il semble bien que, dès les premières insertions, les perspectives professionnelles ouvertes par les deux filières divergent quelque peu, les CAP conduisant davantage vers des métiers d'ouvrier en majorité peu ou non-qualifiés. Or en y regardant de plus près, on constate que les orientations suivies de part et d'autre se différencient selon les résultats obtenus par les jeunes au terme de leur formation générale et professionnelle. *On peut considérer que le rôle du diplôme est prédominant par rapport à l'effet filière dans l'accès au métier de professionnel qualifié*, comme le montre la classification des emplois occupés par les jeunes (4).

TABLEAU 25

Classification des emplois, filière d'origine et diplôme possédé (mécanique)

(En %)

Filière et diplôme Classification des emplois	Filière BEP				Filière CAP		
	BEP au moins	CAP sans BEP	Sans diplôme	Ensemble	CAP	Sans diplôme	Ensemble
Techniciens, cadres moyens, dessinateurs	1,9	2,5	3,2	2,3	0,9	0,5	0,7
Ouvriers professionnels en mécanique	33,9	30,0	16,6	29,1	31,0	20,3	28,0
Autres ouvriers professionnels	16,5	12,2	11,5	14,7	14,6	10,6	13,4
Ouvriers spécialisés en mécanique	13,5	10,1	10,0	12,3	16,0	14,5	15,6
Autres ouvriers spécialisés	11,0	12,3	21,1	13,6	18,0	21,6	19,0
Manceuvres	8,6	12,3	17,2	11,2	11,0	14,8	12,1
Autres emplois	14,6	20,6	20,4	16,8	8,5	17,7	11,2
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100

De leur origine scolaire et de la faculté qui leur est donnée de se présenter au CAP, les anciens élèves des préparations au BEP tirent un avantage certain en ce qu'ils ont la possibilité d'être « multidiplômés » : dans le meilleur des cas, certains sont en mesure de se prévaloir d'une réussite à trois examens — BEP, CAP et BEPC — ce dernier n'étant pas neutre à l'égard de l'« employabilité » dans des activités tertiaires et des services. Ainsi s'expliquerait le fait que soit plus accentué en BEP le mouvement de déviation vers des emplois non-ouvriers alors que la sélectivité du marché du travail s'exerce à l'encontre des non-diplômés indépendamment de leur filière d'origine.

La plus forte proportion de techniciens et de cadres moyens enregistrée parmi les recalés au BEP ne contredit pas l'analyse précédente dans la mesure où sont classés dans cette catégorie, avec les techniciens ou agents techniques des industries de la mécanique, aussi bien des technico-commerciaux que des représentants de commerce et des cadres moyens administratifs.

Apparemment, la prime à l'origine scolaire et au diplôme dont bénéficient les jeunes issus de la filière BEP les favorise vis-à-vis de l'accès à l'emploi, considéré en termes quantitatifs, puisqu'ils subissent les situations de chômage moins fortement que les anciens élèves de CAP.

(4) Pour isoler convenablement l'influence respective des diplômes et de la filière sur l'insertion professionnelle, il faudrait étudier séparément le comportement des sous-populations constituées par rapport aux diverses combinaisons possibles filière-diplôme(s) possédé(s)

Filières : BEP ; CAP en deux ans ; CAP en trois ans ;

Diplôme(s) : (BEP, CAP, BEPC) ; (BEP, CAP) ; (BEP, BEPC) ; (CAP, BEPC) ; (CAP) ; (BEPC).

Filière, diplôme et taux de chômage
(nombre de sans emploi en pourcentage des jeunes " actifs disponibles ")

	BEP au moins	CAP sans BEP	Sans BEP ni CAP	Ensemble
Filière BEP.....	8,8 %	10,0 %	10,3 %	9,3 %
Filière CAP.....	—	11,3 %	14,2 %	12,1 %

Cependant, loin d'être uniforme, la fréquence des prises d'activité connaît des variations sensibles d'une région à l'autre, tantôt à l'avantage des anciens élèves de BEP, tantôt en faveur de la filière CAP. Les différences observées renvoient logiquement aux particularités régionales et locales du marché de l'emploi dont ne rendent pas compte les moyennes statistiques. En tout état de cause, l'explication de ces différences passe par l'analyse, dans un cadre géographique homogène, des aspects structurels et conjoncturels de l'activité économique, des offres d'emploi qu'elle secrète et de la mobilisation des ressources humaines qu'elle réclame. Il est clair, en tout cas, que le facteur régional interfère avec l'effet du diplôme et que la conjonction de ces deux variables majeures sous-tend, pour les spécialités de la mécanique, le processus d'insertion des jeunes dans la vie professionnelle, sans qu'il soit possible de conclure globalement à la plus grande efficacité d'une voie de formation relativement à l'autre.

ZEAT de formation	Filière BEP (1)	Filière CAP (2)	Ecart (1) — (2)
Paris - Ile-de-France	12,5 %	10,9 %	+ 1,6 %
Bassin parisien.....	5,2 %	8,4 %	— 3,2 %
Nord.....	15,1 %	14,4 %	+ 0,7 %
Est.....	4,1 %	7,2 %	— 3,1 %
Ouest.....	7,6 %	12,4 %	— 4,8 %
Sud-Ouest.....	13,0 %	18,3 %	— 5,3 %
Centre-Est.....	8,7 %	8,6 %*	+ 0,1 %
Méditerranée-Corse.....	11,7 %	27,1 %	— 15,4 %
Ensemble.....	9,3 %	12,1 %	— 2,8 %

C'est dans les zones géographiques qui présentent le maillage industriel le moins serré, avec une dominante de petites et moyennes entreprises (Ouest, Sud-Ouest et Méditerranée-Corse), et qui souffrent structurellement d'une faiblesse de l'offre d'emploi d'ouvrier que les CAP connaissent le plus fort handicap par rapport aux BEP. On peut penser que la rareté des débouchés dans la mécanique de fabrication et d'entretien les oblige à s'orienter vers des emplois de remplacement, plus ou moins éloignés de leur spécialité et auxquels ils sont moins bien préparés que d'autres jeunes actifs. Au surplus, dans les entreprises de dimension modeste où leurs chances d'être employé semblent supérieures à celles des BEP (63 % travaillent dans des établissements comptant moins de 200 personnes contre 42 % pour les BEP), ils se trouvent en concurrence avec les anciens apprentis qui sont formés en grand nombre dans la mécanique de réparation (automobiles, motos et cycles, matériels agricoles...).

Les remarques faites précédemment sur la représentativité limitée des données nationales valent également pour les salaires dont la moyenne recouvre de fortes disparités régionales ; autrement dit, les rémunérations sont sous l'influence directe de la localisation des emplois, combinée avec d'autres facteurs comme les diplômes possédés et l'âge. Plus jeunes d'un an, en moyenne, les anciens élèves de CAP n'ont pas tous atteint les 18 ans quand ils ont commencé à travailler ; parmi eux, un certain nombre subissent probablement l'abattement de 10 % qui peut s'appliquer au salaire des jeunes travailleurs pendant les six premiers mois de leur activité professionnelle. Ceci explique sans doute, en partie, l'écart des rémunérations moyennes, du reste peu significatif, entre BEP et CAP (1741 F contre 1668 F soit une différence de 73 F à l'avantage des BEP).

Par les conséquences qu'il peut avoir sur l'autonomie des jeunes, spécialement sur le plan juridique, l'âge n'est probablement pas étranger non plus à la fréquence des mobilités géographiques entre zones de formation et d'emploi. Toujours est-il que si leur orientation et les soldes qui s'en dégagent, semblent assez convergents, les courants migratoires revêtent généralement une plus grande intensité en BEP qu'en CAP. *Au-delà des mouvements d'importance variable, notamment entre régions limitrophes, on observe en résultante un phénomène de polarisation, commun aux deux filières, vers trois zones qui enregistrent des entrées supérieures aux sorties* : facilement explicable pour Paris-Ile-de-France dont la force attractive s'exerce à l'égard de presque toutes les autres régions, ce qui est vrai également pour le Centre-Est, bien qu'à un degré moindre, le phénomène observé pour la Méditerranée-Corse, où les jeunes rencontrent pourtant les plus grandes difficultés d'insertion, demande à être analysé de sorte que puisse être appréciée la portée réelle de la mobilité de la population étudiée isolément des mouvements démographiques généraux.

II. Dans les spécialités de l'électrotechnique, les anciens élèves de BEP semblent avoir une meilleure insertion (chômage plus faible, classification plus élevée) que les anciens élèves de CAP, mais la réussite aux examens semble jouer un rôle déterminant

Comme la mécanique, l'électrotechnique figure parmi les formations technologiques de base et connaît, de ce fait, une très large diffusion : plus de 19 000 jeunes, presque exclusivement des garçons, ont théoriquement obtenu en 1974-1975, la qualification d'ouvrier professionnel dans l'une des spécialités de l'électrotechnique ou de l'électricité par la voie du BEP ou du CAP (respectivement 11 760 et 7 260 jeunes formés).

Plus que le type de métier préparé, l'origine scolaire des élèves semble être le principal élément de différenciation des deux filières de formation. Ce sont, en effet, les mêmes spécialités professionnelles (5) (électromécanicien et électricien d'équipement) qui sont suivies par la grande majorité des jeunes mais leur apprentissage dure deux ans en BEP à partir de la fin du premier cycle tandis que, dans la filière CAP, la préparation des examens est très généralement organisée sur trois ans pour des élèves issus des classes de cinquième ou de quatrième.

Il ressort clairement des statistiques de démographie scolaire pour les formations considérées, que le développement extrêmement rapide des classes de BEP, depuis leur substitution presque totale aux CAP en deux ans, n'a pas mis fin à la

(5) L'identité des appellations d'examens n'impliquant pas celle des contenus.

croissance, toutefois ralentie, des effectifs dans la filière CAP (plus de 10 % entre 1974-75 et 1977-78).

Aux caractéristiques structurelles qui spécifient les deux filières répondent des types de recrutement distincts (élèves plus jeunes en CAP orientés très tôt vers l'enseignement technique court) qui, eux-mêmes induisent les voies différentes prises par les jeunes au terme de leurs études professionnelles : la moindre fréquence des départs au service national et de la poursuite d'études à temps plein (y compris les redoublements) fait que les entrées dans la vie active sont proportionnellement plus nombreuses après un CAP, d'environ 10 % supérieures à ce qu'elles sont à l'issue d'un BEP.

**Positions occupées par les jeunes des deux filières en mars 1976
(en pourcentage des effectifs formés)**

Position Filière	Emploi	Chômage	Service national	Etudes à temps plein	Inactivité	Ensemble
BEP	54,0	5,7	21,2	18,2	0,9	100
CAP	62,7	8,0	14,7	13,1	1,5	100
Ecart	- 8,7	- 2,3	+ 6,5	+ 5,1	- 0,6	-

Il s'agit là d'une donnée constante observable sur la période de 1973 à 1977, l'évolution de l'environnement économique n'ayant pas affecté sensiblement le parallélisme des comportements enregistrés en BEP et CAP (6).

Ce qui a changé, en revanche, c'est la situation des jeunes à la fin du cycle de formation professionnelle, la raréfaction des débouchés ayant entraîné simultanément une plus grande vulnérabilité au chômage mais a aussi, en réaction, davantage de prolongation de scolarité et de départs au service national.

Evolution du devenir des jeunes sur la période 1973-1977

Situation au terme des études professionnelles	BEP	CAP
Emploi	- 15,8 %	- 15,4 %
Chômage	+ 6,3 %	+ 7,1 %
Service national	+ 4,0 %	+ 3,2 %
Etudes à temps plein	+ 5,5 %	+ 5,1 %

Comme on le voit, les effets de la conjoncture de l'emploi, devenue franchement défavorable vers 1974-1975, ont atteint de façon à peu près égale les jeunes sortis des deux filières, la population BEP ayant néanmoins tendance à différer davantage son entrée sur le marché du travail et se trouvant, par conséquent, moins exposée au chômage.

(6) Indications tirées des enquêtes réalisées annuellement par le ministère de l'Education sur le placement des anciens élèves de l'enseignement technique.

Les enquêtes de l'Observatoire, situées en mars 1976, c'est-à-dire à un moment fort de la crise de l'emploi subie par les jeunes, montrent qu'effectivement, *par rapport aux actifs disponibles, la proportion des sans-emploi est légèrement supérieure en CAP (11,4 % contre 9,9 % en BEP).*

Au vu des résultats de ces mêmes enquêtes, considérés au plan national, on pourrait conclure que, placés dans une position plus favorable vis-à-vis de la prise d'activité, les anciens élèves de BEP semblent bénéficier en outre d'une meilleure classification professionnelle puisque, dans la proportion de 57 %, les emplois qu'ils occupent relèvent des catégories de technicien, ouvrier professionnel ou dessinateur, la proportion s'élevant à 54 % pour les CAP.

Cependant, l'analyse détaillée des données met en lumière le rôle majeur joué par la réussite aux examens comme déterminant de l'insertion professionnelle. Devenu un moyen plus actif de sélection à la suite du resserrement des capacités d'embauche des entreprises, le diplôme introduit, au-delà de l'« employabilité », des discriminations tangibles entre les jeunes, tant en ce qui concerne le type des activités exercées que la stabilité de l'emploi et le niveau des rémunérations.

TABLEAU 26

Diplôme, filière et emploi des jeunes (électrotechnique)

		Emplois qualifiés	Emplois permanents	Rémunérations supérieures à 1 600 F
Diplômés	Filière CAP (CAP) ...	62,6 %	89,8 %	75,0 %
	Filière BEP (BEP au moins).....	62,4 %	87,8 %	73,6 %
Non-diplômés	Filière BEP (sans BEP)	41,2 %	84,8 %	68,4 %
	Filière CAP (sans CAP)	33,1 %	84,2 %	51,6 %

Pour autant qu'il soit possible d'interpréter convenablement les valeurs prises par les trois indicateurs retenus, il semble bien que les anciens de CAP qui ont réussi à l'examen terminal, bénéficient globalement des meilleures conditions d'emploi. Or, *plus que leur dimension, c'est le secteur d'activité des établissements ou entreprises d'embauche qui intervient ici comme variable explicative des profils d'insertion différenciés.* Tout se passe comme si les industries opéraient une sélection sur la base d'une échelle de préférences à deux degrés, faisant appel aux CAP plus qu'aux BEP et aux diplômés plus qu'aux non-diplômés tandis que les transports et télécommunications (c'est-à-dire surtout les PTT et la SNCF) privilégient la filière BEP, et trois secteurs — le commerce, les services et les administrations — représentent une structure d'accueil pour un grand nombre de jeunes (environ le tiers) qui sont dépourvus de diplôme d'enseignement technologique.

Dans les spécialités de l'électrotechnique comme dans celles de la mécanique, les différences qui séparent diplômés et non-diplômés, l'emportent sur celles qui distinguent les deux filières. Là aussi, on peut discerner l'influence du cursus scolaire suivi en enseignement général et de son aboutissement que constitue

TABLEAU 27

Diplôme, filière et secteur de recrutement (électrotechnique)

Secteur d'activité	Diplômés		Non-diplômés	
	Filière CAP	Filière BEP	Filière CAP	Filière BEP
Industries et énergie	60,6 %	45,0 %	43,9 %	34,1 %
Bâtiment, travaux publics	14,9 %	15,3 %	17,3 %	9,3 %
Transports, télécommunications	8,1 %	18,4 %	2,9 %	19,5 %
Commerce, services, administrations	15,4 %	17,6 %	33,7 %	33,2 %
Autres secteurs	1,0 %	3,7 %	2,2 %	3,9 %
Total	100	100	100	100

normalement l'obtention du BEPC pour les élèves originaires des classes de BEP. De par la formation de base reçue, ceux-ci ont tendance à se détourner des métiers manuels de basse qualification (ouvrier spécialisé, manoeuvre) pour se porter sur des emplois non-ouvriers ou prendre un engagement dans l'armée.

TABLEAU 28

Diplôme, filière et catégorie d'emplois (électrotechnique)

Catégories d'emplois	Diplômés		Non-diplômés	
	Filière CAP	Filière BEP	Filière CAP	Filière BEP
Technicien - cadre moyen	0,9	2,0	—	—
Dessinateur	0,7	0,3	—	—
OP électricité, électronique	53,7	53,2	23,3	29,5
OP autres spécialités	7,3	6,9	9,8	10,2
OS électricité, électronique	20,0	16,6	19,3	17,1
OS autres spécialités	6,3	4,0	17,9	10,6
Manoeuvre	4,5	6,0	16,7	10,9
Autres emplois	6,6	11,0	13,0	20,2
Total	100	100	100	100

Quand les jugements portés sur les « résultats » respectifs des deux voies de formation par rapport aux conditions d'emploi s'appuient sur les valeurs moyennes des salaires perçus par les jeunes, ils postulent implicitement que, toutes choses égales d'ailleurs, les écarts constatés sont dus à l'inégale qualité des emplois et donc à l'inégale qualification de leurs titulaires. En raisonnant ainsi, on ferait valoir que, dans les spécialités de l'électrotechnique, les BEP sont supérieurs aux CAP avec une moyenne de rémunération égale à 1 860 F contre 1 782 F. Une conclusion inverse pourrait être tirée de ce que les jeunes classés ouvriers professionnels de l'électricité et de l'électronique gagnent davantage lorsqu'ils sont issus d'un CAP (1 908 F contre 1 868 F). En fait, sans nier l'importance d'autres facteurs explicatifs, il n'est pas douteux que les disparités

salariales résultent principalement des inégalités de classification professionnelle entre diplômés et non-diplômés. Or ces derniers, qui connaissent des conditions d'emploi nettement plus défavorables, sont relativement plus nombreux en CAP qu'en BEP.

Proportion de diplômés dans les deux filières

	BEP au moins	CAP sans BEP	Sans diplôme	Ensemble
Filière BEP.....	60,3 → 75,9 ← 15,6		24,1	100
Filière CAP.....	—	66,5	33,5	100

Dans les analyses qui précèdent, on a omis de mentionner la situation du sous-groupe formé par ceux des jeunes qui, refusés au BEP, ont cependant obtenu un CAP. *Original par rapport aux autres, le comportement de la population composée de jeunes refusés au BEP et ayant obtenu un CAP est fortement influencé par les particularités régionales de l'insertion sans qu'il soit possible de dire si celles-ci obéissent à des causes d'ordre structurel.* Dans trois zones géographiques, l'Ouest, le Sud-Ouest et la Méditerranée-Corse, ils subissent fortement la précarité de l'emploi et perçoivent des salaires en moyenne moins élevés qu'ailleurs. Eu égard à l'importance prise dans leur recrutement par les activités du bâtiment et des travaux publics (entre le quart et le tiers des emplois occupés), l'hypothèse la plus vraisemblable est que bon nombre d'entre eux, après l'obtention du CAP dans la spécialité d'électricien d'équipement, ont trouvé à s'employer, à titre temporaire, sur des chantiers de construction. Particulièrement visibles dans ce cas, les déterminismes géographiques influent généralement, quoique diversement, sur la définition des profils d'insertion observés pour l'ensemble des jeunes formés dans les spécialités de l'électrotechnique. Ils se manifestent notamment à travers les phénomènes de mobilité géographique. Pour des raisons déjà analysées, *les jeunes de formation BEP sortent plus volontiers de leur région d'origine (11 % en moyenne contre 8 % en CAP) pour aller prendre un travail dans une zone bénéficiant d'une situation de l'emploi plus favorable.*

Même si la part doit être faite des mouvements dus à un changement de domicile des parents, une corrélation existe entre le taux de chômage et le solde des entrées et sorties par grande région économique (ZEAT) : là où le marché du travail est le plus ouvert et la probabilité de trouver un emploi la plus grande, le solde migratoire est positif. C'est le cas, *tout spécialement, de Paris-Ile-de-France vers où convergent principalement les déplacements puisque la moitié des jeunes migrants en BEP et près de 40 % en CAP sont venus travailler dans cette région,* notamment à partir du Bassin parisien mais aussi de l'Ouest et du Sud-Ouest où l'on remarque que le taux de chômage est supérieur à la moyenne et que les sorties dépassent largement les entrées. Une plus grande stabilité est observée dans l'Est et le Centre-Est qui connaissent une balance migratoire légèrement négative ou positive en BEP ou en CAP. Enfin, deux régions affectées par une insuffisance des capacités d'emploi, le Nord et la Méditerranée-Corse, fournissent a contrario l'illustration du lien existant entre mobilité et chômage.

De telles constatations appellent des analyses complémentaires intégrant les facteurs locaux spécifiques qui agissent sur les conditions de passage de la formation à l'activité.

ZEAT	Filière BEP		Filière CAP	
	Taux de sortie (a)	Taux de chômage (b)	Taux de sortie (a)	Taux de chômage (b)
Nord	17,1 %	7,9 %	5,7 %	18,4 %
Méditerranée-Corse	6,5 %	20,1 %	26,4 %	11,3 %

(a) Proportion des sortants en pourcentage des actifs formés dans la ZEAT.

(b) Proportion des sans-emploi en pourcentage des " actifs disponibles " formés dans la ZEAT.

III. Pour les spécialités de l'imprimerie et des arts graphiques et en limitant l'analyse à la Région parisienne, l'accès à l'emploi des jeunes issus des classes de BEP, se présente dans des conditions très différentes de celles des jeunes issus des classes de CAP, malgré une poursuite d'études plus importante

A la différence des spécialités de la mécanique et de l'électrotechnique, celles de l'imprimerie et de la photographie concernent des effectifs modestes et connaissent une diffusion territoriale limitée à une dizaine d'académies seulement. Or les cartes scolaires établies dans les deux filières pour ces formations ne coïncident pas exactement, les sections préparatoires au CAP et au BEP n'étant pas toujours implantées dans les mêmes académies, voire dans les mêmes grandes régions économiques (aucune classe de BEP, par exemple, n'est recensée dans les académies de la Façade méditerranéenne). A cette limite de comparaison s'ajoute celle inhérente aux différences de structure et de contenu des spécialités professionnelles qui dépendent étroitement de la définition spécifique de deux types d'examen : d'un côté, sont théoriquement ouvertes aux jeunes, en 1974-75, une trentaine de spécialités CAP dont les programmes ont été arrêtés pour la plupart en 1954 et 1955, de l'autre, trois examens du BEP, créés en 1971 et 1972. Cependant, la réalité démographique des préparations atténue quelque peu l'opposition entre, d'une part, l'hyperspécialisation propre aux CAP et, d'autre part, la polyvalence caractéristique des BEP, dans la mesure où 80 % des effectifs formés par la voie du CAP sont dénombrés dans quatre spécialités.

TABLEAU 29

Structure des formations dans les filières CAP et BEP (imprimerie et arts graphiques) (pourcentage des effectifs formés par type d'examen)

Filière BEP		Filière CAP	
Impression (métiers de l'imprimerie)	52 %	Compositeur-typographe	30 %
Composition (métiers de l'imprimerie)	41 %	Photographe - travaux de laboratoire	22 %
Laboratoire des industries graphiques	7 %	Imprimeur-typographe	21 %
		Reporteur photomécanique	8 %
		Autres spécialités	19 %
Ensemble	100	Ensemble	100

En raison de la nécessaire prise en compte de l'importance des facteurs géographiques, il a semblé logique de circonscrire l'étude comparative aux zones (zones d'étude et d'aménagement du territoire) où des formations suffisamment

nombreuses ayant été organisées dans les deux filières, l'analyse peut s'appliquer à des données statistiquement représentatives et relativement homogènes : ainsi s'explique le choix de Paris-Ile-de-France et du Bassin parisien, régions dans lesquelles, par rapport à l'ensemble du groupe, respectivement 63 % des jeunes en BEP et 55 % en CAP, se sont préparés aux métiers de l'imprimerie et de la photographie.

**Positions occupées par les jeunes en mars 1976
(en pourcentage des effectifs formés)**

Filière	Emploi	Chômage	Service militaire	Etudes	Inactivité	Total	Effectifs
BEP	46,4	7,6	18,5	26,5	1,0	100	211
CAP.....	72,7	2,9	21,0	3,4	—	100	352

Dans ce cadre d'observation, on constate que les orientations prises à l'issue des études d'enseignement technologique divergent sensiblement : parce que plus du quart d'entre eux prolongent leur scolarité, *les anciens élèves de BEP se présentent bien moins nombreux que les jeunes de formation CAP sur le marché du travail* (56 % contre 76 %).

Bien que les flux sortis des classes de BEP et de CAP n'aient pas le même poids numérique, on relève entre eux une grande analogie de structure qui fait que se trouvent pratiquement neutralisés les effets imputables aux variables sexe et diplôme. (7)

Sous le bénéfice de ces remarques, on observe *que l'accès à l'emploi se présente dans des conditions beaucoup plus difficiles en BEP, malgré le faible nombre des jeunes actifs disponibles.*

	Filière BEP	Filière CAP
Taux de chômage (jeunes sans emploi en pourcentage des actifs disponibles) . . .	14,0 %	3,8 %

Sur les causes de ces difficultés, il est impossible de se prononcer avec certitude : s'agit-il de l'expression de phénomènes d'inadaptation purement locaux et (ou) conjoncturels ? Les CAP bénéficient-ils de l'antériorité et de la mise en place de réseaux stables d'information et de placement entre établissements formateurs et employeurs ? Les anciens élèves de BEP ont-ils de plus grandes exigences professionnelles qui se traduiraient par le refus de prendre des emplois jugés inadéquats du point de vue du contenu, du niveau et (ou) des conditions d'exercice ? Les CAP sont-ils mieux connus et appréciés des petites et moyennes entreprises (plus de 80 % des recrutements) parce que préparés également par la voie de l'apprentissage ?

(7) De même que sont éliminés les risques de biais statistiques du fait du caractère exhaustif des enquêtes effectuées auprès des jeunes du groupe concerné.

L'influence de ces différents facteurs, dont l'intensité ne peut être mesurée, se prolonge au-delà de la prise d'activité :

a. *Le décalage entre les aspirations professionnelles et la réalité du travail est plus vivement ressenti après une formation de type BEP, particulièrement en ce qui concerne le niveau des emplois occupés (48 % de réponses positives en CAP contre 32 % en BEP sur la correspondance entre niveaux de formation et d'emploi) ;*

b. *La classification professionnelle des métiers exercés s'avère être plus favorable pour les jeunes issus de la filière CAP.*

TABLEAU 30
Classification des emplois selon la filière d'origine
(imprimerie - arts graphiques)

(En %)

Classification professionnelle	Filière BEP	Filière CAP
Technicien, cadre moyen	2,1	1,6
Dessinateur	—	1,6
Ouvrier professionnel dans la spécialité	49,5	53,3
Autres ouvriers professionnels	1,0	7,5
Ouvrier spécialisé dans la spécialité	29,5	23,0
Autres ouvriers spécialisés	8,4	3,6
Manœuvre	—	1,2
Autres emplois	9,5	8,3
Ensemble	100	100

c. *Dans une proportion non négligeable, d'anciens élèves de BEP (10 %) déclarent être placés, dans leur activité professionnelle salariée, sous un statut d'apprenti (8), aucun en CAP.*

d. *Reflétant la classification des métiers exercés par les jeunes, la distribution des salaires que ceux-ci ont perçus en mars 1975, fait apparaître un écart de gains à l'avantage des anciens élèves des classes de CAP dont 77 % se situent à un niveau de rémunération égal ou supérieur à 1 600 F contre 60 % en BEP.*

Distribution des salaires selon la filière d'origine

(En %)

Filière	Salaire			Ensemble
	Moins de 1 400 F	de 1 400 à 1 600 F	1 600 F et plus	
CAP	13	10	77	100
BEP	12	28	60	100

e. *Les disparités observées ne semblent pas devoir être mises au compte de la structure des embauches par secteur d'activité. Celle-ci présente de grandes analogies, quelle que soit la filière de formation : les industries, parmi lesquelles l'imprimerie, la presse et l'édition occupent une place prépondérante, figurent au*

(8) Les apprentis sont rangés avec les ouvriers spécialisés dans la classification professionnelle.

premier rang des employeurs (autour de 85 % des recrutements) suivies de très loin par le commerce de détail (6 %), les administrations et les établissements d'enseignement (6 %).

IV. Pour les spécialités de la sténodactylographie, les jeunes issus des classes de CAP subissent un handicap certain et d'autant plus accentué, au regard de la prise d'activité, qu'ils ont échoué à l'examen

Les effectifs des classes terminales de BEP et de CAP dans la spécialité de la sténodactylographie ont connu une évolution inverse sur la période 1969-1970 à 1974-75 par suite de la substitution progressive des sections de BEP aux préparations organisées sur deux ans au CAP. Depuis 1972-73, les mouvements démographiques entraînés par les changements de structure à l'intérieur des filières BEP et CAP se sont sensiblement ralentis avec une tendance générale à la stabilisation des effectifs.

Poids numérique des deux filières dans la spécialité en 1974-75 (jeunes gens et jeunes filles recensés en classe terminale)

	BEP	CAP	Total
Jeunes filles.....	23 523 (62,1 %)	13 911 (36,7 %)	37 434 (98,8 %)
Jeunes gens.....	216 (0,6 %)	222 (0,6 %)	438 (1,2 %)
Ensemble.....	23 739 (62,7 %)	14 133 (37,3 %)	37 872 (100 %)

Davantage touchés par les effets du renversement brutal de la conjoncture à partir de l'année 1974, les jeunes issus d'un CAP ont vu s'amenuiser très rapidement leurs possibilités d'accès à l'emploi : le rétrécissement du marché du travail incite une proportion croissante d'entre eux à prolonger leur scolarité pour redoubler ou poursuivre des études à temps plein dans une spécialité différente ou à un autre niveau.

Evolution comparée du placement des jeunes après un CAP ou un BEP de sténodactylographie de 1973 à 1977 (1)

Situation à l'issue du cycle de formation	Filière BEP	Filière CAP
Etudes à temps plein, redoublements.....	+ 10,4 %	+ 13,5 %
Emploi.....	- 21,4 %	- 26,2 %
Chômage.....	+ 11,0 %	+ 12,7 %

Source : Enquêtes sur le devenir des élèves de l'enseignement technique - Ministère de l'Education (Service d'études informatiques et statistiques).

(1) Données concernant les jeunes filles formées dans les établissements publics.

Les données fournies par les enquêtes de l'Observatoire sont cohérentes avec les observations qui précèdent et les confirment d'une manière plus nette encore : en mars 1976, sur 100 jeunes qui ont voulu entrer dans la vie active après un CAP de sténodactylographe, 30 se trouvent sans emploi alors que le chômage atteint 20 % des actifs disponibles parmi les anciens élèves de BEP.

S'en tenir à ce constat pour conclure à la supériorité d'une filière sur l'autre serait par trop simplificateur, cela reviendrait en effet à négliger le rôle déterminant joué par la possession d'un diplôme dans l'accès des jeunes à l'emploi. Or, du fait de la possibilité qui leur est fournie de se présenter successivement aux deux examens d'enseignement technologique et grâce à un taux de réussite supérieur, les élèves des classes de BEP obtiennent en grand nombre l'un ou l'autre des diplômes quand ils ne réussissent pas aux deux (BEP et CAP).

Proportion de diplômés selon la filière d'origine

(En %)

	BEP (a)		CAP	Sans diplôme	Ensemble		
Filière BEP.....	70,0	→	84,3	←	14,3	15,7	100
Filière CAP.....	—				61,5	38,5	100

(a) Titulaires du BEP au moins.

S'ils acquièrent théoriquement la même compétence professionnelle d'employé qualifié, en fait les jeunes n'ont pas reçu le même contenu de formation selon l'orientation scolaire qu'ils ont prise : *la scolarité plus longue d'une année en moyenne et les connaissances générales plus larges acquises au cours du premier cycle avec l'obtention possible du BEPC placent incontestablement les anciens élèves de BEP dans une position plus favorable que les jeunes dirigés généralement à la fin de la classe de cinquième vers le CAP en trois ans* (9). En outre, à l'intérieur du groupe des anciens élèves de la filière CAP, les comportements se différencient vraisemblablement en fonction du type d'études suivies, l'hypothèse pouvant être émise que l'accès à l'emploi est plus facile après un CAP préparé en deux ans.

Il est évident, en tout cas, que le passage par une section de BEP garantit une meilleure insertion des jeunes dans la vie active avec une moindre vulnérabilité au chômage, y compris pour ceux qui n'ont pas réussi à l'examen terminal.

Taux de chômage (a) selon la filière suivie et le résultat obtenu à l'examen terminal (situation en mars 1975)

	BEP au moins	CAP sans BEP	Sans BEP ni CAP
Filière BEP.....	19 %	24 %	25 %
Filière CAP.....	—	26 %	37 %

(a) Le taux de chômage se définit comme le rapport (exprimé en pourcentage) des sans emploi aux entrants sur le marché du travail.

(9) L'enquête expérimentale réalisée par le CEREQ en 1971 a fait ressortir les qualités les plus appréciées par les employeurs chez les anciens élèves du BEP de sténodactylographe-correspondancier : « la correction de l'orthographe et de la forme, la propreté de la présentation des travaux et l'aptitude aux contacts humains ».

Ces données, de caractère statistique, n'expriment bien entendu qu'une sorte de moyenne des comportements individuels. En vérité, le degré d'ouverture des marchés locaux du travail, le niveau d'exigences des jeunes et la liberté de choix dont ils peuvent disposer, interviennent concurremment comme facteurs explicatifs du chômage et de sa durée, avec un poids relatif variable : on peut en voir l'illustration dans le fait que la recherche d'une première embauche dure depuis six mois et plus en mars 1976 pour 53 % des jeunes sans emploi issus d'une section de BEP contre 43 % en CAP.

La distribution des emplois entre les secteurs de recrutement varie plus en fonction de la possession du diplôme que de la filière d'origine : la sélectivité de la politique d'embauche propre à certaines activités économiques comme l'administration, les établissements administratifs, les banques, assurances et organismes financiers, s'exerce particulièrement au détriment des jeunes de formation CAP dépourvus de diplôme. Ceux-ci en revanche, trouvent à s'employer plus facilement dans le secteur du commerce de gros et de détail. D'une manière générale, on note une concentration marquée des débouchés dans les activités tertiaires et des services (autour de 70 % des emplois occupés par les jeunes issus des deux filières). Une plus juste appréciation des pratiques d'embauche dans l'administration, les banques et assurances nécessiterait un examen particulier de la prise en compte d'un diplôme comme le BEPC qui est considéré vraisemblablement par les employeurs comme l'équivalent du BEP ou du CAP pour l'exercice de certaines fonctions administratives.

En règle générale, réussir à l'examen (BEP ou CAP) accroît sensiblement la probabilité de prendre un emploi qui soit tout à fait ou à peu près en correspondance avec la formation technologique suivie (en BEP, les chances se trouvent pratiquement multipliées par deux). En revanche, un échec oblige les jeunes à dériver vers d'autres métiers qui peuvent être très éloignés de la spécialité professionnelle acquise : vendeur, employé des services quand ce n'est ouvrier (de l'habillement ou du textile, notamment) ou manoeuvre.

TABLEAU 31

Classification des emplois occupés par les jeunes selon la filière et le diplôme
((Sténodactylographie))

(En %)

Emplois	Filière BEP			Filière CAP	
	BEP au moins	CAP sans BEP	Sans BEP ni CAP	CAP	Sans CAP
Cadre moyen, technico-commercial	1,7	2,6	4,4	2,3	2,1
Sténodactylo, dactylographe	70,7	56,3	36,0	68,1	43,7
Employé administratif, de bureau	16,0	16,3	20,9	15,9	18,6
Comptabilité, informatique	2,7	4,6	4,2	2,3	3,5
Commerce, vente	3,6	2,7	6,2	2,4	10,8
Services	1,1	4,5	10,2	3,4	3,8
Autres employés, divers	2,1	1,6	6,4	1,4	4,5
Ouvrier	1,7	8,0	7,1	3,5	10,0
Manoeuvre	0,4	3,4	4,6	0,7	3,0

Plus que le type de formation technologique reçue, c'est la possession du diplôme (BEP, CAP, voire BEPC) qui semble déterminante dans les différenciations observées du point de vue des débouchés, de la spécialité des métiers mais

aussi des salaires perçus et de la stabilité des emplois. Symptomatique est, à cet égard, la similitude constatée entre les caractéristiques de l'insertion des anciens élèves des BEP ou de CAP qui ont été reçus à l'examen : proportion à peu près équivalente de débouchés dans l'administration, les banques, assurances et les services : pourcentage voisin d'emplois de sténodactylographe : même degré de stabilité (plus de 80 % des diplômés déclarent être recrutés à titre permanent) de faibles écarts de salaires peuvent s'expliquer par le jeu des abattements légaux sur les rémunérations des jeunes âgés de moins de 18 ans relativement plus nombreux parmi les anciens élèves de CAP.

A l'inégalité des chances devant la vie professionnelle qui est due aux différences d'origine et de résultats scolaires s'ajoute celle qui résulte des disparités régionales et locales : trouver du travail est plus ou moins aléatoire selon le secteur géographique où les jeunes filles se sont préparées à l'exercice d'une activité professionnelle. De là, l'obligation pour certaines de migrer mais sans doute une telle contrainte n'est pas perçue de la même manière dans les deux filières pour des raisons qui tiennent à des caractéristiques individuelles (âge, maturité) et au milieu socio-professionnel d'appartenance : la mobilité est le fait de 6 % des jeunes titulaires d'un emploi en BEP et de 2,4 % en CAP.

TABLEAU 32

Taux de chômage (a) par filière et par grande région économique (ZEAT) (Sténodactylographie)

(En %)

ZEAT	Filière BEP	Filière CAP
Paris - Ile-de-France	6,5	16,0
Bassin parisien	13,6	25,8
Nord	27,5	44,2
Est	23,1	36,3
Ouest	22,3	39,3
Sud-Ouest	29,2	29,7
Centre-Est	25,1	31,5
Méditerranée-Corse	23,7	41,2

(a) Proportion de chômeurs en pourcentage des jeunes " actifs disponibles ".

Dans la spécialité de sténodactylographie comme dans beaucoup d'autres, le marché du travail parisien offre, en 1976, les plus grandes possibilités d'embauche et attire logiquement la majorité des migrants. Faut-il en conclure à la nécessité de développer les formations dans les établissements scolaires de Paris et de sa périphérie et de les limiter, au contraire, dans des zones de province où, faute d'activités génératrices d'emplois en volume suffisant, la prise d'activité s'avère très problématique, tout particulièrement pour les anciens élèves de CAP dramatiquement touchés par le chômage dans des régions comme le Nord, la Méditerranée-Corse et l'Ouest ? (10).

(10) Bien qu'en diminution sensible par rapport à 1974-75 (moins de 20 %), les effectifs recensés en classe terminale de CAP sténodactylographie pour l'année scolaire 1977-78 sont encore importants (environ 11 500, dont plus de la moitié formés dans des écoles privées).

V. Dans les spécialités de la comptabilité qui sont parmi les rares à être réellement mixtes, les difficultés grandissantes pour trouver du travail sont moins fortes pour les diplômés que les non-diplômés, pour les jeunes gens que pour les jeunes filles

Parmi les spécialités professionnelles sanctionnées par un BEP ou un CAP, la comptabilité présente la caractéristique assez rare d'être réellement mixte avec une structure par sexe à peu près homogène dans les deux filières, la proportion étant d'environ deux tiers pour les jeunes filles et d'un tiers pour les jeunes gens soit un rapport de deux à un.

Effectifs en formation dans les classes terminales de BEP et de CAP en 1974-1975

	Filière BEP	Filière CAP
Jeunes gens.....	6 041 (34,5 %)	4 344 (33,4 %)
Jeunes filles.....	11 475 (65,5 %)	8 659 (66,6 %)

Face à une économie devenue moins pourvoyeuse d'emplois, les comportements ont évolué d'une manière à peu près similaire, l'extension générale prise par les poursuites d'études et les départs plus fréquents au service national masquant indéniablement un chômage potentiel, envers d'une « employabilité » rendue beaucoup plus incertaine.

Evolution en pourcentage des positions occupées par les jeunes au sortir du cycle de formation entre 1973 et 1977 (11)

Positions	Jeunes gens		Jeunes filles	
	BEP	CAP	BEP	CAP
Emploi	- 16,5	- 21,0	- 22,9	- 18,5
Chômage	+ 6,0	+ 4,4	+ 10,4	+ 11,3
Etudes à temps plein.....	+ 9,0	+ 13,0	+ 12,5	+ 7,2
Service national	+ 1,5	+ 3,6		

Une telle situation est potentiellement plus grave pour les jeunes filles dont la courbe des effectifs en formation traduit un accroissement de 8 % entre 1975 et 1978 alors que, sur la même période, le flux des jeunes gens formés s'est progressivement réduit (moins de 6 %).

Les difficultés grandissantes rencontrées par les jeunes pour trouver du travail ne sont pas ressenties par tous avec la même acuité, les diplômés se trouvant relativement moins éprouvés que les non-diplômés par les effets de la crise économique, et les jeunes gens moins que les jeunes filles.

(11) Données tirées des enquêtes sur le placement des anciens élèves de CAP et BEP réalisées annuellement par le ministère de l'Education (Service des études informatiques et statistiques) à la sortie des établissements publics d'enseignement professionnel.

Taux de chômage, filière et possession de diplôme

	BEP	CAP sans BEP	Sans diplôme	Ensemble
Filière BEP	21,2 %	27,3 %	35,7 %	24,5 %
Filière CAP.....	—	26,1 %	28,7 %	27,0 %

La structure des recrutements par secteur d'activité ne fournit pas d'indications précises sur la prise en compte par les politiques d'embauche des entreprises du type d'examen préparé et de l'obtention du diplôme. Chaque activité économique recouvre en effet une grande diversité d'emplois dont certains seulement correspondent à la formation reçue par les jeunes. Tout au plus peut-on apercevoir une tendance des banques, assurances et organismes financiers à préférer les formations de type BEP tandis que les établissements commerciaux auraient davantage recours aux CAP.

De même, la répartition des emplois en fonction de la taille des établissements employeurs ne permet pas d'inférer qu'il existe des réseaux différenciés d'utilisation des jeunes formés qui résulteraient d'une sélectivité des politiques de gestion du personnel à l'égard de l'une ou l'autre des deux filières : en BEP comme en CAP, près des trois quarts des embauches sont le fait d'établissements comptant moins de 200 salariés. En revanche, la distribution des emplois par catégorie professionnelle apporte beaucoup plus d'enseignements sur la nature des fonctions individuelles que les employeurs ont offertes aux jeunes. Ce que l'on constate, c'est d'abord la très faible proportion des emplois en comptabilité et en informatique, signe d'une inadéquation de l'offre à la demande de formés, indépendamment de la filière d'origine ; ensuite, le filtrage opéré sur la base des résultats aux examens, corollaire du degré élevé de sélectivité des emplois dans la spécialité.

TABLEAU 33

Classification professionnelle des emplois selon la filière d'origine et la réussite ou l'échec à l'examen (comptabilité)

(En %)

Filière et diplôme Classification professionnelle	Filière BEP			Filière CAP	
	BEP	CAP sans BEP	Sans diplôme	CAP	Sans diplôme
Cadre moyen, technicien commercial.....	7,6	7,2	6,6	5,4	2,7
Aide-comptable	37,2	39,0	11,8	37,5	21,1
Employé de l'informatique	5,0	2,4	2,1	1,0	1,1
Employé de bureau.....	27,8	17,5	27,9	26,5	20,0
Dactylographe	9,2	12,1	13,7	11,8	6,3
Employé de commerce, de la vente	2,6	3,5	11,4	5,1	13,9
Autres employés et divers.....	3,3	7,4	11,0	3,5	14,6
Ouvrier	5,6	9,3	9,6	6,6	16,1
Manceuvre	1,7	1,6	5,9	2,6	4,2

La proportion de diplômés étant nettement plus élevée parmi les anciens élèves de BEP (75 % contre 59 % en CAP) par suite de la possibilité qui leur est donnée de se présenter aux deux examens terminaux, ils réalisent dans de moins mauvaises conditions leur insertion professionnelle, bien qu'un échec les pénalise beaucoup plus que les jeunes de formation CAP. Ceci se retrouve dans l'opinion exprimée sur la correspondance de spécialité et de niveau entre la formation reçue et l'emploi occupé.

Les particularités de l'accès à l'emploi à partir des deux filières s'effacent devant la gravité des difficultés d'insertion qui sont le lot commun des jeunes formés aux métiers d'employé qualifié de la comptabilité. *Dix mois après l'achèvement des études professionnelles, la probabilité d'obtenir un travail dans sa spécialité est en effet très faible même pour les titulaires du BEP ou du CAP.*

Profil d'insertion des entrants sur le marché du travail

(En %)

	Emploi dans la spécialité	Emploi extérieur à la spécialité	Sans emploi	Ensemble des entrants
Filière BEP				
Diplômés BEP au moins	40	39	21	100
Diplômés CAP sans BEP	36	37	27	100
Non-diplômés	13	51	36	100
Filière CAP				
Diplômés CAP	33	41	26	100
Non-diplômés	18	53	29	100

La question se pose de la trajectoire que suivront les jeunes au-delà du stade des premières insertions et du pouvoir correctif des mobilités professionnelles. Une confirmation des situations observées signifierait pour la majorité des jeunes le déperissement à terme de la qualification acquise et ferait naître le doute sur l'opportunité d'un développement des formations d'employé de la comptabilité et singulièrement des stages organisés dans cette spécialité en direction des demandeurs d'emploi.

Environ 80 % des jeunes, en moyenne, déclarent occuper des places permanentes ; ici encore l'influence du diplôme est patente, moins visible cependant en CAP qu'en BEP, mais telles qu'elles sont, les données ne renseignent pas sur le degré de stabilité des emplois selon qu'ils sont en rapport ou non avec la formation. Pour les jeunes gens, les engagements dans l'armée, plus fréquents de la part des non-diplômés sont synonymes de situations stables. A l'inverse, l'absence de diplôme devient un facteur de précarité quand elle oblige, par exemple, à recourir à la formule de travail temporaire (qui concerne 12 % des recalés au BEP).

La valeur des rémunérations perçues, comme indicateur d'insertion, n'est que très relative, eu égard à l'importance des phénomènes de dérive vers des activités éloignées de la formation reçue. *Il semblerait, au vu des moyennes, que travailler dans sa spécialité n'apporte pas nécessairement la garantie de gains plus élevés.*

Salaires moyens	Filière BEP		Filière CAP	
	Jeunes gens	Jeunes filles	Jeunes gens	Jeunes filles
Ensemble des jeunes formés en comptabilité.....	1 710 F	1 562 F	1 660 F	1 540 F
Employés de comptabilité.....	1 725 F	1 537 F	1 633 F	1 604 F

Pour les jeunes filles issues des classes de CAP, le déclassement prononcé qu'elles subissent en prenant des emplois de substitution peu ou non-qualifiés (employées du commerce, de la vente, des services, ouvrières spécialisées, manœuvres) a sûrement pour effet d'abaisser assez sensiblement le niveau moyen des salaires.

Placés en position d'infériorité relativement aux anciens élèves de BEP par le fait qu'ils ne peuvent se prévaloir aussi souvent de la possession d'un diplôme, les jeunes de formation CAP bénéficient en revanche d'une carte scolaire plus favorable, les établissements d'enseignement technologique dont ils sont originaires se situant en majorité dans les régions où la situation du marché du travail est la moins tendue. Appréciables dans les limites de chaque grande région économique (ZEAT), leurs chances d'accéder à l'emploi s'avèrent cependant plus faibles, presque uniformément (le Sud-Ouest faisant exception) que celles des jeunes venant d'un BEP. Un tel handicap ne trouve qu'une explication partielle dans les répartitions inégales (selon le sexe et le diplôme) des flux d'entrants sur les marchés régionaux de l'emploi. A l'évidence, d'autres facteurs entrent en jeu qui déterminent, dans des situations géographiques particulières de déséquilibre entre l'offre de formés et les capacités de recrutement des activités économiques, des profils d'insertion différenciés.

TABLEAU 34

Taux de chômage par filière et par grande région économique (ZEAT) (comptabilité)

ZEAT	Filière BEP	Filière CAP
Paris - Ile-de-France.....	12,6	18,3
Bassin parisien.....	19,3	20,0
Nord.....	24,6	49,4
Est.....	21,9	30,3
Ouest.....	23,4	33,8
Sud-Ouest.....	49,6	34,3
Centre-Est.....	21,6	35,1
Méditerranée - Corse.....	30,9	36,4

Parce qu'elles n'ont pas une importance significative pendant la période d'insertion, *les mobilités géographiques ne constituent pas à ce stade l'élément régulateur susceptible d'atténuer les disparités inter-régionales, même si les courants migratoires ont conduit la majorité des jeunes mobiles vers les zones d'emplois les plus ouvertes, Paris et le Bassin parisien.* Observation déjà faite, des facteurs individuels (âge, sexe...) et socio-économiques freinent ou favorisent les mouvements migratoires dont on constate qu'ils engagent davantage les jeunes gens que les jeunes filles et qu'ils sont plus fréquents en BEP qu'en CAP.

Migrants en pourcentage des jeunes pourvus d'un emploi

	Filière BEP	Filière CAP
Jeunes gens.....	7,9 %	5,9 %
Jeunes filles.....	5,4 %	4,1 %

Au total, l'impression dominante est que le problème posé concerne plus la pertinence des formations comptables par rapport aux emplois que celle d'une filière d'enseignement technologique par rapport à l'autre. Selon la définition de l'emploi qui introduit le règlement du CAP « l'employé de comptabilité est un employé qualifié qui a pour fonction principale la production matérielle des comptes et des journaux ou chiffriers soit manuellement, soit au moyen d'une machine électro-comptable ou d'un ordinateur de bureau. Cette fonction se trouve surtout dans les services comptables des entreprises industrielles et commerciales, mais aussi dans les administrations et les organisations professionnelles publiques ou privées. »

On ne peut que s'interroger sur les conditions réelles d'exercice des fonctions ainsi définies, en particulier sur les choix d'organisation comptable effectués par les employeurs et les conséquences qui en découlent sur les politiques de recrutement à l'égard des jeunes formés.

*
**

Au terme de ces analyses, il serait particulièrement hasardeux de porter un jugement sur la valeur respective, considérée en soi, des enseignements technologiques de BEP et de CAP, à travers la mesure des performances professionnelles. Ce qui est en cause, fondamentalement, c'est la hiérarchisation à la fois des spécialités de formation et des emplois en fonction de leur contenu en connaissances générales et en compétences technologiques.

Pour les formations de base largement diffusées (mécanique, électrotechnique, sténodactylographie, comptabilité), l'insertion professionnelle des jeunes est fortement soumise à la sélectivité par le diplôme qui favorise grandement les jeunes originaires des classes de BEP. Le niveau d'études plus élevé, la fréquentation plus longue des classes d'enseignement général et la possession du BEPC confèrent aux anciens élèves des préparations aux BEP de meilleures chances d'accès aux emplois tertiaires. Paradoxalement, un mauvais ajustement entre formation et emploi dans les spécialités industrielles ne réduit pas forcément l'« employabilité » relative des jeunes venant des BEP dans la mesure où le cursus scolaire suivi leur facilite l'accès à des emplois de substitution non-industriels.

Pour une large part, les emplois dits tertiaires ne relèvent pas spécifiquement d'une activité dominante (sténographie, dactylographie, comptabilité, classement, correspondance administrative, traitement de données) mais se définissent plutôt par un contenu mixte où interviennent concurremment des tâches diverses qui appellent la mise en œuvre plus ou moins poussée de techniques administratives et de gestion. Cette mixité pose d'abord le problème de l'identification des emplois qui ne peuvent être reconnus aussi simplement que les formations et, corrélativement de la signification des réponses faites par les jeunes, la perception de leur activité réelle désignée seulement par un intitulé d'emploi ne

pouvant être qu'imprécise. Ensuite et surtout, si l'évolution des emplois tertiaires au niveau de qualification des CAP et BEP doit se traduire, sous l'effet de l'introduction et de la diffusion de nouvelles techniques et procédures dues à l'informatique, par une homogénéisation voire une uniformisation des fonctions exercées, en tout cas par une moindre spécialisation, notamment en comptabilité, les connaissances professionnelles acquises au cours de la formation risquent d'apparaître, à un moment donné, comme très largement inadaptées parce que peu ou pas utilisées. La banalisation des activités tertiaires confondues de plus en plus dans un ensemble peu différencié d'emplois de bureau aurait pour conséquence de dévaloriser les qualifications techniques, dans leur définition actuelle, et de renforcer le rôle des connaissances générales (à travers la prise en compte d'un diplôme comme le BEPC, par exemple) à un niveau correspondant à la base minimale requise pour l'acquisition rapide de techniques opératoires évolutives.

Si les emplois tertiaires (et des services) pauvres en contenu technologique devaient s'accroître relativement plus que les emplois « qualifiés », cela signifierait la marginalisation professionnelle des jeunes dont la formation professionnelle insuffisamment qualifiante ne compenserait pas la pauvreté des acquis en enseignement général.

CONCLUSION

I. Au-delà de l'unité de l'objectif poursuivi, c'est-à-dire donner aux jeunes la qualification voulue pour leur permettre d'exercer un métier d'ouvrier ou d'employé qualifié, les formations de type scolaire qui conduisent au BEP ou au CAP présentent plusieurs caractéristiques : le nombre, d'abord, la diversité ensuite, et en troisième lieu, l'hétérogénéité.

Avec des effectifs de l'ordre de 237 000 (136 000 en CAP, 101 000 en BEP), la population observée (élèves des classes terminales de CAP ou de BEP en 1974-75) représente près de 30 % d'une classe d'âge. Sachant l'importance que revêt la main-d'œuvre qualifiée pour le développement des activités économiques et l'investissement considérable que constitue la formation professionnelle, le nombre des jeunes concernés permet de situer significativement ce qui est en jeu.

Si l'objectif de la formation est un, les voies pour y parvenir sont relativement diversifiées dans le cadre scolaire même, donc en dehors de l'apprentissage : préparations en trois ans au CAP à partir des classes de cinquième, quatrième ou préprofessionnelles de niveau ; formations sur deux années conduisant au BEP mais aussi au CAP à l'issue d'un premier cycle complet, les appareils public et privé de formation prenant une part variable dans l'organisation de ces filières.

La diversité se rencontre également dans les spécialités professionnelles que peuvent théoriquement acquérir les jeunes orientés vers l'enseignement technique court : environ 310 examens du CAP (options comprises) sans compter les mentions complémentaires ni les CAP départementaux (organisés pour répondre à des besoins spécifiques sur le plan régional ou local) et une soixantaine de BEP, avec les options. La diversité des spécialités d'examens renvoie à celle des métiers d'employé ou d'ouvrier qualifié qui résulte de la spécialisation des

activités individuelles, notamment dans l'industrie et se traduit par la multiplicité des appellations de métiers (1).

L'hétérogénéité se constate sur plusieurs plans, tant en ce qui concerne les caractéristiques socio-démographiques des jeunes formés que leur comportement à l'issue du cycle d'enseignement technologique.

1. Dans l'accès aux formations, c'est-à-dire le recrutement des préparations aux examens, l'hétérogénéité se manifeste par une forte concentration des effectifs formés dans un petit nombre de spécialités :

— sur 310 CAP ou options de CAP, une centaine accueillent la quasi-totalité des élèves, 26 seulement regroupant 86 % des jeunes formés ;

— sur 60 BEP ou options de BEP, la moitié ne sont préparés que par quelques dizaines d'élèves tandis que les trois spécialités tertiaires (sténodactylographe-correspondancier, comptabilité-mécanographe et agent administratif) le sont par 54 % de la population des classes terminales de BEP.

En CAP : 310 spécialités	En BEP : 60 spécialités
Près de 100 % des effectifs dans 100 spécialités Environ 85 % des effectifs dans 25 spécialités	Près de 100 % des effectifs dans 30 spécialités Environ 85 % des effectifs dans 10 spécialités

2. Les orientations suivies par les jeunes dirigés vers un CAP ou un BEP traduisent l'existence de cloisonnements entre spécialités à dominante masculine ou féminine et d'un lien étroit entre sexe et type de métier appris. Ainsi la qualification acquise par les jeunes filles les destine à devenir employées dans leur grande majorité ou encore, dans une plus faible proportion, ouvrières de l'habillement et du textile.

Orientation des jeunes filles	En CAP		En BEP
Spécialités tertiaires et des services	81 %	} 99 %	97,7 %
Habillement, textile	18 %		1,2 %

3. L'inégale répartition territoriale des structures de formation explique l'importance très variable des flux d'effectifs formés, donc de l'offre quantitative de qualifications, d'une région à l'autre pour une même spécialité ou encore d'une formation à l'autre dans une même zone géographique.

4. La probabilité d'obtenir un titre de qualification par la réussite à l'examen terminal connaît des variations sensibles d'une spécialité à l'autre et d'une filière à l'autre. Le pourcentage de reçus est, par exemple, de 80 % en CAP ou BEP de

(1) Les contraintes inhérentes à la réalisation des enquêtes d'insertion et à leur exploitation ont nécessité l'adoption de nomenclatures agrégées, réductrices de la diversité, dont la conception et les conditions de mise en œuvre par rapport aux objectifs des enquêtes peuvent paraître mal adaptées voire inadéquates, qu'il s'agisse de la nomenclature nationale des formations en 47 groupes ou du code des métiers conçu par l'INSEE pour l'exploitation du recensement de 1975 et des enquêtes sur l'emploi.

cuisine contre 50 % en CAP ou BEP d'électronique. Parmi les jeunes qui échouent au BEP, près du tiers en moyenne compensent leur échec par une admission au CAP.

5. *A l'issue de la formation professionnelle, la fréquence des poursuites d'études à temps plein atteint des taux élevés dans certaines spécialités en BEP comme en CAP :*

— 30 % et plus dans les spécialités de la santé et des services sociaux : la préparation d'un autre examen s'inscrit dans la logique des recrutements de professions plus ou moins réglementées ;

— plus de 20 % en électronique ; de 15 à 20 % pour les dessinateurs et les formations en chimie : on peut y voir l'indication d'une proximité entre les niveaux d'ouvrier qualifié et de technicien dans ces spécialités.

D'une manière générale, les jeunes originaires d'un BEP restent davantage dans le système éducatif, l'accès aux classes de cycle long leur étant rendu plus facile qu'aux élèves sortant des CAP.

Fréquence des poursuites d'études à temps plein (sans les redoublements)

	Filière BEP	Filière CAP
Jeunes gens.....	14,6 %	8,5 %
Jeunes filles.....	12,7 %	7,4 %

6. *Les jeunes n'ont pas des chances égales de trouver un emploi.* Quatre facteurs de discrimination interviennent à des degrés divers : la spécialité de formation, le sexe, la possession du diplôme d'enseignement technologique et le facteur géographique. En schématisant, on peut introduire les lignes de partage suivantes qui correspondent aux segmentations du marché du travail.

Facteurs positifs	Facteurs négatifs
<ul style="list-style-type: none"> - Formations industrielles - Jeunes gens - Diplômés - ZEAT de Paris - Ile-de-France, du Bassin parisien, de l'Est et du Centre-Est 	<ul style="list-style-type: none"> - Spécialités tertiaires et des services - Jeunes filles - Non-diplômés - ZEAT du Nord, de l'Ouest, du Sud-Ouest et de la Méditerranée - Corse

Le taux de chômage (nombre de jeunes sans emploi en pourcentage des actifs disponibles) se situe au maximum pour les jeunes filles formées aux métiers du commerce et de la vente : 39 % en CAP et 43 % en BEP. A l'inverse, les meilleures chances d'accès à l'emploi sont offertes aux jeunes gens orientés en BEP de la chaudronnerie et de la forge (moins de 3 % de chômeurs), du bois (3 %), des installations sanitaires et thermiques (6 %) ou en CAP de commis de restaurant (6 %), du bâtiment et des travaux publics (7 %).

7. La probabilité d'exercer une activité dans la spécialité de la formation reçue varie considérablement d'un examen (ou d'un groupe d'examens) à l'autre.

Probabilité forte	
CAP	BEP
<ul style="list-style-type: none"> - peinture en bâtiment ou industrielle - menuiserie, charpente en bois - photographie et industries graphiques - soins personnels - cuisine, alimentation 	<ul style="list-style-type: none"> - hôtellerie, cuisine - menuiserie, charpente en bois - photographie et industries graphiques - hôtellerie, collectivités-services
Probabilité faible	
CAP	BEP
<ul style="list-style-type: none"> - mécanique - électronique - dessinateur industriel - traitement de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> - mécanique - électronique - comptabilité-mécanographie - commerce, vente

D'une manière générale, l'ajustement se fait d'autant mieux que les jeunes sont titulaires de CAP ou de BEP.

8. Les classifications professionnelles et les salaires perçus sont liés à de multiples facteurs sans que des corrélations simples puissent toujours être établies : sexe et âge, spécialité et diplôme ; zone d'emplois ; secteur d'activité, dimension et statut des établissements employeurs ; régime juridique des recrutements, conditions de travail, horaires, etc.

En règle générale, on observe que les jeunes gens sont mieux rémunérés que les jeunes filles (+ 15 % en moyenne), les diplômés que les non-diplômés et que les salaires versés dans la région parisienne sont plus élevés qu'ailleurs, en tout cas pour les emplois tertiaires.

II. Parce qu'il est un instrument d'analyse statistique (les enquêtes s'adressent à des échantillons nombreux représentatifs des populations étudiées), l'Observatoire permet de rendre compte de l'insertion professionnelle des jeunes dans sa généralité.

Il apporte, de ce fait, une vision large de la réalité et aide ainsi à resituer par rapport à celle-ci, les représentations fragmentaires qui en sont généralement données. *Ce faisant, des démentis peuvent être apportés à certaines affirmations qui, s'appuyant sur des observations ponctuelles, ont pris progressivement une valeur générale.* Deux exemples en fourniront l'illustration :

1. Selon certaines affirmations, les jeunes filles formées aux métiers de la couture « flou » constituent une main-d'œuvre parfaitement adaptée aux emplois d'ouvrière spécialisée dans les industries de l'électronique. Par extrapolation, on en est arrivé à considérer que l'ensemble des jeunes filles orientées vers l'apprentissage d'un métier de l'habillement trouvent facilement à se faire embaucher dans l'électronique, à l'issue de leur formation. Qu'en est-il réellement ?

Tout d'abord, la spécialité du CAP couture « flou » n'est que l'une des nombreuses spécialités de formation aux métiers de l'habillement ; elle n'est suivie que par 6 % des élèves qui préparent ces métiers. Ensuite, parmi les jeunes filles qui ont trouvé un emploi, la grande majorité exercent une activité professionnelle en rapport avec la formation reçue dans l'habillement et le textile ; à peine 1 % sont ouvrières de l'électricité ou de l'électronique.

2. Suivant une idée communément admise, l'électronique, spécialité noble, offrirait les meilleurs débouchés : la quasi-certitude de trouver un emploi dans un marché en pleine expansion, une bonne classification professionnelle et des rémunérations élevées. Quelle est la situation en mars 1976 ? Aussi bien après un CAP qu'un BEP, les jeunes éprouvent de très grandes difficultés à trouver un emploi, particulièrement dans leur spécialité. *De toutes les formations industrielles, l'électronique est celle qui assure le moins de débouchés, le taux de chômage s'élevant à 17 % des jeunes qui sont entrés sur le marché du travail. Et pour ceux qui ont obtenu un emploi, la probabilité de faire un métier de l'électronique s'avère singulièrement faible ; pour les non-diplômés, être électricien ou occuper un emploi tertiaire semble même plus facile que d'avoir une activité d'électronicien.*

III. Bien qu'elles constituent des bases sûres pour la formulation de diagnostics sur les conditions de passage des jeunes de la formation à la vie active, les données de l'Observatoire recueillies en 1976 n'échappent pas à certaines critiques.

En effet, les enquêtes d'insertion auxquelles il est fait référence sont datées et ne donnent qu'un instantané du comportement des jeunes à un moment donné du développement de l'appareil de production et de l'évolution de ses structures. Mais elles peuvent être utilement complétées et cadrées par d'autres informations statistiques qui permettent d'en situer la valeur relative.

Ainsi peut-on se risquer à affirmer que, sur la période 1973-77, les observations faites en mars 1976 correspondent globalement à l'un des moments forts des effets du retournement de la situation économique sur l'insertion professionnelle des jeunes. Depuis, on assiste à un phénomène de tassement du chômage ou de stabilisation, le rétrécissement très accentué des possibilités d'accès à l'emploi étant compensé par une plus forte fréquence des départs au service national (pour les jeunes gens) et surtout, pour la prolongation des études à temps plein, au point que la tendance à la poursuite de la scolarité semble devoir revêtir un caractère structurel dans un certain nombre de spécialités professionnelles.

Ainsi se trouverait renforcé le mouvement qui porte les adolescents et leur famille à allonger la durée des études, ce choix étant fondé sur la conviction partagée au moins dans les milieux socio-professionnels les plus favorisés, que l'accès au niveau de diplôme le plus élevé possible donne des chances accrues de trouver des débouchés et d'accéder à des emplois mieux situés dans la hiérarchie professionnelle.

Au-delà des observations faites sur les premières insertions, les enquêtes de cheminement réalisées auprès des mêmes cohortes de jeunes, vont apporter des éléments d'appréciation susceptibles d'éclairer les orientations prises par les jeunes et les itinéraires qu'ils auront suivis au cours de cette période mal connue de définition progressive des profils de carrière professionnelle. Des réponses seront ainsi données aux questions posées sur l'efficacité immédiate et la capacité potentielle des spécialités professionnelles acquises ; sur le point de

savoir si, quels que soient les emplois occupés, certaines formations sont porteuses d'avenir par les capacités d'adaptation et de promotion qu'elles contiennent et si les handicaps subis par les plus défavorisés au seuil de l'entrée dans la vie active s'atténuent ou s'aggravent par la suite dans des contextes changeants ; sur l'intensité de la mobilité, géographique et professionnelle, et la manière dont elle agit comme correctif des situations initiales d'inajustement ; sur la place qui revient à la formation continue dans ses multiples rôles, transférabilité des compétences professionnelles, de réduire les cloisonnements entre spécialités technologiques et de faciliter les adaptations qu'appellent les changements en cours et à venir dans les activités productives.

ANNEXE I. LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET CARTES

TABLEAUX

Tableau 1 : Typologie des préparations aux examens du BEP en 1974/75, situation des spécialités par rapport aux effectifs et au sexe....	20
Tableau 2 : Répartition des jeunes filles entre les spécialités de BEP	22
Tableau 3 : Répartition géographique des effectifs formés par groupe de formations	25
Tableau 4 : Pourcentage de diplômés dans chaque groupe de formations..	26
Tableau 5 : Fréquence de la poursuite d'études à temps plein (hors redoublements) par spécialité ou groupe de spécialités de formation.....	33
Tableau 6 : Répartition en pourcentage selon la spécialité et le sexe, des jeunes devenus actifs disponibles en mars 1976	36
Tableau 7 : Proportion de chômeurs par rapport aux jeunes actifs disponibles, par spécialité ou groupe de spécialités de BEP (taux de chômage exprimé en pourcentage)	37
Tableau 8 : Taux de chômage des diplômés et non-diplômés dans les spécialités numériquement dominantes (proportion de jeunes sans emploi par rapport aux « actifs disponibles » en mars 1976).....	41
Tableau 9 : Taux de chômage des jeunes pour les spécialités de BEP numériquement dominantes dans les zones d'étude et d'aménagement du territoire (ZEAT).....	43
Tableau 10 : Classement des formations ou groupes de formations de BEP selon le degré de correspondance apparente avec les emplois	55
Tableau 11 : Proportion d'emplois extérieurs à la formation par spécialité ou groupe de spécialités	59
Tableau 12 : Structure de la population des jeunes actifs (en pourcentage)..	63
Tableau 13 : Structure de la population des jeunes actifs et des emplois occupés	64
Tableau 14 : Coefficient d'accès aux emplois selon la formation d'origine ...	67
Tableau 15 : Répartition des jeunes actifs entre les emplois par spécialité ...	68
Tableau 16 : Proportion des jeunes actifs occupant des emplois qualifiés	70
Tableau 17 : Répartition sectorielle des jeunes pourvus d'un emploi en mars 1976.....	73

Tableau 18 : Formations conduisant à une forte dispersion sectorielle des emplois	83
Tableau 19 : Formations conduisant à une forte concentration sectorielle des emplois	83
Tableau 20 : Formations « sectorisées » conduisant à une diffusion des emplois dans les secteurs	85
Tableau 21 : Répartition sectorielle des emplois tenus par les jeunes diplômés et non-diplômés, en 1973 et 1976	87
Tableau 22 : Répartition sectorielle (public - privé) et degré de stabilité des emplois par spécialité ou famille de spécialités professionnelles	88
Tableau 23 : Structure des formations : effectifs formés par spécialité (de la mécanique)	103
Tableau 24 : Structure des emplois : jeunes actifs par spécialité (de la mécanique)	104
Tableau 25 : Classification des emplois, filières d'origine et diplôme possédé (spécialités de la mécanique)	105
Tableau 26 : Diplôme, filière et emploi des jeunes (spécialités de l'électrotechnique).....	109
Tableau 27 : Diplôme, filière et secteur de recrutement (spécialités de l'électrotechnique).....	110
Tableau 28 : Diplôme, filière et catégorie d'emplois (spécialités de l'électrotechnique).....	110
Tableau 29 : Structure des formations dans les filières CAP et BEP (spécialités de l'imprimerie et des arts graphiques)	112
Tableau 30 : Classification des emplois selon la filière d'origine (spécialités de l'imprimerie et des arts graphiques).....	114
Tableau 31 : Classification des emplois occupés par les jeunes selon la filière et le diplôme (spécialités de sténodactylographie)	117
Tableau 32 : Taux de chômage par filière et ZEAT (spécialités de sténodactylographie).....	118
Tableau 33 : Classification professionnelle des emplois selon la filière d'origine et la réussite ou l'échec à l'examen (spécialités de la comptabilité)	120
Tableau 34 : Taux de chômage par filière et par ZEAT (comptabilité)	122
 GRAPHIQUES	
Graphique 1 Evolution du taux de chômage entre 1973 et 1977 dans les spécialités numériquement dominantes	38

Graphique 2 Influence de la possession du diplôme sur le degré d'ajustement entre formation et emploi, par spécialité ou famille de spécialités.....	61
Graphique 3 Niveau des salaires moyens par ZEAT d'emploi (jeunes gens)	92
Graphique 4 Niveau des salaires moyens par ZEAT d'emploi (jeunes filles)	92

CARTES — TAUX DE CHÔMAGE PAR ZEAT DE FORMATION EN FONCTION DE LA SPÉCIALITÉ DE BEP

1 — BEP de dessinateur en génie civil	46
2 — BEP du bâtiment - travaux publics	46
3 — BEP de mécanique	47
4 — BEP d'électricité - électrotechnique.....	47
5 — BEP d'électronique	48
6 — BEP des carrières sanitaires et sociales.....	48
7 — BEP d'agent administratif	49
8 — BEP de sténodactylographe	49
9 — BEP de comptabilité - mécanographie	50
10 — BEP du commerce, de la vente, d'agent de tri.....	50
11 — BEP de l'hôtellerie - collectivités (cuisine)	51
12 — BEP de l'hôtellerie - collectivités (services).....	51

ANNEXE II. CODES ET NOMENCLATURES UTILISÉS

1. Repérage des formations

1.1. Regroupement en 22 postes des formations conduisant aux BEP (adaptation de la nomenclature nationale des formations en 47 groupes). (Voir tableau).

1.2. Nomenclature analytique des formations dispensées sur le plan national et sanctionnant une formation professionnelle (diplômes classés dans les groupes correspondant au domaine de compétence des commissions professionnelles consultatives) ministère de l'Éducation.

2. Repérage des emplois

2.1. Code des métiers — Index analytique 1975 (code conçu spécifiquement pour l'exploitation du recensement de 1975 et des enquêtes sur l'emploi effectuées régulièrement par l'INSEE). Institut national de la statistique et des études économiques.

2.2. Code PJE obtenu à partir du code des métiers et du code DPJ (catégories socio-professionnelles) : il résulte d'un éclatement du code PJ de l'INSEE utilisé pour la préparation du VII^e Plan.

2.3. Nomenclatures d'activités économiques (en 35 et 17 postes) dérivés de la nomenclature des activités et des produits (NAP) en 14 postes.

NOMENCLATURES DES FORMATIONS

Intitulé des groupes de formation (entre parenthèses, les effectifs arrondis de chaque groupe)	Correspondance avec la nomenclature nationale	Formations identifiées à l'intérieur des groupes (entre parenthèses, le pourcentage des effectifs dans chaque spécialité de formation)
Agriculture, pêche (70)	01 - Agriculture, élevage, forestage	Horticulture (100 %)
BTP et génie civil (1 570)	02 - Pêche, marine marchande, navigation maritime et fluviale 03 - Mines et carrières (extraction), travail des pierres 04 - Génie civil, travaux publics, topographie	Constructeur de bâtiment (42 %) ; métré du bâtiment (30 %) ; opérateur géomètre topographe (21 %), constructeur en génie civil et éléments industrialisés (6 %), métiers de la pierre (1 %), industries extractives.
Plomberie, chauffage (200) Peinture en bâtiment (70) Menuiserie-charpente (320) Métallurgie, fonderie (1 000)	06 - Couverture, plomberie, chauffage 07 - Peinture en bâtiment, peinture industrielle 23 - Travail du bois 08 - Production et première transformation des métaux, fonderie, laminage, moulage 09 - Forge, chaudronnerie, constructions métalliques, formations connexes	Installations sanitaires et thermiques (100 %) Peinture et revêtements - sols et murs (100 %) Bois-construction, agencement, mobilier (100 %) Constructeur d'ensembles chaudronnés industriels (47 %), ouvrages métalliques (36 %), carrosserie (10 %), modelage mécanique (3 %), fonderie (2 %), régleur de machines et d'outillages de moulage (1 %)
Mécanique (10 550)	10 - Mécanique générale et de précision, travail sur machines-outils, automatismes	Mécanicien monteur (78 %), automobile-technique et service (9 %), mécanicien réparateur de matériels (7 %), micromécanique (6 %)
Electricité (11 760)	11 - Electricité, électrotechnique, électromécanique	Electromécanicien (76 %), électricien d'équipement (19 %), monteur en télécommunications (4 %), agent d'exploitation des équipements audiovisuels (1 %)
Electronique (2 180) Verre (50) Photographie imprimerie (340)	12 - Electronique 13 - Verre et céramique 14 - Photographie, industrie graphique	Electronique (100 %) Monteur, vendeur opticien (100 %) Impression (52 %), composition (41 %), laboratoire des industries graphiques (7 %)
- Chimie (90)	16 - Chimie, physique, biochimie, biologie, production chimique	Régleur de machines et d'outillages de moulage-plasturgie (100 %)
- Alimentation, cuisine (1 250)	19 - Autres spécialités de l'alimentation	Hôtellerie, collectivités option cuisine (100 %)
- Habillement, textile (720)	20 - Textiles : peignage, tissage, bonneterie, textiles artificiels, apprêt, teinture...	Industries de l'habillement (87 %), vêtement mesure et création (8 %), industries textiles (5 %)
- Spécialités industrielles diverses (420)	21 - Habillement, travail des étoffes	Conducteur d'appareils option industrie (95 %), industries des pâtes, papiers et cartons (5 %)
- Dessin en bâtiment (1 630)	15 - Papier et carton	Dessinateur en génie civil-bâtiment et travaux publics (100 %)
- Techniques administratives (13 490)	25 - Autres formations des secteurs primaire et secondaire	Agent administratif (100 %)
- Secrétariat, dactylographie (23 740)	26 - Dessinateurs du bâtiment et des travaux publics	Sténodactylographe-correspondancier (100 %)
- Comptabilité (17 520)	29 - Techniques administratives ou juridiques appliquées	Comptabilité et mécanographie (100 %)
- Commerce, distribution (4 160)	30 - Secrétariat, dactylographie, sténographie	Employé des services commerciaux (58 %), employé des services de vente (29 %), agent du transport (12 %), industrie et commerce des boissons (1 %)
- Santé, services sociaux (8 870)	31 - Techniques financières ou comptables, mécanographie comptable	Carrières sanitaires et sociales option sanitaire (81 %) option sociale (19 %)
- Hôtellerie, collectivités (1 020)	33 - Commerce et distribution	Hôtellerie option services (100 %)
	37 - Santé, secteur paramédical, services sociaux	
	39 - Services dans l'hôtellerie et les collectivités	

ANNEXE III. SOURCES STATISTIQUES

1. Statistiques du ministère de l'Education (Service des études informatiques et statistiques)

1.1. Répartition des élèves par sexe, année d'études et selon les formations données.

1.2. Résultats des examens de l'enseignement technique — session 1975.

1.3. Résultats des enquêtes annuelles sur le devenir des élèves de l'enseignement technique.

2. Données de l'Observatoire national des entrées dans la vie active

Tableaux de l'Observatoire national des entrées dans la vie active Volume n° 2 : formations techniques courtes secondaires CAP-BEP — CEREQ — La Documentation Française, avril 1978.

ANNEXE IV. BIBLIOGRAPHIE (SUR L'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE ET LE DEVENIR PROFESSIONNEL DES JEUNES APRÈS UNE PRÉPARATION AU CAP OU AU BEP)

1. Certificat d'aptitude professionnelle

1.1. *La situation des jeunes à l'issue d'une préparation au CAP en 1975 — Analyse descriptive par groupe de spécialités de formation* — Document n° 33, CEREQ, juillet 1978.

1.2. Cahier 2 de l'Observatoire national des entrées dans la vie active — CEREQ, La Documentation Française, décembre 1978.

2. Brevet d'études professionnelles

2.1. Enquête exploratoire sur l'accès à la vie active des élèves des classes préparatoires aux BEP : conduite au cours du 2^e trimestre 1971, elle a consisté à interroger, par voie d'interviews, des chefs d'établissement, des employeurs et d'anciens élèves dans les académies d'Amiens, de Besançon, Montpellier, Nantes et Paris sur l'orientation, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes sortis des sections préparatoires au BEP en 1969 et 1970, au terme d'une scolarité complète. Publications :

Note d'information n° 4 du CEREQ mars 1972. *Résultats d'une enquête préparatoire à une étude sur les BEP*, Document n° 6, CEREQ, septembre 1972.

2.2. Dans sa phase extensive, l'enquête a été effectuée au cours du premier trimestre 1973.

Publications :

Accès à la vie active des élèves des classes préparatoires au BEP : résumé des premiers résultats. Février 1974. *Les conditions d'emploi des anciens élèves des classes de BEP*, Dossier n° 19, CEREQ, La Documentation Française, 1979.

2.3. La filière scolaire de préparation au BEP. *Etudes et documents n° 25*, ministère de l'Education, 1972.

2.4. *La situation des jeunes à l'issue d'une préparation au BEP en 1975. Analyse descriptive par groupe de spécialités de formation*. Document n° 35, CEREQ, février 1979.

CEREQ

OBSERVATOIRE NATIONAL DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE

— Collection des cahiers

- Cahier n° 1 : Les étudiants scientifiques.
- Cahier n° 2 : Les CAP.
- Cahier n° 3 : Formation et accès à l'emploi des étudiants issus des écoles d'ingénieurs.
- Cahier n° 4 : Accès à l'emploi à l'issue des sections de techniciens supérieurs.

— Collection des tableaux

- Volume n° 1 : « Accès à l'emploi après une formation technique courte supérieure : DUT, BTS, BTSA » (enquête 1976). Décembre 1977.
- Volume n° 2 : Enquête sur l'accès à l'emploi — « Formations techniques courtes secondaires CAP-BEP ». Avril 1978.
- Volume n° 3 : Enquête sur l'accès à l'emploi — « Les Universités scientifiques ». Décembre 1978.
- Volume n° 4 : Accès à l'emploi après une formation technique courte supérieure : DUT (enquête 1977). Juin 1979.
- Volume n° 5 : Accès à l'emploi des étudiants littéraires à la sortie des universités. Novembre 1979.
- Volume n° 6 : Accès à l'emploi des jeunes issus de formation générale de 1^{er} cycle ou de formation courte (enquête 1977). Mars 1978.
- Volume n° 7 : Accès à l'emploi des étudiants à la sortie des Universités de Droit et de Sciences économiques.
- Volume n° 8 : Accès à l'emploi des étudiants issus du second cycle de l'enseignement secondaire ou ayant abandonné en cours de formation un IUT ou une STS.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
COCART		NUMERO DE COMMANDE				01	vente titre		NUMERO DE CODE CLIENT				
22		24											
REFERENCE		P											
DE													
COMMANDE													
PAYEUR		64								63		66	
SI DESTINATAIRE		NUMERO DE CODE CLIENT PAYEUR						RESE H		CR			

bon de commande

A ENVOYER A LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
 124, rue Henri Barbusse - 93308 Aubervilliers cedex
 Tél : 834.92.75

Nombre	Prix unitaire

Nom
 Adresse
 Ville Code postal
 Profession Date

Visa et signature du preneur
 en charge de la dépense :

Règlement à réception de la Facture

IMPORTANT : ne pas envoyer de chèques aux P.T.T.



**LA
 DOCUMENTATION
 FRANÇAISE**

31, quai Voltaire 75340 PARIS CEDEX 07 - TEL 261-50-10 TELEX 204826 DOCFRAN PARIS

La fabrication de cet ouvrage
a été réalisé
par l'Imprimerie Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue



Achévé d'imprimer en juin 1981
N° d'impression 4813
Dépôt légal 2^e trimestre 1981

IMPRIMÉ EN FRANCE

Les informations recueillies par l'Observatoire sont publiées dans deux collections complémentaires éditées par la Documentation Française :

- **Les Tableaux de l'Observatoire National des Entrées dans la vie active**, où sont présentées les principales données chiffrées ;
- **Les Cahiers de l'Observatoire National des Entrées dans la vie active**, où sont analysés les résultats essentiels.

Pour tous renseignements concernant les publications du CEREQ
s'adresser au Service d'Information et de Documentation (Tél : 575-62-63 - poste 218)
Réalisation technique des Publications : Mme Le Neveu (Francine)

LES ANCIENS ELEVES
DES CLASSES DE BEP-
ANALYSE PAR SPECIALITE
ET COMPARAISON
AVEC LES CAP



**centre
d'études
et de recherches
sur les
qualifications**

9, RUE SEXTIUS MICHEL - 75732 PARIS CEDEX 15
TEL.: 575.62.63